



Rapport de gestion 2025



B E K B

B C B E

Rapport et comptes annuels 2025

Rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée
générale des actionnaires sur l'exercice 2025

Rapports de la BCBE

Le Rapport de gestion et le Rapport de développement durable sont publiés une fois par an, le Rapport sur les comptabilités séparées deux fois par an. À défaut d'indication contraire, les informations qu'ils renferment se rapportent à la maison mère de la Banque Cantonale Bernoise SA (BCBE) et à l'engagement de la banque en 2025.

Rapport de gestion

Le Rapport de gestion comprend le bilan, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie, l'état des capitaux propres et l'annexe au compte de résultat ; il présente la situation économique de la banque. Il livre en outre des informations sur la structure de l'entreprise, les activités, la gouvernance d'entreprise, les rémunérations du Conseil d'administration et de la Direction générale de même que la Gestion des risques.

La comptabilité ainsi que les principes d'évaluation et d'inscription au bilan, conformes aux prescriptions comptables suisses pour les banques et au règlement de cotation de la Bourse suisse, sont indiqués en francs suisses. La clôture individuelle présente la situation économique de façon à en refléter l'état réel selon le principe de l'image fidèle (comptes individuels statutaires conformes au principe de l'image fidèle ; cf. art. 25, al. 1, let. b OB).

Rapport de développement durable

Le Rapport de développement durable contient des informations sur l'empreinte écologique ainsi que les objectifs et les activités de la BCBE en matière de développement durable. Il tend à donner, conjointement avec le Rapport de gestion, une image globale des dimensions financière, sociale et écologique des activités de la banque. La BCBE aborde tous les principaux sujets liés au développement durable.

Les normes de la *Global Reporting Initiative* (GRI) servent de lignes directrices à l'établissement du rapport. Conforme aux normes précitées, ce dernier porte sur la période allant du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025.

Le rapport sur les questions non financières selon les art. 964a ss CO, l'ordonnance relative au rapport sur les questions climatiques, ainsi que les recommandations de la *Task Force on Climate-related Financial Disclosures* (TCFD) est intégré au Rapport de développement durable. Les rubriques « Index CO » et « Indice TCFD » indiquent de manière succincte où trouver les informations demandées (cf. [Rapport de développement durable > Index CO](#) et [Rapport de développement durable > Indice TCFD](#)).

Les informations présentées dans le Rapport de développement durable se rapportent à la maison mère de la BCBE. Lorsque cela s'avère pertinent au sens de l'art. 964a ss CO, des informations relatives à la filiale aity SA les complètent (en fin de rubrique). Au 31 décembre 2025, aity SA ne faisait pas partie du périmètre de consolidation de la BCBE (cf. [Rapport de gestion > Principes comptables et d'évaluation > Périmètre de consolidation](#)). aity SA ne dispose pas d'une politique de durabilité qui lui est propre, la société étant intégrée, avec ses quelque 300 collaboratrices et collaborateurs, aux structures et processus de la BCBE.

Certains chiffres-clés figurant dans le Rapport de développement durable ont été soumis à un audit externe (cf. [Rapport de développement durable > Audit externe](#) et [Rapport de déve-](#)

veloppement durable > Audit externe du bilan écologique). Tous les processus de la BCBE sont certifiés ISO 9001 et l'écologie d'entreprise, ISO 14001.

Rapport sur les comptabilités séparées

En publiant le Rapport sur les comptabilités séparées, la BCBE remplit les exigences de publication liées aux fonds propres et à la liquidité qui sont définies dans l'ordonnance sur les fonds propres (OFR) et dans l'ordonnance de la FINMA sur les obligations des banques et des maisons de titres en matière de publication (OPub-FINMA).

Impressum

Banque Cantonale Bernoise SA
Place Fédérale 8
Case postale
3001 Berne
www.bcbe.ch

Contact

031 666 18 85
bcbe@bcbe.ch

Rédaction du Rapport de gestion

Barbara Nyfeler, Eveline Wittwer, Corina Lardelli

Rédaction du Rapport de développement durable

Andreas Baumann, Manuela Leuzinger

Rédaction du Rapport sur les comptabilités séparées

Eveline Wittwer, Siegfried Michel

Traduction

Christelle Mathys, Christine Murbach

Concept et design

NeidhartSchön SA

Photographie

Diaz Guler (BCBE), Haldelain Sàrl, Lea Moser Fotografie, Adobe Stock

Couverture

Riccardo Sutter, coach financier, avec une cliente et un client de la BCBE

© Mars 2026

Banque Cantonale Bernoise SA

Publié le 17 mars 2026

Récits



La BCBE s'engage en faveur de sa clientèle, de son personnel, de ses actionnaires et de l'espace économique des cantons de Berne et de Soleure.



Découvrez quatre récits qui mettent en lumière l'engagement de la BCBE :
report.bekb.ch/2025/fr/recits

Sommaire

Rapport annuel

Avant-propos	9
Politique d'affaires et stratégie	12
Politique d'affaires : introduction	13
Notre vision, nos valeurs, nos principes et notre stratégie	15
Stratégie de propriétaire	17
Approche entrepreneuriale	18
L'action BCBE	19
Politique de dividendes	20
Activités commerciales	21
Engagement durable	28
Organisation	30
Organes et organigramme	30
Changements à la tête de la BCBE	33
Contexte économique et marche des affaires	34
Contexte conjoncturel mondial	34
Contexte conjoncturel national et régional	36
L'exercice 2025	37
Réalisation d'une évaluation de risque	49
Perspectives	50

Gouvernance d'entreprise

Structure de l'organisation et principes	52
Structure du groupe et actionnariat	54
Structure du capital	55
Conseil d'administration	58
Conseil d'administration : introduction	58
Membres du Conseil d'administration	60
Organisation interne	64
Instruments d'information et de contrôle vis-à-vis de la Direction générale	68
Direction générale	70
Direction générale : introduction	70
Membres de la Direction générale	71
Rémunérations, participations et prêts	75
Droits sociaux des actionnaires	76
Changement de contrôle et mesures de défense	77
Transparence sur les questions non financières	78
Organes de révision	79
Organe de révision interne	79
Organe de révision selon le droit des sociétés anonymes et société d'audit prudentiel	80
Politique d'information	81
Agenda financier	82
Périodes de blocage	83

Rapport de rémunération

Rapport de rémunération : introduction	85
Compétence et fixation des rémunérations	86
Système de rémunération	87
Rémunérations versées en 2025	93
Conseil d'administration	93
Direction générale	96
Droit de participation (part d'actions BCBE)	98
Fonctions au sein d'autres entreprises	99
Rapport de l'organe de révision sur le rapport de rémunération	101

Rapport financier

Boucllement annuel	104
Bilan	105
Compte de résultat	106
Emploi du bénéfice	107
Tableau des flux de trésorerie	108
État des capitaux propres	109
Annexe au compte de résultat	110
Raison sociale, forme juridique et siège de la banque	110
Principes comptables et d'évaluation	111
Gestion des risques	123
Méthodes appliquées pour identifier les risques de défaillance et pour déterminer le besoin de corrections de valeur	134
Évaluation des garanties	137
Politique en matière d'utilisation d'instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture (<i>hedge accounting</i>)	138
Activités externalisées	140
Événements postérieurs à la date de clôture du bilan	141
Informations concernant les positions au bilan	142
Informations concernant les opérations hors bilan	164
Informations concernant le compte de résultat	165
Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels	169
Autres chiffres-clés	175

Rapport annuel

Avant-propos	9
Politique d'affaires et stratégie	12
Politique d'affaires : introduction	13
Notre vision, nos valeurs, nos principes et notre stratégie	15
Stratégie de propriétaire	17
Approche entrepreneuriale	18
L'action BCBE	19
Politique de dividendes	20
Activités commerciales	21
Engagement durable	28
Organisation	30
Organes et organigramme	30
Changements à la tête de la BCBE	33
Contexte économique et marche des affaires	34
Contexte conjoncturel mondial	34
Contexte conjoncturel national et régional	36
L'exercice 2025	37
Réalisation d'une évaluation de risque	49
Perspectives	50

La BCBE confirme sa solidité financière en enregistrant un résultat annuel réjouissant



Armin Brun (CEO) et Antoinette Hunziker-Ebnetter (présidente du Conseil d'administration)

Chère lectrice, cher lecteur,

En 2025, le secteur bancaire a été mis à rude épreuve, en raison du contexte des taux toujours bas et de la forte concurrence notamment. Nous sommes ainsi d'autant plus fiers que la BCBE ait enregistré un bon résultat dans cette période difficile et ait confirmé sa position de partenaire stable et fiable.

Malgré la pression sur les marges dans les opérations d'intérêts, le bénéfice de l'exercice s'élève à 175,4 millions de francs. En outre, nos volumes d'affaires ont connu une évolution réjouissante, en particulier les créances sur la clientèle et les créances hypothécaires, qui ont été portées par la demande toujours soutenue et un nombre de clients en hausse continue. Cette progression atteste que notre proximité au marché et notre ancrage évident dans la région de Berne et de Soleure font de nous une banque de confiance.

Conformément à notre stratégie, nous entendons diversifier notre base de revenus. Les opérations de commissions et des prestations de service prennent de l'importance. Elles ont for-

tement progressé en 2025 également, augmentant de 9,5 %. L'accroissement de la demande de prestations dans les domaines des placements et de la prévoyance et de prestations de conseil a grandement contribué à stabiliser les produits totaux et, ainsi, à rendre la banque moins tributaire de l'évolution des opérations d'intérêts. Les actifs sous gestion et les avoirs en dépôt ont aussi gonflé, suite à l'apport net d'argent frais.

« La BCBE est synonyme de stabilité, de fiabilité et de création de valeur durable. Notre orientation stratégique a une fois de plus fait ses preuves dans le contexte de marché actuel. Notre assise financière solide, notre politique de risque prudente et nos collaborateurs compétents et engagés nous permettent de poser les bases d'un succès à long terme, au profit de notre clientèle, de nos actionnaires et de la région. »

Antoinette Hunziker-Ebnetter, présidente du Conseil d'administration

Nous avons investi de manière ciblée dans l'avenir de la BCBE, durant l'exercice sous revue. Nous avons engagé des collaborateurs supplémentaires dans le conseil à la clientèle, le traitement des opérations et le domaine réglementaire en vue d'améliorer la qualité, la sécurité et la fiabilité qui nous caractérisent. De plus, la nouvelle place centrale donnée à la transformation numérique sur le plan organisationnel, l'utilisation de l'intelligence artificielle dans des buts bien précis et les investissements continus dans la cybersécurité accroîtront notre efficacité et notre résilience opérationnelle sur le long terme.

Le sens des responsabilités est inscrit dans nos gènes. Nous nous attachons à offrir des conditions de travail attrayantes, des formations initiales et continues et une culture d'entreprise valorisante. Nous tenons à nouer des partenariats à long terme avec nos clients, qui peuvent compter sur nous, même quand le contexte économique est difficile. Par ailleurs, nous contribuons à la croissance responsable du bassin économique de Berne en poursuivant une approche de développement durable cohérente.

« L'année 2025 a montré à quel point il est fondamental de disposer d'une base de revenus diversifiée. Alors que les opérations d'intérêts ont subi des pressions, les opérations de placement et les opérations de commissions et des prestations de service ont nettement progressé. Dans le même temps, nous avons investi dans notre personnel, la numérisation et nos processus afin d'être parés pour l'avenir et d'offrir à notre clientèle une réelle valeur ajoutée, même dans un contexte exigeant. »

Armin Brun, CEO

Le cours de l'action BCBE a bondi de 31,7 % en 2025. Cette croissance exceptionnelle est due aux incertitudes sur les marchés d'actions, qui ont entraîné des hausses substantielles des titres défensifs d'autres établissements bancaires également. Les résultats réjouissants de l'exercice 2025 permettront au Conseil d'administration de proposer à l'Assemblée générale du 12 mai 2026 une augmentation du dividende de 10.40 francs à 10.80 francs par action. Il s'agirait alors de la trentième hausse d'affilée, ce qui prouverait que l'action BCBE est un titre à dividende fiable.

Nous entendons diminuer notre base de coûts et améliorer nos processus. Pour ce faire, nous nous concentrerons en 2026 sur le développement du segment des placements, des opérations de commissions et des prestations de service et, partant, sur notre objectif tendant à élargir notre base de revenus. Malgré des conditions de marché toujours difficiles dues, entre autres, aux taux bas, nous visons un résultat du même ordre de grandeur que celui de l'exercice écoulé grâce à notre solidité. Nous nous voyons bien placés pour renforcer encore notre position sur le marché.

Nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez.

Avec nos salutations les meilleures,



Antoinette Hunziker-Ebnetter
Présidente du Conseil d'administration



Armin Brun
CEO

Politique d'affaires et stratégie

La BCBE est une banque universelle. Ses activités portent principalement sur les affaires hypothécaires, les dépôts de la clientèle et le conseil en placement.

La BCBE concentre ses activités dans les cantons de Berne et de Soleure ainsi que dans les espaces économiques limitrophes. Elle peut compter sur un réseau très dense de 72 sites (54 avec personnel ; 18 sans personnel). Les clients ont la possibilité de financer leur logement en passant par des partenaires, en concluant des crédits consortiaux ou en demandant une offre en ligne. Ils peuvent également effectuer des placements.

La BCBE n'a ni succursales ni participations qualifiées à l'étranger. Les placements à l'étranger sont limités par ses Statuts (art. 2) et par son Règlement d'affaires (art. 32). Les opérations avec l'étranger sont limitées à 5 % de la somme moyenne du bilan de la banque calculée sur les trois dernières années.

Politique d'affaires : introduction

En 2020, la BCBE a lancé la Stratégie 2025 en vue d'affermir sa position de prestataire de services financiers de premier plan dans son espace économique. Pour ce faire, elle mise sur sa proximité avec la clientèle et un concept de suivi complet : elle souhaite accompagner les entreprises et les particuliers en se positionnant comme la partenaire idéale et en faisant preuve d'un grand professionnalisme et de compétences pointues.

La stratégie en cours de déploiement, en ligne avec la vision et les valeurs clés de la BCBE

La BCBE regroupe ses compétences de conseil d'une part, et s'associe à des partenaires externes dans le dessein de lancer de nouvelles formules innovantes d'autre part. Son organisation est non seulement transversale, mais aussi plus souple. Bien établie dans sa région, la BCBE contribue dans une large mesure au développement autonome des cantons de Berne et de Soleure et assume un rôle économique et social essentiel, tant comme partenaire et conseillère des PME et des particuliers que comme employeur, banque de formation et contribuable.

Durant l'année sous revue, la BCBE a étudié sa stratégie et a décidé de ne pas changer ses axes stratégiques. En 2026, la banque reverra sa stratégie, dont elle présentera la nouvelle version début 2027.

Notre vision

Nous suscitons l'enthousiasme de manière durable !

Notre promesse de prestations

Nous façonnons l'avenir aux côtés de nos clients

en mettant
à profit notre esprit
d'entreprise

en unissant nos
forces

en proposant des
formules
innovantes

Ainsi, nos clients pourront compter sur nous en tant que prestataire de services financiers de premier plan dans notre espace économique

Nos objectifs stratégiques



Satisfaire nos clients grâce
au grand engagement de nos
collaborateurs



Faire partie des principaux
prestataires financiers au
regard du développement
durable



Assurer la pérennité
de notre succès



Être dotée d'une base de capital
solide et proposer un dividende
attractif

Nos axes stratégiques

Multiplier les interactions avec les clients

Nous tirons parti du potentiel de nos quelque 600 coachs financiers afin d'accroître la qualité et le nombre d'interactions avec les clients. Nous développons constamment nos offres afin qu'elles répondent aux besoins de nos clients et établissons ainsi des relations sur le long terme.

Accroître l'efficacité

Nous avons le sens du service client et optimisons nos processus y relatifs. Nous voyons en la numérisation des opportunités d'accroître notre efficacité.

Encourager l'innovation

Nous encourageons l'innovation tant en interne qu'avec des partenaires. Nous développons dans nos écosystèmes des prestations complètes, porteuses d'avenir pour nos clients.

Renforcer notre responsabilité sociétale

Nous sommes une banque qui a une vision à long terme. Nous prenons toujours ce principe en compte dans nos réflexions et nos activités : pour notre clientèle, pour nos collaborateurs, pour nos actionnaires, pour la région et pour l'environnement. Nous nous profilons comme une entreprise responsable et tournée vers l'avenir.

Nos valeurs

Engagement

Développement durable

Confiance

Informations complémentaires sur
bcbe.ch/strategie

Notre vision, nos valeurs, nos principes et notre stratégie

« Nous suscitons l'enthousiasme de manière durable. » Telle est la vision de la BCBE qui s'articule autour des trois valeurs sur lesquelles repose sa culture d'entreprise, à savoir l'engagement, le développement durable et la confiance. Elles influencent les activités et l'état d'esprit des collaborateurs et contribuent au succès pérenne de la banque.

- Engagement : nous pensons et agissons de manière à susciter l'enthousiasme des parties prenantes et nous nous engageons en faveur d'une économie au service de l'homme ;
- Développement durable : nous assumons notre responsabilité quant au développement durable de notre espace d'activités économiques et de vie en société ;
- Confiance : nous attachons une grande importance à la confiance mutuelle, raison pour laquelle nous privilégions une gestion ouverte et transparente ainsi que la stabilité financière.

La BCBE se distingue par sa stratégie focalisée sur le succès à long terme. Elle cherche à créer une valeur durable au lieu de maximiser les bénéfices à court terme.

La BCBE en a dégagé les huit principes stratégiques suivants :

1. La BCBE est une banque indépendante et engagée dans sa région, dont elle encourage le développement économique. Son centre de décision se trouve dans le canton de Berne.
2. La BCBE aspire à être proche de sa clientèle, à être ancrée à l'échelle régionale ainsi qu'à offrir un conseil individuel adapté à chaque étape de la vie de sa clientèle. Elle propose, sur plusieurs canaux de distribution, des services financiers de premier ordre, compréhensibles et adaptés aux besoins de sa clientèle.
3. La BCBE interagit sur les canaux numériques de manière sûre, continue et uniforme. Ce faisant, elle propose à sa clientèle des formules simples et compréhensibles.
4. La BCBE est un prestataire financier de premier plan dans son rayon d'activité dans les segments Clientèle privée et Clientèle entreprises ainsi que dans l'Asset Management. Le segment Placements est en plein essor.
5. La BCBE cultive la diversité. Ses collaborateurs sont ses meilleurs ambassadeurs : ils connaissent leur métier, recherchent des solutions et travaillent en réseau. Ils portent une attention particulière aux besoins de la clientèle et créent de la plus-value. La BCBE investit dans le développement professionnel de son personnel.
6. La BCBE affiche une structure de bilan solide et une dotation en fonds propres élevée. Elle veut croître qualitativement par ses propres moyens, sans pour autant exclure des rachats.
7. La BCBE compte augmenter durablement la valeur de l'entreprise. Elle vise un objectif de rendement raisonnable, en prenant des risques calculés et en menant une politique de distribution du dividende stable et attrayante.
8. La BCBE accorde une grande importance à la stabilité financière et à la confiance de sa clientèle. Elle applique une politique salariale modérée.

Les risques sont soigneusement évalués. La BCBE se protège contre les risques de variation des taux d'intérêt dans le contexte actuel de taux. Les chiffres de l'exercice 2025 reflètent la réussite de cette stratégie, même quand les conditions sont plus difficiles. Ils sont commentés en détail dans le Rapport financier > Boucllement annuel.

Stratégie de propriétaire

La politique d'affaires menée depuis de longues années est conforme à la stratégie de propriétaire du Canton de Berne, l'actionnaire majoritaire. Le Canton et l'économie bernoise veulent une banque cantonale solide. Le Conseil-exécutif et le Parlement cantonal l'ont souligné à maintes reprises. Ils ont relevé que la BCBE assume une fonction importante, s'agissant du renforcement de l'économie bernoise. Dans le canton de Berne, environ 29 % des PME et 32 % des Bernois entretiennent une relation bancaire avec la BCBE ; dans le canton de Soleure, c'est le cas de 10 % de la population environ. Le Canton de Berne a revu sa stratégie de propriétaire qui a été adoptée et publiée en décembre 2022. Il entend préserver une banque indépendante et prospère, sise à Berne et active dans toutes les régions du canton. C'est la raison majeure de son engagement financier.

En 1834, le Canton de Berne a fait figure de pionnier en fondant la première banque cantonale. En la transformant en société anonyme de droit privé conformément aux art. 620ss CO, à l'automne 1998, il a de nouveau fait figure de précurseur. Cette mesure a permis au canton de céder une part de ses actions et de répartir plus largement le capital porteur de risque. Ainsi, la part des actions placées dans le public a progressivement augmenté pour atteindre 48,5 %. Avec plus de 48 000 actionnaires, la banque compte parmi les dix plus grandes sociétés publiques suisses quant au nombre d'actionnaires.

Approche entrepreneuriale

Le paquet d'actions résiduel, à savoir 51,5 % (état au 31 décembre 2025), reste auprès du Canton de Berne qui, selon la Constitution du canton, exploite une banque afin d'encourager le développement économique et social et assure la stabilité de l'actionnariat. La séparation claire entre les propriétaires de la banque et sa direction a permis de réduire l'influence politique exercée sur la BCBE et de renforcer sa politique commerciale. Au sein du Conseil d'administration, des personnalités des milieux économiques et scientifiques sont représentées. Les deux partenaires – le Canton et la banque – ont gagné une liberté d'action supplémentaire en faisant de la BCBE une société anonyme de droit privé.

Le Grand Conseil du Canton de Berne ayant adopté une intervention parlementaire, le Conseil-exécutif du Canton de Berne a établi en 2025 un rapport sur la participation du Canton dans la BCBE. Ce document présente trois scénarios (statu quo, réduction de la participation à un tiers ou cession totale de la participation). Il a été discuté par le Grand Conseil du Canton de Berne durant la session d'été 2025. Une décision de principe a été rendue : le Canton conserve la participation majoritaire, à 127 voix contre 12 et 5 abstentions.

La BCBE considère toujours que la structure de propriété actuelle, la politique commerciale et la politique de gestion des risques durables ainsi que la séparation claire des responsabilités politiques et des responsabilités opérationnelles ont fait leurs preuves au cours des trois dernières décennies. Une banque dont le bilan est sain, la base de fonds propres solide et la direction performante offre la meilleure protection qui soit aux créanciers. Par ailleurs, la BCBE applique de manière rigoureuse la stratégie de son actionnaire majoritaire. En effet, ce dernier attend de la banque qu'elle soit indépendante et prospère, qu'elle exerce ses activités dans toutes ses régions et qu'elle ait son siège à Berne. Tant le Canton que la BCBE poursuivent une stratégie durable et à long terme et s'engagent en faveur de la population vivant dans leur espace économique et de vie sociale.

L'action BCBE

Cours de l'action

L'action nominative BCBE a ouvert l'année 2025 à 235.00 francs, soit au même prix qu'à la clôture de l'année 2024. Après des premiers mois en hausse, l'action a reculé pour s'établir à 232.50 francs au début du mois d'avril. Elle a ensuite repris l'ascenseur jusqu'à battre son précédent record (datant du 17 mai 2013) de 264.75 francs le 5 novembre 2025. Le cours a continué de grimper durant les dernières semaines de l'exercice avant de clôturer à 309.50 francs, très légèrement en deçà de son plus haut, établi à 311.00 francs. En prenant en considération, l'augmentation du dividende, la performance annuelle de l'action (dividende compris) a atteint 37,3 %.

Les activités de négoce sensiblement ont crû par rapport à celles des exercices précédents : chiffre d'affaires de 214,9 millions de francs (2024 : 114,3 millions de francs) et 836 520 actions (années précédentes : 480 886 actions).

L'agence de notation Moody's a maintenu la note de la BCBE – « Aa2 » –, ce qui vaut à cette dernière de toujours figurer parmi les établissements financiers les mieux notés de Suisse.

Données de base de l'action BCBE (31.12.2025)

Nominal par action nominative en CHF	20
Nombre d'actions	9 320 000
Capital-actions en millions de CHF	186,4
Nombre d'actionnaires	48 582
Capitalisation boursière en milliards de CHF	2,9
Numéro de valeur	969 160
ISIN	CH 0009691608

Symboles	SIX Group
SIX Swiss Exchange	BEKN,4

Distribution	2025	2024	2023
Dividende (en CHF) par action nominative	10.80 ¹	10.40	10.00
Taux de distribution	57%	54%	53%

Évolution du cours (en CHF)	2025	2024	2023
Cours de fin d'année	309.50	235.00	236.00
Plus haut de l'année	311.00	253.00	243.00
Plus bas de l'année	232.50	226.00	222.00

Volume de négoce	SIX Swiss Exchange
Total en actions	836 520
Total en millions de CHF	214,9

Ratings de la BCBE

Agence	Longue échéance	Brève échéance	Notation des émetteurs (obligations)
Moody's	Aa2	Prime-1	A2

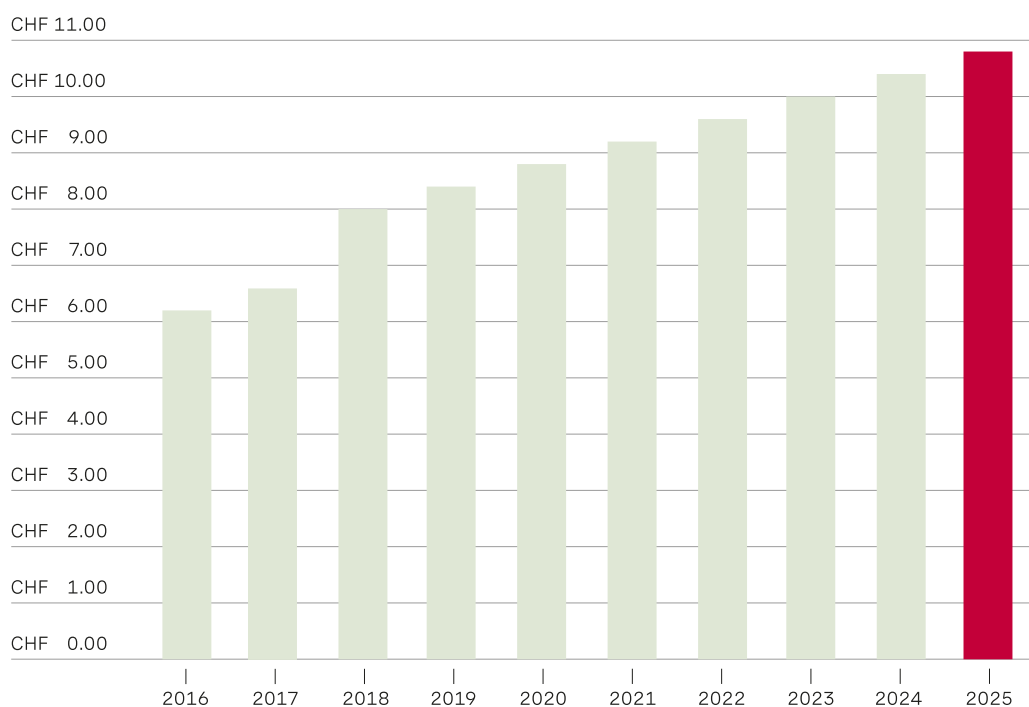
¹ Proposition du Conseil d'administration à l'Assemblée générale

Politique de dividendes

30^e augmentation du dividende

La politique de distribution des dividendes de la BCBE prévoit un taux de distribution compris entre 50 % et 70 %, tant que le ratio de fonds propres totaux est supérieur à 18 %. Une structure de bilan saine constitue également une condition préliminaire à un versement du dividende. À l'Assemblée générale du 12 mai 2026, le Conseil d'administration proposera de relever de 0.40 franc le dividende, qui passera de 10.40 francs à 10.80 francs par action. Le taux de distribution représentera ainsi quelque 57 %.

Une politique de dividendes stable : augmentation du dividende



Augmentation du dividende proposée : depuis 1996, la BCBE a sans cesse relevé ses dividendes. Pour l'exercice 2025, une augmentation du dividende de 0.40 franc, à 10.80 francs par action, sera proposée à l'Assemblée générale du 12 mai 2026.

Activités commerciales

Généralités

La BCBE est une banque universelle. Ses activités portent principalement sur les affaires hypothécaires, les dépôts de la clientèle et le conseil en placement.

La BCBE concentre ses activités dans les cantons de Berne, de Soleure et du Jura ainsi que dans les espaces économiques limitrophes. Elle peut compter sur un réseau très dense de 72 sites (54 avec personnel ; 18 sans personnel). Les clients ont la possibilité de financer leur logement en passant par des partenaires, en concluant des crédits consortiaux ou en demandant une offre en ligne. Ils peuvent également effectuer des placements.

La BCBE n'a ni succursales ni participations qualifiées à l'étranger. Les placements à l'étranger sont limités par ses Statuts (art. 2) et par son Règlement d'affaires (art. 32). Les opérations avec l'étranger sont limitées à 5 % de la somme moyenne du bilan de la banque calculée sur les trois dernières années.

Les principales activités commerciales de la banque sont les suivantes :

Opérations d'intérêts

Les opérations de bilan sont la source de revenus principale de la banque. Les prêts à la clientèle sont refinancés par des fonds de la clientèle, par des obligations de caisse, par des prêts des centrales d'émission de lettres de gage et par des emprunts. Les prêts sont accordés en grande partie contre une garantie hypothécaire. En ce qui concerne les opérations sur taux d'intérêt, la banque détient un important portefeuille de titres dans des actifs immobiliers, dont la composition est dictée par les directives de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP). Les opérations interbancaires ont un poids négligeable. Dans le cadre des opérations passives, la BCBE propose une large palette de comptes d'épargne et de comptes de placement.

Affaires hypothécaires

La BCBE enregistre une hausse de la demande d'hypothèques. Elle accorde une attention particulière à des financements à caractère durable. En lançant ses hypothèques myky, elle a créé des produits visant à encourager ses clients à rendre leur logement plus efficace sur le plan énergétique. (Des informations complémentaires au sujet des hypothèques myky sont disponibles dans le [Rapport de développement durable](#).)



La BCBE s'est associée à plusieurs plateformes et partenaires avec lesquels elle a développé un important canal de distribution. En participant à la plateforme myky et à NNH Holding AG, elle a toutes les cartes en main pour offrir un conseil complet en matière de logement à caractère durable. Les propriétaires de bien immobilier bénéficient notamment d'outils numériques tels que le calculateur de rénovation, le planificateur d'assainissement et le dossier « Maison » qui facilite la planification et la réalisation de travaux. De plus, ils ont accès à un réseau de spécialistes.

Opérations de placements

La BCBE ne cesse de développer ses prestations de conseil en gestion de fortune pour la Clientèle privée et la Clientèle institutionnelle, depuis plusieurs années. L'unité Asset Management, opérant depuis Berne, gère les fonds de placement de la banque et les mandats de gestion de fortune et fournit des recommandations de placement. Depuis 2022, elle prend en compte des critères de durabilité dans toutes ses formules de placement. De plus, la BCBE publie les émissions financées et indique les Swiss Climate Scores pour ses placements, afin de garantir la transparence concernant leur compatibilité climatique.

La qualité des formules de placement a également été reconnue sur le plan international. En effet, lors des LSGE Lipper Fund Award 2025 Switzerland, la BCBE a été désignée meilleur gestionnaire dans la catégorie « Asset Class Group Overall ». L'évaluation se fonde sur la performance corrigée des risques sur trois ans et confirme les excellents résultats des formules de placements complètes de la BCBE. La catégorie « Overall » tient compte de l'ensemble de la gamme de fonds de la BCBE, des fonds en actions et en obligations aux fonds stratégiques.

La BCBE propose un mandat de gestion de fortune avec suivi personnel et des portefeuilles sur mesure à partir d'un million de francs. Son éventail de fonds contient vingt fonds, dont neuf satisfaisant des critères de développement durables stricts. À noter qu'un fonds a été spécialement conçu pour les valeurs secondaires suisses non cotées.



La gestion de fortune institutionnelle de la BCBE ainsi que les fonds de placement de la BCBE sont certifiés selon les Global Investment Performance Standards (GIPS®), normes d'éthique internationalement reconnues pour la mesure de la performance. Les investisseurs peuvent ainsi procéder à une comparaison objective de la performance des différents fonds de placement.¹

¹ La BCBE confirme respecter les normes GIPS®. La société, au sens des GIPS®, comprend la gestion de fortune institutionnelle et les fonds de placement de la BCBE. La liste exhaustive des composites ainsi que les rapports sur les composites (composites reports) peuvent être demandés auprès de la BCBE (investment.controlling@bekb.ch). GIPS® est une marque déposée du CFA Institute. Ce dernier ne recommande ni ne soutient cette organisation ni ne garantit l'exactitude ou la qualité des contenus du présent document.

Opérations de commissions et des prestations de service

Les commissions et les prestations de service sont générées essentiellement par le conseil patrimonial et par la gestion de fortune. La BCBE offre toute une série de prestations de conseil patrimonial, de gestion de fortune et de conseil financier. Elle réserve des offres standardisées à sa Clientèle privée et à sa Clientèle entreprises ; à sa Clientèle privée fortunée et à sa Clientèle institutionnelle, telle que les caisses de pension, les fondations ou les entreprises, elle propose des formules de placement sur mesure. Les opérations d'émission sont réservées principalement aux entreprises du canton de Berne.

Opérations de négoce et utilisation des instruments financiers dérivés

La BCBE négocie sur les marchés de devises et sur les marchés boursiers pour le compte de sa clientèle. Elle agit en tant que commissionnaire ou procède à des opérations de contrepartie bien choisies afin de compenser les positions à risque. La banque n'est pas teneur de marché. La BCBE est membre d'Eurex (*European Exchange*) et elle participe à SIX. Ses activités Eurex sont principalement des activités d'intermédiaire (*brokerage*) pour sa clientèle. La BCBE est membre aussi du Central Securities Depository (CSD) de SIX Digital Exchange.

Le négoce pour compte propre (portefeuille de négoce) de la BCBE respecte une stratégie peu risquée, conforme aux limites approuvées par le Conseil d'administration.

La banque négocie des instruments financiers dérivés pour sa clientèle. Il s'agit avant tout d'opérations à terme en devises et d'options Eurex.

Croissance du négoce hors Bourse

Ces vingt années, OTC-X, la plateforme de négoce électronique de la BCBE réservée aux titres des PME non cotées en Bourse a permis d'accroître durablement la transparence et la liquidité du négoce hors Bourse. En 2025 aussi, ses activités et son chiffre d'affaires ont été excellents. L'OTC-X Liquidity Index comprend actuellement 53 titres. Des études sur les entreprises et sur les secteurs ont été réalisées afin d'accroître la transparence du marché. Par ailleurs, des manifestations ont été organisées. Le nombre croissant d'utilisateurs montre à quel point l'engouement d'investisseurs privés et institutionnels pour ce segment de marché est grand.

Informations complémentaires sur

otc-x.ch

Partenariats solides entre la BCBE et les PME

Les jeunes entreprises et les petites et moyennes entreprises (PME) comptent parmi les principaux segments de clients de la BCBE. Partenaire de longue date des entrepreneurs, la banque les accompagne tout au long du cycle de vie de leur entreprise, de l'idée commerciale à la transmission de l'entreprise, en passant par la fondation et la phase de croissance. Elle fait partie d'un réseau réunissant divers acteurs, étoffe sans cesse ses offres en ligne et développe des programmes de soutien, dans le but de stimuler l'innovation et l'entrepreneuriat dans son rayon d'activités.



C'est dans ce sens qu'elle a conçu son programme de soutien aux PME. Cette plateforme réunit des offres de financement et de subventions qui peuvent être utilisées lors des phases charnières de développement des entreprises, à savoir la création, la croissance et la succession. De par cette initiative, la BCBE montre l'importance qu'elle accorde à soutenir les PME. Le programme d'impulsion pour les PME s'adresse tant aux jeunes entreprises qu'aux entreprises déjà bien établies dans la région. Les entrepreneurs y trouvent des informations et des prestations qui les aident à développer les activités de leur entreprise et à assurer sa pérennité lors de la passation du témoin. (Des informations complémentaires au sujet du programme de soutien aux PME sont disponibles dans le Rapport de développement durable.)

Elle a notamment noué des partenariats soutenant les start-ups et les idées novatrices et soutenu des programmes de coaching et des programmes d'encouragement. De plus, elle propose des services en ligne ainsi qu'un service de création d'entreprise en ligne. Outre fournir ces services, la banque aide les PME à croître et à adopter des modèles d'affaires durables et les entrepreneurs à préparer la transmission de leur entreprise à des membres de la famille ou à des tiers avec le concours de spécialistes.

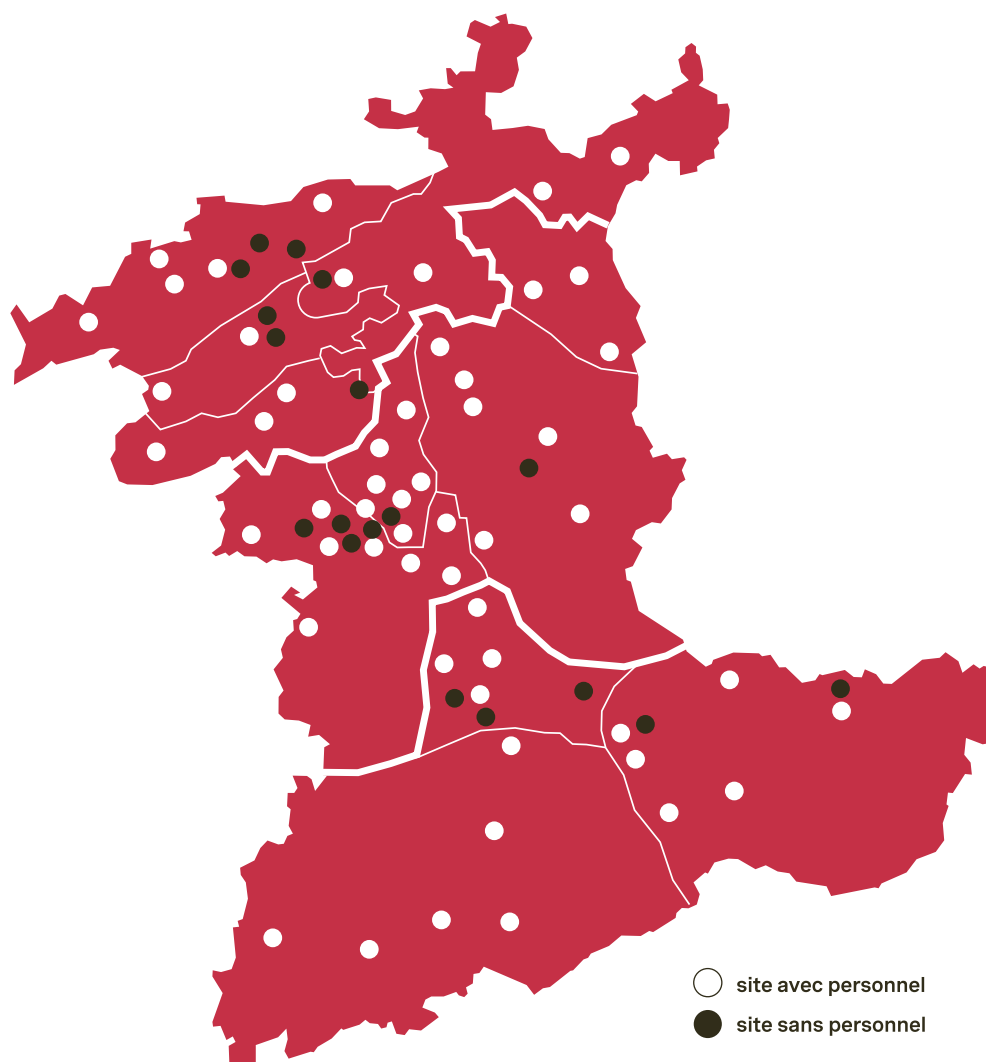
Informations complémentaires sur
bcbe.ch/pme

Réseau de distribution et offres numériques

La BCBE propose à sa clientèle des conseils et un suivi personnalisés, adaptés à leurs besoins. Les clients peuvent accéder à la banque par plusieurs moyens :

- les sites ;
- le Centre clientèle ;
- les services numériques.

Dotée de 72 sites (54 avec personnel ; 18 sans personnel) répartis entre les cantons de Berne et de Soleure, la BCBE est bien implantée dans la région. La clientèle a la possibilité de solliciter un entretien-conseil entre 7h et 19h.



Les sites de la BCBE ont été transformés au cours des dernières années dans le dessein de renforcer davantage encore l'objectif stratégique de la banque, qui est de se tenir aux côtés de la clientèle. Un aménagement moderne permet d'assurer un suivi plus étroit et un accompagnement individuel. Le dialogue avec les clients et le conseil restent la clé de voûte de l'activité bancaire.

Le Centre clientèle est ouvert du lundi au vendredi, de 8h à 20h, et le samedi, de 9h à 16h. Grâce à des technologies de pointe, la BCBE est en mesure de conseiller sa clientèle et de satisfaire à ses besoins, par téléphone, par voie électronique ou par courrier. Les collaborateurs du Centre clientèle renseignent, par exemple, les personnes désireuses de passer aux prestations numériques.



La BCBE s'emploie à répondre aux attentes de sa clientèle sur tous les canaux, tant numériques que physiques, en combinant savoir-faire professionnel et expérience de longue date en matière financière avec des méthodes innovantes. L'e-banking et l'App BCBE, des canaux numériques intégrés, sont enrichis régulièrement de nouvelles fonctions. La BCBE agrmente son offre de services par sa participation active à des réseaux nationaux et par l'utilisation de nouvelles interfaces.

Informations complémentaires sur

bcbe.ch/ebanking

bcbe.ch/bcbe-app

Engagement durable

La BCBE est consciente de sa responsabilité sociale et économique. Elle mise sur une approche à caractère durable dans la région, s'engage en faveur de projets culturels et sociaux et soutient diverses actions écologiques réalisées en son sein ou par sa clientèle. Chaque année, la BCBE établit un Rapport de développement durable (RDD) qui rend compte de son impact sur les plans social, écologique et économique.

**111**

postes de formation offerts à fin 2025

**2326**millions de francs investis dans les **fonds de placement BCBE à caractère durable****43 %**des collaborateurs employés à **temps partiel****73 %**de la consommation énergétique issue de **sources renouvelables****9001**norme ISO décernée depuis 2002 à la **gestion de la qualité****1781**millions de francs octroyés sous forme d'**hypothèques myky** en 2025

**817**

projets financés, pour un montant de 8,8 millions de francs, au travers du fonds de soutien

Informations complémentaires dans le
Rapport de développement durable

Organes et organigramme

État : 1^{er} mars 2026

Conseil d'administration

Antoinette Hunziker-Ebneter

Présidente, lic. oec. HSG, vice-présidente du conseil d'administration de Forma Futura Invest SA

Christoph Lengwiler

Vice-président, professeur, docteur oec. publ., professeur associé et chef de projet à la Haute école de Lucerne

Gilles Frôté

Lic. iur., LL.M., avocat, président du conseil d'administration de la société de conseil Dynafisc Frôté SA et CEO de Rollomatic Group

Reto Heiz

Lic. rer. pol., MBA, président du conseil d'administration de l'Assurance immobilière Berne (Groupe GVB)

Petra Kalt (depuis le 13 mai 2025)

Lic. iur., experte financière

Annelis Lüscher Hämmerli

PhD, MAS Finance, Chief Financial Officer au sein du groupe Helvetia (jusqu'à fin 2025), candidate à la présidence du Conseil d'administration de la BCBE

Hugo Schürmann

Expert-comptable diplômé, président du conseil d'administration de Neutrass AG et de Valterna AG

Pascal Sieber Zinniker

Docteur rer. pol., fondateur et copropriétaire de sieber&partners group AG

Danielle Villiger

Docteur oec. HSG, experte-comptable diplômée, copropriétaire de Villiger Treuhand AG

Direction générale

Armin Brun

CEO

Marcel Oertle

Responsable du Département Clientèle privée / Clientèle commerciale, vice-CEO

Beatrice Kern

Responsable du Département Gestion des finances / Gestion des risques

Stefan Moser

Responsable du Département Gestion des services (depuis le 14 avril 2025)

Domenico Sottile

Responsable du Département Key Clients / Asset Management

Markus Schwab

Responsable du Département Gestion informatique / Flux de valeur (depuis le 1^{er} novembre 2025)

Christian Schüpbach

Responsable du Département Gestion des services (jusqu'au 31 mars 2025)

**Direction générale**

Stefan Moser, Marcel Oertle, Beatrice Kern, Domenico Sottile, Armin Brun (CEO), Markus Schwab (de gauche à droite)

Organes de révision

Organe de révision selon le droit des sociétés anonymes et société d'audit prudentiel

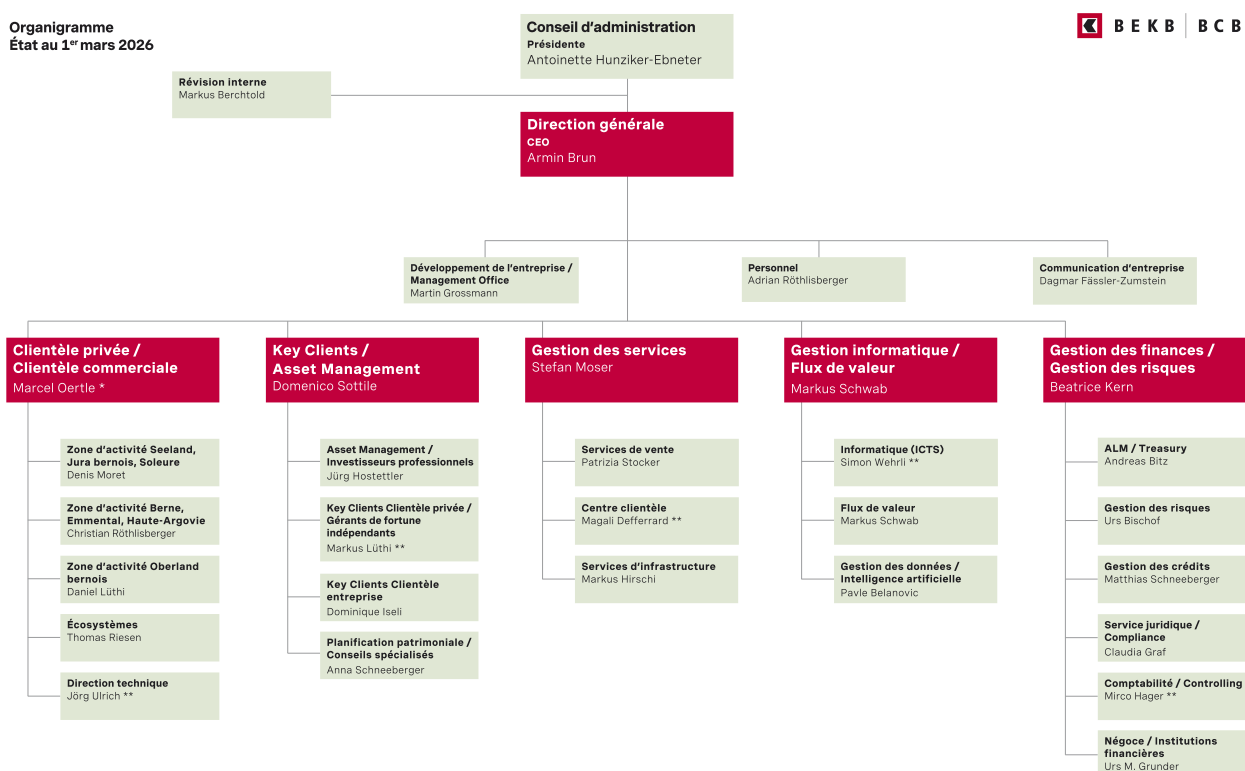
PricewaterhouseCoopers SA, Berne

Révision interne

Markus Berchtold

Organigramme

Organigramme
État au 1^{er} mars 2026



* vice-CEO

** suppléant-e de la/du responsable de département

Changements à la tête de la BCBE

Durant l'exercice sous revue, la composition du Conseil d'administration a été légèrement modifiée. Stefan Bichsel a quitté le Conseil d'administration de la BCBE, après y avoir siégé durant quatre ans, ayant atteint l'âge limite.

Lors de l'Assemblée générale de la BCBE du 13 mai 2025, les membres suivants du Conseil d'administration ont été réélus pour une année : Antoinette Hunziker-Ebner (présidente), Christoph Lengwiler (vice-président), Gilles Frôté, Reto Heiz, Annelis Lüscher Hämmerli, Hugo Schürmann, Pascal Sieber Zinniker et Danielle Villiger. Petra Kalt a rejoint le Conseil d'administration et reprend le siège laissé vacant par Stefan Bichsel. Les membres suivants du comité de rémunération ont également été réélus pour une année : Antoinette Hunziker-Ebner, Gilles Frôté et Danielle Villiger.

La composition de la Direction générale a été quelque peu modifiée en 2025. Christian Schüpbach a quitté la Direction générale fin mars 2025. En conséquence, la BCBE a revu son organisation, qui est en vigueur depuis mi-avril. Le 14 avril 2025, Stefan Moser a été nommé membre de la Direction générale et responsable du Département Gestion des services qui comprend notamment les secteurs suivants : Services de vente, Centre clientèle, Services d'infrastructure. De plus, la banque a créé le Département Gestion informatique / Flux de valeur. Domenico Sottile en a assuré la direction ad interim jusqu'à fin octobre 2025. En regroupant les domaines liés aux technologies de l'information (TI) au sein d'un même département, la BCBE renforce sa capacité d'innovation et donne une place centrale à la numérisation. Markus Schwab a été nommé membre de la Direction générale et responsable du nouveau département par le Conseil d'administration, lors d'une réunion extraordinaire en juillet 2025. Il a pris ses fonctions au 1^{er} novembre 2025.

Contexte conjoncturel mondial

Il ne fallait pas s'attendre à un retour à la normale en 2025, avec le retour au pouvoir de Donald Trump. Il était probable que l'année soit marquée par des interventions d'ordre géopolitique, mais leur ampleur restait une inconnue. Tant l'économie que les marchés financiers en ont vu de toutes les couleurs.

La politique extérieure et la politique commerciale des États-Unis ont déstabilisé aussi bien les entreprises que les ménages. L'industrie, déjà à la peine ces trois dernières années, a évolué en dessous de ses capacités, cette année encore. Le secteur tertiaire, en revanche, affiche une hausse solide et a soutenu la croissance économique mondiale. Celle-ci se porte plutôt bien, à la lecture des chiffres actuels, malgré le contexte exigeant : la croissance est de 2 % aux États-Unis et d'un peu plus de 1 % dans la zone euro et en Suisse.

Les difficultés de ces dernières années n'ont pas épargné le marché du travail. Aux États-Unis et dans notre pays, le taux de chômage a progressé de 0,4 point de pourcentage par rapport à 2024. Aux États-Unis, le taux était de 4,4 %, une valeur inférieure à la moyenne à long terme. À 3 %, le marché suisse du travail se situe plus ou moins au niveau de sa moyenne à long terme. Dans la zone euro, le rapport entre les personnes sans emploi et les actifs est resté stable.

La situation est plus contrastée sur le front de l'inflation. En Suisse, le renchérissement s'est replié et dépasse à peine à 0 %. Dans la zone euro, l'inflation se situait dans la fourchette cible de 2 %. Aux États-Unis, elle a été supérieure à l'objectif cible en 2025 aussi et s'élevait à 2,7 %, à la fin de l'année. Les disparités se reflètent également dans les trajectoires des taux directeurs.

La Banque centrale européenne (BCE) et la Banque nationale suisse (BNS) ont poursuivi leur cycle d'assouplissement jusqu'en juin. À la fin de l'année, le taux directeur de la BCE était de 2 % et celui de la BNS de 0 %. Même, si dans leurs prévisions, les marchés tablaient passagèrement sur un retour aux taux négatifs, les conditions sont néanmoins loin d'être réunies pour qu'un tel scénario se produise. La Banque centrale américaine (Fed) n'a pas abaissé son taux directeur pendant un certain temps. Elle s'est montrée prudente, au vu de l'augmentation de l'inflation, de la conjoncture solide et des inconnues liées à la nouvelle politique commerciale du gouvernement américain. Ce n'est qu'au second semestre qu'elle a procédé à deux desserrements, réduisant son taux à 3,75 %.

Les taux longs ont, eux aussi, évolué de différentes manières. Les rendements des emprunts à 10 ans de la Confédération ont oscillé autour de 0,33 % fin 2025, un niveau similaire à celui de 2024 alors que ceux des États-Unis à 10 ans ont chuté et ceux de la zone euro ont en majeure partie connu une tendance haussière. La progression en Europe a fait suite à l'annonce de l'Allemagne, en février 2025, d'augmenter fortement les dépenses publiques. Combinées aux abaissements des taux, les courbes des taux se sont normalisées au second semestre, à savoir que les taux courts étaient inférieurs aux taux longs.

Les marchés financiers sont passés par tous les états d'âmes mais, en fin d'année, la plupart des classes d'actifs ont enregistré une bonne, voire une très bonne, performance. Les marchés d'actions européens et helvétique ont démarré l'année en fanfare. En avril, ils se sont effondrés de 15 % environ, suite aux déclarations de Donald Trump concernant les droits de douane. Cette baisse a pu être époncée au second semestre. Un rallye a été observé en fin d'année. Exprimés en monnaies locales, les indices d'actions de certains pays d'Europe et

d'Amérique ont inscrit de nouveaux records. Il est à noter que les actions des pays émergents ont enregistré une évolution réjouissante. Exprimée en francs suisses, leur performance atteint 17 % et égale celle des actions suisses, qui ont néanmoins été battues par les actions européennes (19 %). Compte tenu de la faiblesse du dollar américain, la performance des actions américaines en francs suisses est nettement inférieure (3 %). L'or a continué son envolée en 2025 : son prix a augmenté de 45 %, exprimé en francs suisses. Les fonds immobiliers suisses ont, eux aussi, bien progressé (10 % environ). Si 2024 avait été une année faste pour les placements, 2025 n'a pas été en reste, la performance ayant été très solide également

Contexte conjoncturel national et régional

Face à la menace des droits de douane américains, les exportations suisses ont été marquées par des effets d'anticipations au premier trimestre 2025. L'activité économique s'est ensuite fortement contractée avant de se reprendre au second semestre.

L'industrie chimique et pharmaceutique, en particulier, a influencé l'évolution de la valeur ajoutée. La croissance a été portée par la consommation privée et par le tourisme. L'économie dans son ensemble a évolué en deçà de sa tendance à long terme. Même constat sur le marché du travail : les taux de chômage annuels ont crû à 2,1 % dans le canton de Berne (+0,4 %) et à 3,3 % dans le canton de Soleure.

Les poids lourds régionaux dans l'horlogerie et dans l'industrie des machines, des équipements électriques et des métaux (MEM) ont pâti cette année encore de la mollesse de la demande de la zone euro et de la politique douanière incertaine des États-Unis. Ces secteurs n'ont pas repris des couleurs en 2025 non plus. En revanche, le tourisme a poursuivi sa hausse. Le nombre de nuitées est légèrement en deçà de celui de 2024, une année record.

La forte dépréciation du dollar américain par rapport au franc suisse a pesé sur les entreprises industrielles locales. Alors que le billet vert se négociait à quelque 90 centimes fin 2024, il est descendu à près de 80 centimes fin 2025, soit une diminution de 10 centimes environ. L'évolution de l'euro est, quant à elle, restée stable. Fin 2024 et fin 2025, son cours avoisinait 93 centimes.

Le marché immobilier s'est montré plus dynamique cette année qu'en 2024, où il avait enregistré une hausse des prix légèrement plus faible. Les prix pour les logements en propriété ont ainsi augmenté de 3,4 % dans le canton de Berne et de 3,7 % en Suisse. En 2024, la progression était 1 à 1,5 point de pourcentage inférieure.

L'exercice 2025

La Banque Cantonale Bernoise SA (BCBE) a clos l'exercice 2025 sur un bon résultat et un bénéfice de 175,4 millions de francs. L'évolution des opérations de commissions et des prestations de service, très positive, a largement compensé celle des opérations d'intérêts, bien plus faible. La BCBE investit de manière ciblée dans son personnel, ses processus et la numérisation, afin de confirmer sa position de partenaire stable et fiable.

Bilan

Liquidités, créances sur les banques, créances résultant d'opérations de financement de titres

Les liquidités ont augmenté de 7,5 milliards de francs, les créances sur les banques ont reculé, à 126,8 millions de francs. Les créances résultant d'opérations de financement de titres se chiffrent à 35,8 millions de francs.

Créances hypothécaires et créances sur la clientèle

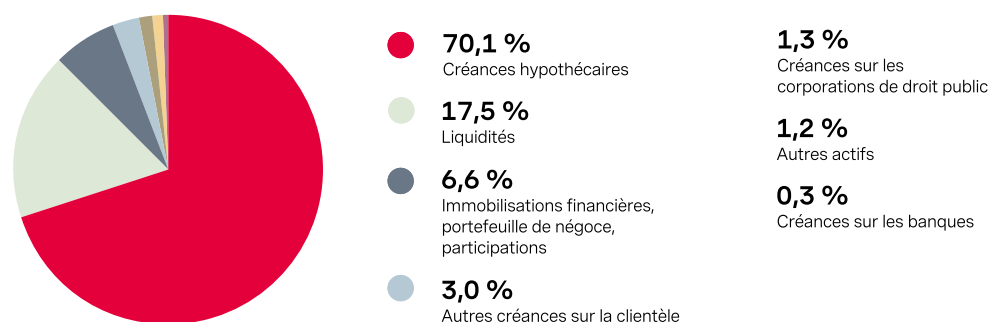
Les prêts à la clientèle (créances hypothécaires et créances sur la clientèle) ont augmenté de 1,4 milliard de francs, à 31,9 milliards de francs. La qualité du portefeuille de crédit a pu être préservée.

La ventilation des créances par groupe de clientèle atteste de l'ancrage profond de la BCBE dans sa région. La part de créances sur les particuliers a augmenté, à 75,4 %. Une même tendance a été observée pour les créances sur les sociétés immobilières ou financières ainsi que sur les services. Celles sur l'agriculture ou l'artisanat sont restées stables, alors que celles sur les corporations de droit public, l'industrie et la construction ont diminué.

Les créances hypothécaires se sont accrues à 30,1 milliards de francs, en hausse de 1,8 milliard de francs (+6,2 %) par rapport à 2024, à qualité de portefeuille égale.

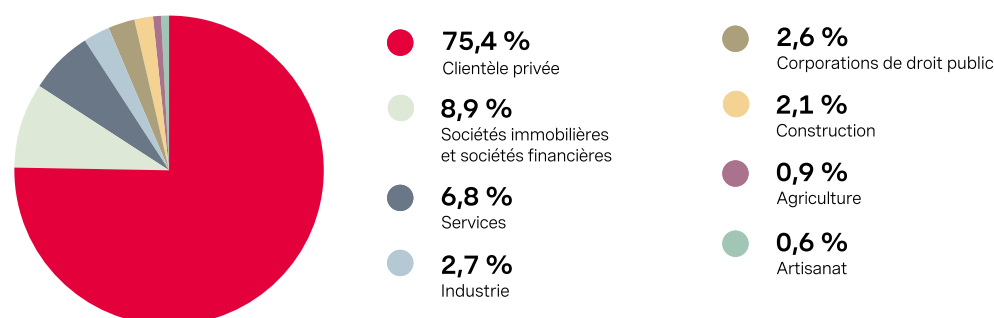
À la fin de 2025, 77,1 % des gages immobiliers se trouvaient dans le canton de Berne et 22,6 % dans d'autres cantons. Davantage d'hypothèques indexées sur le marché monétaire (hypothèques SARON) ont été conclues. Les hypothèques à taux fixe conclues en 2025 avant comptabilisation des corrections de valeur, se sont établies à 24,9 milliards de francs, soit 82,0 % des créances hypothécaires (en 2024 : 86,5 %).

Les créances hypothécaires ont augmenté de 6,2 %



Hausse de 6,2 % : les créances hypothécaires ont augmenté de 1,8 milliard de francs. Elles représentent plus de deux tiers des actifs. (Base : somme du bilan)

Trois quarts des prêts à la clientèle sont accordés à des particuliers



Financement de différents secteurs : après la Clientèle privée, ce sont les sociétés immobilières et les sociétés financières ainsi que les services qui représentent les parts les plus importantes des financements ; ils sont suivis de l'industrie. (Base : créances hypothécaires et créances sur la clientèle)

Opérations de négoce

Le négoce en compte propre de titres et de dérivés de titres ne fait pas partie du cœur de métier de la BCBE. À la fin de l'exercice sous revue, il se montait à 21,5 millions de francs.

Immobilisations financières

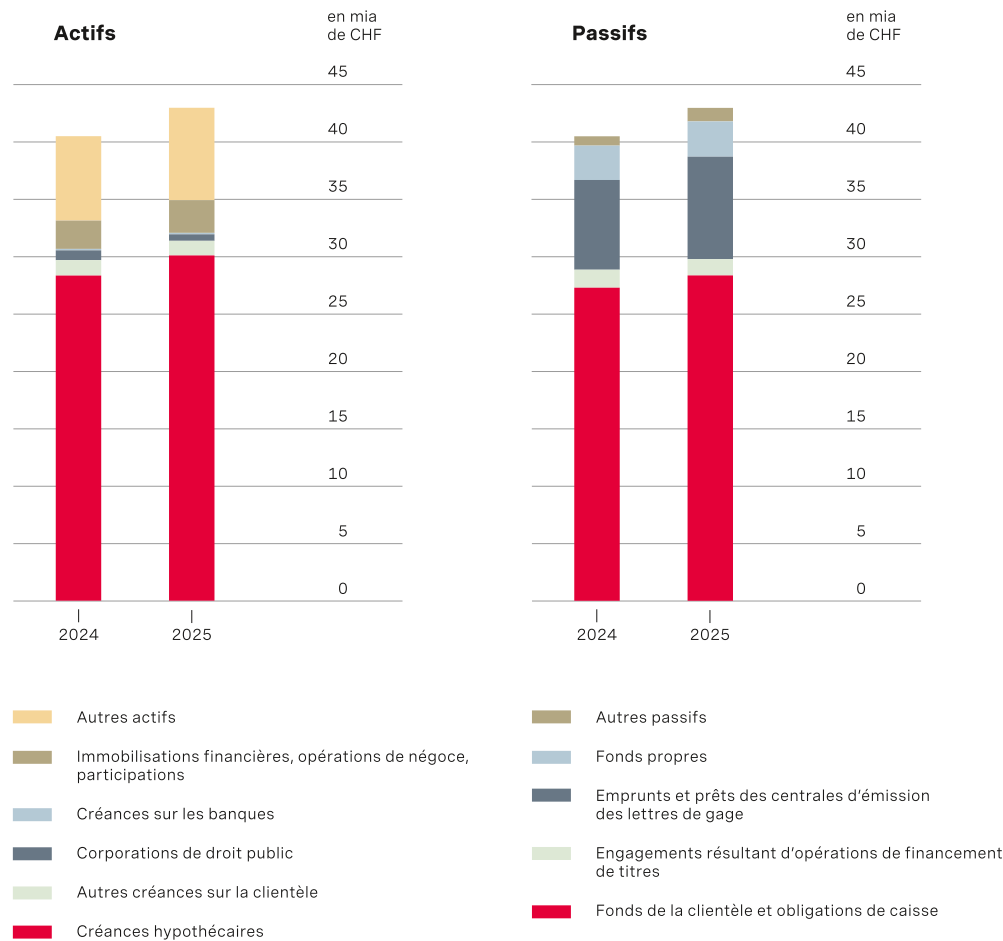
Les immobilisations financières ont augmenté de 16,1 %, à 2,8 milliards de francs. Aucun immeuble repris des opérations de crédit à la suite d'une réalisation forcée ne figure au bilan dans les immobilisations financières.

Participations

À l'instar de l'exercice précédent, la valeur comptable des participations s'est inscrite à 61,2 millions de francs. Au nombre des participations principales de la BCBE dont la part en capital est de 10 % au moins et la valeur fiscale / valeur vénale dépasse 5 millions de francs

figurent les actions suivantes : aity SA (100 %), Seniorenresidenz Talgut Ittigen AG (66,7 %), Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses SA (10,7 %), Jungfraubahn Holding AG (10,0 %).

La somme du bilan a atteint un nouveau record



Développement des cœurs de métier : la somme du bilan a crû de 2,5 milliards de francs, pour s'établir à 43,0 milliards de francs.

Engagements envers les banques, engagements résultant d'opérations de financement de titres

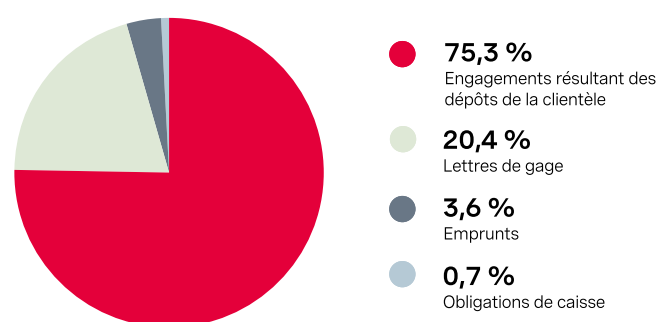
Les engagements envers les banques ont gonflé de 381,8 millions de francs, à 744,9 millions de francs. Les engagements résultant d'opérations de financement de titres totalisaient, à 1,4 milliard de francs.

Fonds de la clientèle

La ventilation des avoirs de la clientèle apparaît sur le graphique ci-après. Le niveau des liquidités de la clientèle reste élevé. Les engagements résultant des dépôts de la clientèle ont progressé d'un milliard, à 28,1 milliards de francs. Le taux de base servi sur les fonds d'épargne a été abaissé à deux reprises en 2025 et se situait à 0,05 % en fin d'année. Celui

servi sur les comptes d'épargne actionnaire a été ramené à 0,10 %. La somme du portefeuille d'obligations de caisse a bondi, à 279,0 millions de francs ; elles ont été rémunérées à un taux moyen de 0,88 % (en 2024 : 1,04 %). La BCBE a émis des emprunts pour un total de 0,6 milliard de francs et a remboursé des prêts à hauteur de 0,2 milliard de francs. La valeur du portefeuille était de 1,3 milliard de francs en fin d'année. Les prêts des centrales d'émission de lettres de gage ont été remboursés à hauteur de 0,6 milliard de francs ; les nouveaux prêts se montent à 1,4 milliard de francs. La valeur du portefeuille était de 7,6 milliards de francs en fin d'année. Les avoirs de l'institution de prévoyance de la banque atteignent 23,9 millions de francs.

La détention de liquidités par les clients demeure élevée



Fidélité de la clientèle : les dépôts de la clientèle dépassent 28 milliards. (Base : fonds de la clientèle)

Provisions

Les provisions (cf. [tableau 16 Corrections de valeur, provisions et réserves pour risques bancaires généraux](#)) ont fléchi de 13,8 million de francs, à 235,0 millions de francs. Les provisions pour risques de défaillance comprennent des parts de corrections de valeur individuelles de limites non sollicitées, des parts de corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance de limites non sollicitées ainsi que des provisions pour des opérations hors bilan. Fin 2025, elles s'élevaient à 154,4 millions de francs. Les provisions pour autres risques d'exploitation (risques liés au négoce de titres, au négoce de devises, de monnaies, de métaux précieux, au négoce de dérivés et de dérivés sur devises) se sont contractées de 0,6 million de francs, à 61,7 millions de francs. Les autres provisions ont atteint 18,9 millions de francs.

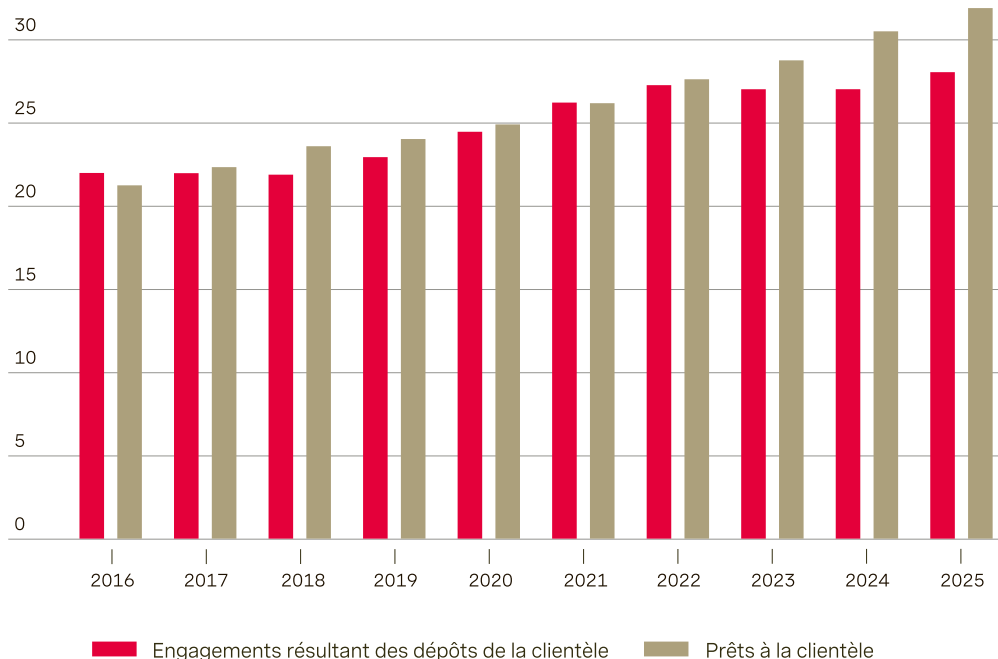
Capital propre

Le capital-actions nominal est de 186,4 millions de francs. La réserve légale issue du capital atteint 54,7 millions de francs, la réserve légale issue du bénéfice, 177,4 millions de francs. Les réserves facultatives issues du bénéfice ont augmenté de 84,0 millions de francs, à 1,9 milliard de francs, en raison du bénéfice issu de l'exercice précédent (cf. [tableau État des capitaux propres](#)).

Bon refinancement

en mia de CHF

35



Structure du bilan solide : les prêts à la clientèle sont couverts à 88 % par les dépôts de la clientèle.

Évolution des opérations de placement

Les avoirs administrés ont crû de 2,5 milliards de francs, à 45,3 milliards de francs. La variation est attribuable à un apport d'argent frais de 0,4 milliard de francs et à une performance positive pour 2,1 milliards de francs. Les avoirs en dépôt figurant dans les avoirs administrés ont progressé de 2,6 milliards de francs, à 23,0 milliards de francs. L'afflux net d'argent frais atteint 0,7 milliard de francs, tandis que le contexte de marché favorable a permis de dégager 1,8 milliard de francs. Le volume des fonds de placement dans les dépôts de la clientèle a connu une hausse de 1,3 milliard de francs, à 10,1 milliards de francs ; la part des fonds de placement BCBE a progressé de 0,7 milliard de francs, à 4,9 milliards de francs. Durant l'année écoulée, 152,2 millions de francs ont été investis dans les fonds BCBE à caractère durable, construits sur la base des analyses d'ISS Sustainability Solutions (anciennement ISS ESG), une agence de notation indépendante spécialisée dans le domaine du développement durable. Le volume de ces fonds a augmenté à 2,3 milliards de francs. Les avoirs gérés dans le cadre de mandats de gestion de fortune ont grimpé à 6,3 milliards de francs.

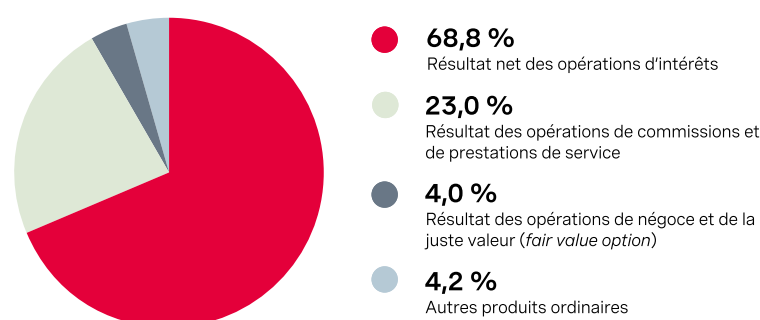
Compte de résultat

Résultat des opérations d'intérêts

Le résultat brut des opérations d'intérêts a fléchi à 386,5 millions de francs et la marge d'intérêt brute de 1,00 % à 0,91 %) et à des volumes plus élevés. La politique de crédit appli-

quée avec rigueur, la gestion dynamique des crédits et les taux d'intérêt faibles ont permis de maintenir les produits compromis à bas niveau (0,3 million de francs). Les coûts de couverture des intérêts sont comptabilisés comme partie intégrante des opérations d'intérêts. Les coûts de couverture des risques liés aux variations des taux d'intérêt grèvent le produit des intérêts à hauteur de 22,0 millions de francs (en 2024 : 4,1 millions de francs). Le produit des intérêts et des dividendes des immobilisations financières s'est amplifié de 3,0 millions de francs, à 22,6 millions de francs. En ce qui concerne les variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts, la constitution nette se monte à 9,8 millions de francs (en 2024 : 14,2 millions de francs). Des corrections de valeur nettes pour risques de défaillance relatifs à des créances sur la clientèle ont été constituées pour 13,6 millions de francs, tandis que des corrections de valeur pour risques de défaillance liés aux immobilisations financières ont été dissoutes à hauteur de 3,8 millions de francs. Les pertes liées aux opérations d'intérêts atteignent 0,3 million de francs ; dans le même temps, un montant de 0,2 million de francs a pu être récupéré. Ce poste de résultat a ainsi diminué de 4,3 millions de francs par rapport à l'exercice précédent. Le résultat net des opérations d'intérêts se chiffre e à 376,7 millions de francs (en 2024 : 392,4 millions de francs).

Les opérations d'intérêts sont la source de revenus la plus importante



Principaux domaines d'activité : les principales sources de revenus de la BCBE sont les opérations d'intérêts et les opérations de commissions et de prestations de service. (Base : résultat commercial)

Résultat des opérations de commissions et des prestations de service

Le résultat des opérations de commissions et des prestations de service a gonflé de 9,5 %, à 126,0 millions de francs par rapport à 2024. Le produit des commissions sur les titres et les opérations de placement s'est accru de 10,8 millions de francs, à 102,3 millions de francs. En hausse de 0,8 million de francs, le produit du courtage atteint 14,4 millions de francs. Les droits de garde et les frais de gestion de fortune ont augmenté de 6,0 millions de francs, à 52,9 millions de francs. Les produits tirés des fonds de placement maison ont progressé de 3,4 millions de francs, à 30,7 millions de francs. Cette évolution découle de l'accroissement du volume investi. Le produit des commissions sur les autres prestations de service s'est enrobé, à 40,5 millions de francs ; les charges de commissions totalisaient 22,4 millions de francs.

Résultat des opérations de négoce

Le résultat des opérations de négoce s'est contracté de 3,1 millions de francs, à 21,9 millions de francs. Le négoce de devises, de billets et de métaux précieux a généré 21,3 millions de francs. Un bénéfice de 0,6 million francs a été tiré du négoce de titres de deuxième ligne, que la BCBE ne pratique que dans une mesure limitée.

Autres résultats ordinaires

Les autres résultats ordinaires ont augmenté, de 2,1 millions de francs, à 22,8 millions de francs. À 10,3 millions de francs, le résultat des aliénations d'immobilisations financières est inférieur de 0,1 million de francs à celui de 2024. Les produits des participations ont crû de 0,5 million de francs, à 9,3 millions de francs ; les autres produits sont restés stables, à 5,2 millions de francs. Les autres charges ordinaires ont atteint 2,0 millions de francs.

Charges d'exploitation

En comparaison avec l'exercice précédent, les charges d'exploitation ont progressé de 13,6 millions de francs (+5,1 %), à 280,5 millions de francs. Les charges de personnel ont augmenté de 6,5 %, à 153,8 millions de francs, en raison notamment de la création de nouveaux emplois. Les autres charges d'exploitation ont passé de 122,5 millions de francs à 126,7 millions de francs sur un an ; cette hausse s'explique par les coûts plus élevés des technologies de l'information (TI). Le rapport entre les charges d'exploitation et le résultat commercial est de 51,3 %.

Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles

Les corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles ont augmenté de 9,5 millions de francs, à 43,7 millions de francs.

Des amortissements de 7,5 millions de francs (2,5 % à 3,5 % des valeurs de rendement) sur des immeubles à usage propre et d'autres immeubles sont venus alimenter le fonds de rénovation destiné à maintenir la valeur. Les investissements de maintien de la valeur sont financés par le fonds de rénovation. Par ailleurs, un montant de 0,2 million de francs a été comptabilisé à titre d'amortissements extraordinaires de quelques immeubles à usage propres et 1,2 million de francs pour des travaux dans des immeubles de tiers. Des amortissements de 31,2 millions de francs concernent les logiciels acquis auprès d'autres prestataires et les coûts liés à leur intégration, et de 3,2 millions de francs les autres immobilisations corporelles. Les corrections de valeur sur les participations se sont établies à 0,5 million de francs.

Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes

D'autres provisions ont été constituées à hauteur de 2,2 millions de francs, tandis que les provisions pour autres risques d'exploitation ont diminué de 0,6 million de francs. Les pertes portées au compte de résultat se montent à 0,8 million de francs.

Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel a baissé de 27,1 millions de francs, à 220,7 millions de francs.

Charges extraordinaires et produits extraordinaires

L'Annexe au compte de résultat donne un aperçu des charges et des produits extraordinaires. Les produits extraordinaires se chiffrent à 0,4 million de francs. Ils résultent pour l'essentiel de la vente de participations. Au cours de l'exercice écoulé, la BCBE n'a pas eu de charges extraordinaires.

Variations des réserves pour risques bancaires généraux

Les réserves pour risques bancaires généraux ont augmenté à 587,1 millions de francs. Les provisions devenues superflues et les produits non opérationnels (p. ex. les bénéfices réalisés sur les aliénations de participations, d'immobilisations financières ou d'immobilisations corporelles) ont alimenté les réserves pour risques bancaires généraux à hauteur de 21,2 millions de francs ; elles ne figurent donc pas dans le résultat opérationnel. Des réserves pour risques bancaires généraux de 11,0 millions de francs ont été dissoutes en vue de compenser, entre autres, la moitié des coûts de couverture des risques de fluctuation des taux d'intérêt. Il en résulte une constitution nette des réserves pour risques bancaires généraux de 3,0 millions de francs.

Impôts

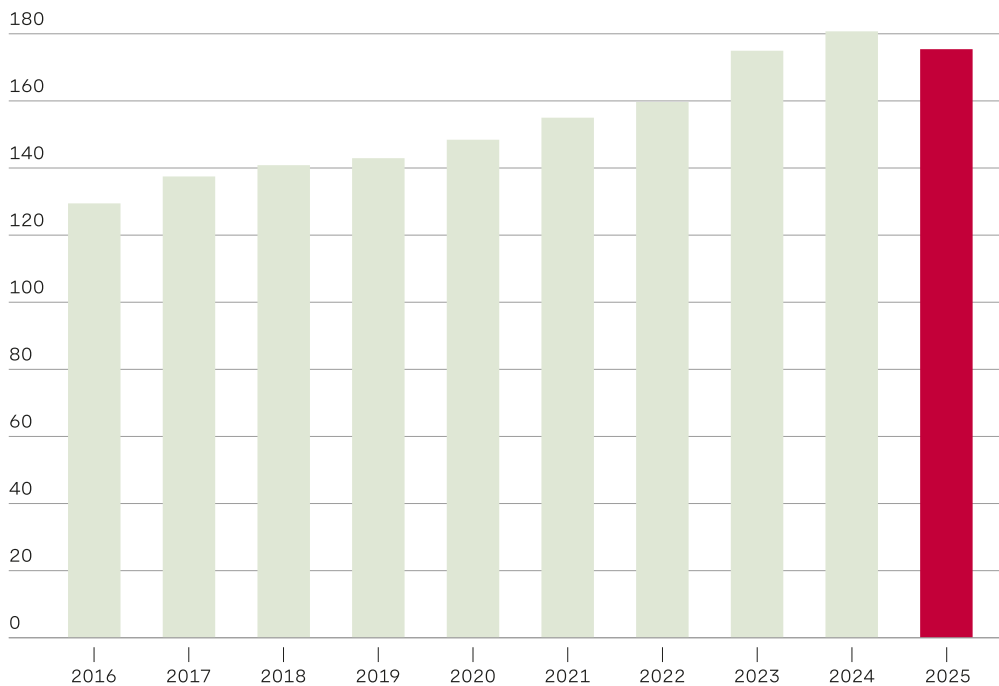
La charge fiscale a baissé, à 42,8 millions de francs (en 2024 : 48,2 millions de francs). La BCBE est assujettie aux impôts fédéral, cantonal et communal.

Bénéfice

Le bénéfice s'est replié de 2,9 %, à 175,4 millions de francs (en 2024 : 180,7 millions de francs). Compte tenu du bénéfice reporté de l'exercice précédent, le bénéfice au bilan atteint 175,6 millions de francs.

Forte capacité bénéficiaire

Bénéfice annuel (en millions de CHF)



Bénéfice légèrement plus bas que celui de l'exercice précédent : le bénéfice annuel s'établit à 175,6 millions de francs, un chiffre quelque peu inférieur à celui de l'exercice précédent (-2,9 %).

Liquidités et fonds propres

Les exigences de liquidités fixées aux art. 12 à 18 de l'ordonnance sur les liquidités (OLiq) et celles afférentes aux réserves minimales précisées aux art. 12 à 17 de l'ordonnance relative à la loi fédérale sur la Banque nationale suisse (OBN) ont été respectées au cours de l'exercice sous revue.

Depuis le 1^{er} janvier 2025, les fonds propres sont calculés selon les normes finales de Bâle III (Bâle III final). Une comparaison avec les valeurs au 31 décembre 2024 ne peut donc être faite que dans une moindre mesure.

Les fonds propres Bâle III final se montent à 3,29 milliards de francs (en 2024 : 3,23 milliards de francs). Le ratio de fonds propres de base (CET1) est passé de 17,3 % à 18,3 %. Le ratio de fonds propres totaux de 19,4 % à 20,4 %. Les prescriptions réglementaires sont de 12,0 %. Un volant anticyclique de 1,46 % doit en outre être maintenu. La BCBE dispose de réserves pour risques bancaires généraux destinées à couvrir des risques stratégiques généraux tels que des risques politiques, des risques de régulation, des risques opérationnels, des risques de marché, des risques de réputation ou des amortissements de survaleur (*goodwill*). Les réserves pour risques bancaires généraux sont des réserves de fluctuation nécessaires à l'exploitation ; elles sont alimentées ou utilisées en fonction de l'évolution des risques. Les fonds propres pris en compte se composent des fonds propres de base durs (CET1) et des fonds propres complémentaires (T2). Le ratio de levier a diminué à 6,7 %. La BCBE adopte une stratégie fondée sur un risque faible et des fonds propres solides.

Emploi du bénéfice

Compte tenu des résultats et du patrimoine de la BCBE, le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale d'utiliser le bénéfice comme suit, conformément à la politique de distribution du dividende :

- Distribution du dividende : 100,7 millions de francs
- Attribution aux réserves facultatives issues du bénéfice : 74,0 millions de francs
- Bénéfice reporté au nouvel exercice : 0,9 million de francs

Effectif de personnel

Fin 2025, l'effectif de personnel, membres du Conseil d'administration compris, était de 1273 collaborateurs. Ce chiffre comprend 111 personnes en formation. Le nombre de postes (équivalent plein temps) a augmenté à 1058.

Collaborateurs	31.12.2025	31.12.2024
Effectif de personnel		
Nombre de collaborateurs	1 264	1 212
Nombre de membres au Conseil d'administration	9	9
Effectif de personnel total	1 273	1 221
Nombre de collaborateurs (équivalent plein temps)	1 056	1 009
Nombre de membres au Conseil d'administration (équivalent plein temps)	2	2
Effectif de personnel total (équivalent plein temps)	1 058	1 011
Nombre moyen de collaborateurs (équivalent plein temps) (y c. Conseil d'administration)	1 034	982

Réalisation d'une évaluation du risque

La procédure d'évaluation des risques prévue à l'art. 961c, al. 2, ch. 2 CO est décrite dans l'Annexe au résultat > Évaluation du risque selon l'art. 961c, al. 2, ch. 2 CO.

La BCBE prend des risques mesurés. La stratégie, le mandat d'entreprise et la politique d'affaires de la banque forment le cadre, dont les détails figurent dans l'Annexe au résultat > Principes fondamentaux de la politique de risque.

Perspectives

Compte tenu de la diminution visée de sa base de coûts et de l'amélioration rigoureuse de ses processus, la BCBE se concentrera en 2026 sur le développement du segment des placements, des opérations de commissions et des prestations de service et, partant, sur l'élargissement de sa base de revenus. Malgré le contexte toujours difficile dû, entre autres, aux taux bas, la BCBE vise un résultat du même ordre de grandeur que celui de l'exercice dernier grâce à sa solidité. Elle se voit bien placée pour renforcer encore sa position sur le marché.

Gouvernance d'entreprise

Structure de l'organisation et principes	52
Structure du groupe et actionnariat	54
Structure du capital	55
Conseil d'administration	58
Conseil d'administration : introduction	58
Membres du Conseil d'administration	60
Organisation interne	64
Instruments d'information et de contrôle vis-à-vis de la Direction générale	68
Direction générale	70
Direction générale : introduction	70
Membres de la Direction générale	71
Rémunérations, participations et prêts	75
Droits sociaux des actionnaires	76
Changement de contrôle et mesures de défense	77
Transparence sur les questions non financières	78
Organes de révision	79
Organe de révision interne	79
Organe de révision selon le droit des sociétés anonymes et société d'audit prudentiel	80
Politique d'information	81
Agenda financier	82
Périodes de blocage	83

Structure de l'organisation et principes

Les principes de gouvernance d'entreprise sont définis dans les Statuts, dans le Règlement d'affaires, dans divers autres règlements. Ils sont mis en œuvre dans les directives. Les principes s'appuient sur les recommandations du Swiss Code of Best Practice for Corporate Governance d'économiesuisse. En tant que banque de droit suisse, la BCBE est tenue de soumettre ses Statuts et son Règlement d'affaires à l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers. Le présent rapport sur la gouvernance d'entreprise décrit les principes de conduite et de contrôle au niveau le plus élevé de la BCBE. Il se fonde sur la Directive concernant les informations relatives à la Corporate Governance de SIX Swiss Exchange Regulation AG.

Principes régissant le Conseil d'administration et la Direction générale

La BCBE applique une gouvernance d'entreprise responsable et transparente axée sur la création de valeur. Le Conseil d'administration et la Direction générale respectent les standards reconnus en matière de gouvernance d'entreprise. Ils observent en particulier les principes suivants :

1. Le Conseil d'administration et la Direction générale sont responsables de la pérennité de la banque et de son développement durable. En ce sens, ils prennent en compte les trois dimensions du développement durable, à savoir l'économie, l'écologie et le social.
2. Le Conseil d'administration et la Direction générale appliquent des normes éthiques strictes aussi bien dans leur prise de décisions que dans leur comportement. Ils s'appuient sur les valeurs fondamentales de la banque : engagement, développement durable et confiance.
3. Les membres du Conseil d'administration et de la Direction générale agissent dans l'intérêt de la banque et de ses parties prenantes. Ils évitent tout conflit d'intérêts personnel. Ils annoncent immédiatement et de manière transparente toute affaire qui touche à leurs propres intérêts ou à ceux de personnes ou d'organismes qui leur sont proches et se refusent.
4. Le Conseil d'administration et la Direction générale accordent une grande importance à la séparation de leurs domaines de compétence ainsi qu'à la répartition claire des compétences et des responsabilités au sein de la banque.
5. La composition du Conseil d'administration et de la Direction générale tient compte de la diversité et des différents parcours professionnels de leurs membres respectifs, comme le garantit la planification attentive et prévoyante du personnel.
6. Le mandat des membres du Conseil d'administration ne peut durer plus de douze ans. La limite d'âge pour y siéger est fixée à 70 ans.

7. Les membres du Conseil d'administration perçoivent une rémunération fixe pour leur mandat. Le modèle de rémunération du Conseil d'administration ne prévoit ni honoraires de conseil ni rétributions supplémentaires.
8. La rémunération globale la plus élevée au sein de la Direction générale ne peut excéder le vingtuple de la rémunération globale la plus basse au sein de la banque. La rémunération variable ne représente qu'une part limitée de la rémunération globale. Elle est conforme à la culture de l'entreprise ainsi qu'aux objectifs qui se rapportent à la clientèle, aux collaborateurs, au développement durable et aux finances.

Structure du groupe et actionnariat

La BCBE, dont le siège est à Berne, n'avait au 31 décembre 2025 aucune filiale assujettie à consolidation. Ses actions sont cotées à la SIX Swiss Exchange à Zurich. La capitalisation boursière et le numéro de valeur de l'action figurent sous [Politique d'affaires > L'action BCBE](#).

La BCBE apparaît dans le Swiss Reporting Standard. La comptabilité, les évaluations et le bilan sont conformes aux prescriptions comptables suisses pour les banques et au règlement de cotation de la SIX ; ils sont indiqués en francs suisses. Le boucllement se fait au 31 décembre.

La structure organisationnelle de la BCBE est présentée sous [Organisation > Organes et organigramme](#). En détenant 51,5 % du capital-actions, le Canton de Berne est le seul actionnaire inscrit avec une participation au capital-actions total supérieure à 3 %. En vertu de la législation cantonale, le Canton dispose de la majorité absolue des capitaux et des voix. Les actionnaires importants de la BCBE (participation de 5 % ou plus) apparaissent dans l'[Annexe au compte de résultat > Informations concernant les positions du bilan > Tableau 20](#).

Les participations de la BCBE dans d'autres sociétés (10 % ou plus et valeur de marché / valeur fiscale de plus de 5 millions de francs) sont énumérées dans l'[Annexe au compte de résultat > Informations concernant les positions du bilan > Tableau 7](#). Il n'existe aucune participation croisée dépassant, de part et d'autre, la limite de 5 % du capital ou des voix.

Structure du capital

Le capital ordinaire est mentionné dans le bilan (cf. [Annexe au compte de résultat > Bilan](#)) et les informations liées à l'évolution du capital propre durant les trois derniers exercices figurent dans le tableau ci-après. La BCBE disposait, au 31 décembre 2025, d'un capital conditionnel de 5 millions de francs, soit 2,7 % du capital-actions existant. Conformément aux Statuts, le Conseil d'administration peut, avec ce capital et dans le cadre du programme de participation des collaborateurs, émettre au maximum 250 000 actions nominatives nouvelles d'une valeur nominale de 20 francs l'unité, à libérer intégralement. Le droit de souscription des actionnaires est exclu. Il n'existe pas de capital-actions autorisé.

Le capital-actions se compose de 9 320 000 actions nominatives entièrement libérées d'une valeur nominale de 20 francs l'unité. Le nominal du capital donnant droit à un dividende est de 186 400 000 francs. Il n'existe ni actions à droit de vote privilégié, ni actions privilégiées. La BCBE applique le principe « une action, une voix ». Aucun bon de jouissance n'a été émis. Les actions sont émises sous forme de droits-valeurs et gérées comme titres intermédiés.

Le transfert d'actions nominatives à un nouveau détenteur et leur inscription au registre des actions sont régis par l'art. 5 des Statuts et nécessitent l'approbation du Conseil d'administration. Le transfert d'actions nominatives gérées comme titres intermédiés et la constitution de sûretés sur celles-ci se fondent sur les dispositions de la loi fédérale sur les titres intermédiés (LTI). Il est exclu d'effectuer un transfert ou de constituer des sûretés par déclaration de cession écrite.

Après avoir acquis des actions et demandé à être reconnu comme actionnaire, le détenteur est considéré comme actionnaire sans droit de vote jusqu'à ce que la société le reconnaisse comme actionnaire avec droit de vote. Si le Conseil d'administration ne refuse pas la demande du détenteur dans les 20 jours, celui-ci est reconnu comme actionnaire avec droit de vote.

Le Conseil d'administration est autorisé à refuser l'inscription d'un détenteur comme actionnaire avec droit de vote :

- Si un actionnaire à lui seul réunit sous son nom plus de 5 % du capital-actions de la société. Sont considérées comme un seul actionnaire, eu égard à l'inscription au registre des actions, les personnes morales et les sociétés de personnes, les autres associations de personnes ou les entreprises exploitées en main commune, liées entre elles par le capital ou par droit de vote, par une direction unitaire ou de toute autre manière, de même que les personnes physiques ou morales ou les sociétés de personnes opérant dans l'intention de contourner les restrictions d'inscription (en particulier en tant que syndicat). La limitation à 5 % conforme aux dispositions précédentes s'applique également dans le cas de souscriptions ou d'acquisitions d'actions nominatives par l'exercice de droits de souscription, d'option ou de conversion se rapportant à des papiers-valeurs émis par la société ou par des tiers. Le Canton de Berne est libéré de la limite d'inscription.
- Si un actionnaire ne déclare pas expressément, sur demande, qu'il a acquis les actions en son nom propre et pour son propre compte, qu'aucun contrat sur la reprise ou la restitution desdites actions n'a été conclu et qu'il supporte le risque économique lié aux actions. L'inscription ne peut pas être refusée au seul motif que la demande a été déposée par la banque du détenteur.

- Dès lors et aussi longtemps que sa reconnaissance pourrait empêcher la société d'apporter, en vertu des lois fédérales, les preuves nécessaires sur la composition du cercle d'actionnaires.

En vue de faciliter la négociation des actions en bourse, le Conseil d'administration peut, par un règlement ou dans le cadre de conventions avec des bourses ou des établissements financiers, autoriser l'inscription fiduciaire, et donc déroger à la limitation de 5 % mentionnée ci-dessus.

L'inscription d'un agent fiduciaire en tant qu'actionnaire avec droit de vote est possible par la conclusion d'une convention spéciale. Les restrictions d'inscription suivantes s'appliquent : un agent fiduciaire ne peut être inscrit comme actionnaire avec droit de vote qu'à raison de 5 % au maximum du capital-actions. Il doit confirmer connaître l'identité des ayants droit économiques des actions nominatives inscrites à son nom. Il s'engage à ne demander l'inscription avec droit de vote d'un seul ayant droit économique qu'à hauteur de 1 % du capital-actions. Sur demande, le nom, l'adresse et la nationalité des divers ayants droit économiques qui détiennent plus de 0,5 % du capital-actions doivent être communiqués par l'agent fiduciaire au registre des actions.

Pour être valables, les décisions de l'Assemblée générale de restreindre ou de faciliter le transfert d'actions nominatives et, d'une manière générale, de modifier les dispositions statutaires concernant l'inscription d'actions avec droit de vote au registre des actions doivent réunir au moins 75 % des voix représentées et la majorité absolue du capital-actions représenté.

La BCBE n'a émis ni emprunts convertibles ni options sur ses propres actions. Le portefeuille d'actions propres est directement déduit du capital propre à la valeur d'achat et publié dans l'Annexe au compte de résultat > Informations concernant les positions du bilan > Tableau 21.

Évolution du capital propre

(en milliers de CHF)

	Réserves pour risques bancaires généraux	Capital social versé	Réserves	Propres titres de participation	Total
État au 31.12.2022	523 150	186 400	2 069 948	-13 215	2 766 283
- Dividende			-89 472		-89 472
+ Dividende sur propres parts au capital			442		442
- Acquisition de propres parts au capital				-13 206	-13 206
+ Aliénation de propres parts au capital				6 590	6 590
+ Gains d'aliénation sur propres parts au capital / plan de participation des collaborateurs			246		246
+ Autres attributions de réserves pour risques bancaires généraux	41 735				41 735
+ Bénéfice			174 885		174 885
État au 31.12.2023	564 885	186 400	2 156 050	-19 831	2 887 503
- Dividende			-93 200		-93 200
+ Dividende sur propres parts au capital			601		601
- Acquisition de propres parts au capital				-2 700	-2 700
+ Aliénation de propres parts au capital				6 982	6 982
+ Gains d'aliénation sur propres parts au capital / plan de participation des collaborateurs			234		234
+ Autres attributions de réserves pour risques bancaires généraux	19 180				19 180
+ Bénéfice			180 666		180 666
État au 31.12.2024	584 065	186 400	2 244 350	-15 549	2 999 265
- Dividende			-96 928		-96 928
+ Dividende sur propres parts au capital			478		478
- Acquisition de propres parts au capital				-7 253	-7 253
+ Aliénation de propres parts au capital				7 675	7 675
+ Gains d'aliénation sur propres parts au capital / plan de participation des collaborateurs			549		549
+ Autres attributions de réserves pour risques bancaires généraux	2 994				2 994
+ Bénéfice			175 355		175 355
État au 31.12.2025	587 058	186 400	2 323 804	-15 127	3 082 135

Conseil d'administration : introduction

La transformation de la BCBE en société anonyme de droit privé au sens de l'art. 620ss du code des obligations (CO) est devenue effective consécutivement à l'inscription au registre du commerce le 20 octobre 1998. Elle a été la première banque cantonale à franchir ce pas. Les rapports juridiques des organes de la banque sont régis par les dispositions du droit des sociétés anonymes et du droit bancaire. Indépendant de la Direction générale, le Conseil d'administration exerce la haute direction de la société, la haute surveillance et le contrôle de la gestion des affaires, des tâches qu'il ne peut pas déléguer. Les obligations et les compétences du Conseil d'administration figurent dans les Statuts (art. 18) et dans le Règlement d'affaires.

Le Conseil d'administration se compose de sept membres au moins et de onze membres au plus, élus pour un an par l'Assemblée générale. Le mandat des membres du Conseil d'administration est limité à douze ans. Les membres qui ont atteint l'âge de 70 ans ne peuvent rester en fonction que jusqu'à l'Assemblée générale suivante. Le renouvellement des membres se fait de manière échelonnée.

Tous les membres du Conseil d'administration ont la nationalité suisse. Ils n'exercent aucune tâche opérationnelle au sein de la BCBE et aucun d'entre eux n'a intégré la Direction générale.

Les relations d'affaires entre les membres du Conseil d'administration et la banque sont soumises aux mêmes règles que les relations bancaires avec la clientèle. Les conditions du marché et les principes de financement usuels s'appliquent.

La somme totale des créances et des engagements envers les organes de la banque est publiée dans l'Annexe au compte de résultat > Informations concernant les positions du bilan > Tableau 19. Sont considérés comme organes les membres du Conseil d'administration, les membres de la Direction générale, l'organe de révision conforme au droit des sociétés anonymes ainsi que les sociétés qu'ils contrôlent.

Il n'existe actuellement aucune relation d'affaires importante entre la BCBE et un membre du Conseil d'administration ou une société qu'il contrôle.

Chaque membre du Conseil d'administration ne doit pas exercer plus de quinze autres mandats au total, dont au maximum trois auprès d'entreprises cotées en bourse. Si un membre exerce plusieurs mandats dans différentes sociétés d'un même groupe, cela est considéré comme un seul mandat. Un aperçu des mandats est disponible dans le Rapport de rémunération. Les membres qui composent le Conseil d'administration de la BCBE apparaissent dans le tableau ci-après. Les membres du Conseil d'administration respectent les critères d'indépendance stipulés dans la Circulaire FINMA 2017/1 « Gouvernance d'entreprise — banques », Cm 17 ss.

Membres du Conseil d'administration

État : 31 décembre 2025

Prénom et nom	Position	Membre de comité	Depuis	Éligible jusqu'en
Antoinette Hunziker-Ebnetter	Présidente	Comité de rémunération (présidente) Comité de la transformation numérique	2014	2026
Christoph Lengwiler	Vice-président	Comité d'audit et des risques	2016	2028
Gilles Frôté	Membre	Comité de rémunération	2019	2031
Reto Heiz	Membre		2020	2028
Petra Kalt	Membre	Comité d'audit et des risques	2025	2037
Annelis Lüscher Hämmerli	Membre	Comité d'audit et des risques Comité de la transformation numérique	2019	2031
Hugo Schürmann	Membre	Comité d'audit et des risques (président)	2021	2031
Pascal Sieber Zinniker	Membre	Comité de la transformation numérique (président)	2019	2031
Danielle Villiger	Membre	Comité de rémunération	2020	2032

Membres du Conseil d'administration

Ci-après sont mentionnés les principales formations et le parcours professionnel de chaque membre ainsi que les autres activités importantes exercées par ce dernier en dehors de la BCBE.



Antoinette Hunziker-Ebnetter
présidente

* 1960 ; lic. oec. HSG

Vice-présidente du conseil d'administration de Forma Futura Invest SA. Licenciée en gestion d'entreprise de l'Université de Saint-Gall et titulaire d'un diplôme de la Swiss Banking School, Antoinette Hunziker-Ebnetter a débuté sa carrière chez Citibank avant de diriger le négoce de titres à la Banque Leu. Elle a été CEO de la Bourse suisse, puis elle est entrée à la direction du groupe bancaire Julius Bär & Co. Elle a démarré une activité indépendante en 2006, en créant Forma Futura Invest SA, dont elle a été CEO (jusqu'au 1^{er} mai 2025) et dont elle est vice-présidente du conseil d'administration. Elle est cofondatrice de la WaterKiosk Foundation, qui a pour objectif de favoriser l'accès à l'eau potable dans les pays émergents, et membre du conseil de la fondation UniBern Forschungsstiftung et de l'UniBE Foundation.



Christoph Lengwiler
vice-président

* 1959 ; professeur, docteur oec. publ.

Christoph Lengwiler a fait des études d'économie d'entreprise à l'Université de Zurich. Depuis 1987, il enseigne à la Haute école de Lucerne, dont il a dirigé de 1997 à 2017 l'Institut für Finanzdienstleistungen Zug (IFZ). Spécialiste en affaires financières et bancaires, il a siégé au conseil d'administration de la Banque Cantonale de Lucerne (LUKB) de 2001 à 2016. Il a été membre du conseil de banque de la Banque nationale suisse (BNS) de 2012 à 2024. Christoph Lengwiler est par ailleurs membre, depuis 2008, de la commission de placement de la caisse de compensation du canton de Lucerne. Il a par ailleurs été membre du conseil spécialisé de la société Inrate SA jusqu'à fin 2025. Depuis 2018, il propose ses services en tant que conseiller, par l'intermédiaire de son entreprise Legrafin AG. Il est également professeur associé à la Haute école de Lucerne et président du conseil de fondation de la fondation Max und Marlis Galliker.

**Gilles Frôté****membre du Conseil d'administration**

* 1980 ; lic. iur., LL.M., avocat

Gilles Frôté est CEO du groupe Rollomatic et président du conseil d'administration de la société de conseil Dynafisc Frôté AG. Il a étudié le droit à l'Université de Berne et est actif, depuis 2006, dans le domaine du conseil en entreprise. Après ses études, il a travaillé, entre autres, au sein d'une grande banque. Au terme d'une formation débutée en 2010, il a obtenu en 2012 un master LL.M en droit des affaires internationales à l'Université de Zurich, en partenariat avec la Tulane University (États-Unis) et la Hong Kong University. Gilles Frôté s'engage en faveur des PME industrielles du canton de Berne, en particulier celles du Jura bernois. Il est membre du conseil d'administration de différentes PME : Frôté & Partner SA, Strausak AG (jusqu'au 22 mai 2025), Sylvac SA, Bien Air Dental SA.

**Reto Heiz****membre du Conseil d'administration**

* 1958 ; lic. rer. pol., MBA

Reto Heiz est un spécialiste de la finance. Il a étudié à la Faculté de droit et des sciences économiques de l'Université de Berne, où il a obtenu une licence en sciences économiques. Après ses études, il a occupé différents postes de direction chez UBS, notamment celui de directeur de la région Berne. Il a en outre obtenu un MBA à l'Université de Saint-Gall. Reto Heiz possède une longue expérience professionnelle dans les principaux domaines d'activité de la BCBE et connaît bien l'économie régionale. Il préside le conseil d'administration d'Assurance immobilière Berne (Groupe GVB) et exerce différents mandats pour le compte de fondations (Fondation de prévoyance de l'Assurance immobilière Berne, Alzheimer Suisse, Stiftung für medizinische Weiterbehandlung, Rehabilitation und Prävention BRH) dans le canton de Berne. Depuis le 1^{er} juin 2025, il siège au conseil d'administration de Carl Walter Real Estate AG.

**Petra Kalt****membre du Conseil d'administration**

* 1970 ; lic. oec.

Petra Kalt a acquis une grande expérience du monde bancaire au cours des 30 dernières années. Juriste de formation, elle a rempli diverses fonctions au sein d'UBS avant de rejoindre, en 2009, la Banque cantonale de Zoug (ZGKB). En 2013, elle a été nommée à la direction générale et a pris les rênes de l'ensemble du back-office, marketing, technologies de l'information (TI) et développement de l'entreprise compris. En 2015, elle a pris les commandes de la division Wealth Management qu'elle a créée et développée avec succès.



Annelis Lüscher Hämmerli
membre du Conseil d'administration

* 1975 ; PhD, MAS Finance

Annelis Lüscher Hämmerli est une experte financière, spécialisée dans la gestion des risques. Après des études de sciences naturelles à l'Université de Berne et au Max-Planck-Institut für Limnologie à Plön (D), elle a obtenu un doctorat en 2002. En 2005, elle a obtenu un Master of Advanced Studies in Finance, spécialisation en gestion des risques, de l'EPFZ et de l'Université de Zurich. Depuis 2004, elle a rempli différentes fonctions dirigeantes au sein de Swiss Life Asset Managers à Zurich, avant d'en devenir la Chief Risk Officer en 2016. De 2020 à 2025, elle a été Chief Financial Officer (CFO) et membre de la direction du Groupe Helvetia. Elle est candidate à la présidence du Conseil d'administration de la BCBE.



Hugo Schürmann
membre du Conseil d'administration

* 1962 ; expert-comptable diplômé

Hugo Schürmann est un spécialiste de la finance et un expert-comptable diplômé. Jusqu'à la cessation de ses activités au sein de PricewaterhouseCoopers SA (PwC), il était expert-réviseur agréé et auditeur responsable selon la LB, la LIMF, la LBVM et la LLG. Après avoir suivi des études en gestion d'entreprise à la Haute école de Lucerne, il a travaillé durant plus de 32 ans auprès de PwC Suisse. Il a également obtenu le titre d'expert en audit à la Kammerschule Zürich. Depuis 1997, il a occupé diverses fonctions dirigeantes en tant que partenaire au sein de PwC. Hugo Schürmann possède une longue expérience professionnelle, notamment à des postes de direction, dans les domaines de l'audit, de l'évaluation d'entreprise, de la diligence raisonnable, de la LPP et de la comptabilité. Il est en outre président du conseil d'administration de Neutrass AG et de Valterna AG.



Pascal Sieber Zinniker
membre du Conseil d'administration

* 1969 ; docteur rer. pol.

Pascal Sieber Zinniker a fait des études en informatique économique à l'Université de Berne, où il a obtenu son doctorat en 1998. Il est fondateur, copropriétaire et président du conseil d'administration de la société sieber&partners group ag, spécialisée dans le conseil en gestion d'entreprise et en transformation numérique. Pascal Sieber Zinniker est membre du conseil d'administration de bbv Group AG, de bbv Software Services AG, de l'Institut Suisse de Productivité SA, d'OLZ SA, de WIFAG-Polytype Holding SA, de Cubotoo SA et d'Innofactory AG. En outre, il est chef d'études en formation continue dans le domaine de la transformation numérique à l'Université de Berne et membre du comité de direction du Programme national de recherche (PNR) 73 « Économie durable » du Fonds national suisse de la recherche scientifique.

**Danielle Villiger****membre du Conseil d'administration**

* 1965 ; docteur oec. HSG, experte-comptable diplômée

Danielle Villiger a obtenu un doctorat en sciences économiques à l'Université de Saint-Gall, puis un diplôme d'experte-comptable. Elle a travaillé plusieurs années chez KPMG Fides Peat, principalement à la comptabilité internationale, avant de passer chez PricewaterhouseCoopers SA (PwC), où elle a occupé des positions dirigeantes dans le conseil en transactions et l'acquisition d'entreprises. Depuis 2012, elle dirige la société fiduciaire fondée par sa famille et siège au conseil d'administration. Experte financière accomplie, Danielle Villiger justifie de compétences pointues dans le conseil fiscal, le conseil économique et le domaine de l'audit. Elle possède par ailleurs de solides connaissances en économie d'entreprise, en particulier sur les PME.

Organisation interne

Les séances du Conseil d'administration sont dirigées par la présidente ou, en cas d'empêchement, par le vice-président. Le Conseil d'administration peut constituer en son sein les comités qu'il juge opportuns. Depuis 2003, il existe un comité d'audit et des risques et un comité de rémunération (ses membres sont élus par l'Assemblée générale). En outre, un comité TI a été créé en mai 2020.

Les nominations sont de la compétence du Conseil d'administration ; ce dernier fait cependant appel à une commission de sélection ad hoc pour la préparation d'affaires. Les nouveaux membres du Conseil d'administration sont choisis sur la base d'un profil d'exigences détaillé. Sont notamment pris en considération les compétences, l'indépendance des membres et le respect du principe de diversité au sein du groupe (genre, âge, origine, et expérience personnelle). Les autres conditions comprennent notamment une bonne appréciation et compréhension stratégiques, un savoir technique dans les affaires bancaires (crédits / *private banking* / gestion des actifs), un mode de pensée et une attitude compatibles avec les principes d'économie et de l'entreprise, des connaissances dans la gestion et l'économie, de même qu'une affinité avec la transformation numérique.

Le rôle du Conseil d'administration dans la gestion des thématiques durables est expliqué dans le Rapport de développement durable (cf. [Rapport de développement durable > Gestion du développement durable](#)).

Le comité d'audit et des risques comprend entre deux et quatre membres et siège quatre fois par an au moins. Il a pour l'essentiel les tâches et les compétences suivantes :

- définir la politique en matière de risques et procéder à l'évaluation générale des risques du Groupe BCBE ;
- discuter du concept-cadre pour la gestion des risques à l'échelle de la banque et soumettre des recommandations correspondantes au Conseil d'administration ;
- évaluer le concept-cadre pour la gestion des risques à l'échelle de la banque et procéder aux adaptations nécessaires au moins une fois par an ;
- valider la planification des fonds propres et des liquidités ainsi qu'établir la planification à moyen terme et établir le rapport correspondant au Conseil d'administration ;
- contrôler la gestion des risques par des processus efficaces satisfaisant la situation du Groupe BCBE en matière de risques ;
- surveiller la mise en œuvre des stratégies de risque, notamment de leur conformité avec la tolérance au risque prescrite et avec les limites posées par le concept-cadre pour la gestion des risques à l'échelle du Groupe BCBE ;
- vérifier et évaluer les rapports financiers et non financiers et l'intégrité des boucllements financiers ;
- mettre en place et surveiller le système de contrôle interne (SCI) ;
- surveiller et évaluer l'efficacité du contrôle interne ;
- examiner et évaluer le contrôle des risques et la compliance, contrôler les rapports de la gestion des crédits ainsi qu'émettre des recommandations à destination du Conseil d'administration ;
- surveiller et évaluer l'organe de révision interne et discuter des rapports ;

- discuter des rapports de l'organe de révision externe et/ou de la société d'audit, évaluer les prestations et les rémunérations de l'organe de révision externe et/ou de la société d'audit ainsi que son indépendance.

Les tâches et compétences du comité d'audit et des risques sont précisées dans le Règlement du comité d'audit et des risques du Conseil d'administration (annexe 2.1 du Règlement d'affaires).

Le comité TI se compose de deux à quatre membres. Il se réunit deux fois par an au moins. Il a pour l'essentiel les tâches et les compétences suivantes :

- discuter et accompagner la conduite stratégique et le contrôle de l'avancement de la transformation numérique de l'entreprise (*digital business transformation*) notamment le développement des affaires, le développement des processus d'affaires et le développement organisationnel des TI (et d'aity SA) ;
- discuter et accompagner les projets en lien avec la transformation numérique de l'entreprise ;
- discuter et accompagner le processus d'innovation TI et évaluation des axes stratégiques avec un accent sur l'augmentation de l'efficacité ;
- discuter des technologies nouvelles et des alternatives (p. ex. intelligence artificielle [IA], informatique en nuage [*cloud computing*], Data-driven Banking) ;
- évaluer la planification des affaires en relation avec la transformation numérique de l'entreprise ;
- évaluer la planification des TI, principes de gouvernance et sécurité compris ;
- discuter et accompagner la collaboration avec des tiers présentant une importance stratégique et la collaboration dans les domaines de la transformation numérique de l'entreprise et/ou les TI ;
- discuter et accompagner la stratégie de participation d'aity SA.

Les tâches et les compétences du comité TI sont précisées dans le Règlement du comité TI (annexe 2.3 du Règlement d'affaires).

Le comité de rémunération, qui se compose de deux à quatre membres, se réunit au moins deux fois par an. Les compétences en matière de rémunération et le processus de fixation des rémunérations sont présentés dans le Rapport de rémunération > Compétence et fixation des rémunérations. Les tâches et compétences du comité de rémunération sont régies par les Statuts et sont consignées dans le Règlement du comité de rémunération du Conseil d'administration.

Le comité d'audit et des risques, le comité TI et le comité de rémunération informent le Conseil d'administration de leurs activités.

La manière d'exercer du Conseil d'administration et de ses comités obéit aux dispositions ci-après : le Conseil d'administration siège aussi souvent que les affaires l'exigent, mais au moins quatre fois par an. En 2025, onze séances ont été tenues, dont une sous la forme d'un atelier de travail sur la stratégie. Le taux de participation à ces séances a atteint près de 100 %. L'ordre du jour des séances des comités est établi par leur président respectif. Le comité d'audit et des risques a siégé neuf fois durant l'exercice 2025, le comité TI six fois et le comité de rémunération six fois également. Les séances du Conseil d'administration ont duré entre deux et dix heures. Les séances du comité d'audit et des risques, celles du comité TI et celles du comité de rémunération ont duré entre une et quatre heures. Le Conseil d'administration et ses comités peuvent prendre valablement des décisions à la majorité des

membres présents. Ils prennent leurs décisions et procèdent aux votes à la majorité simple des membres présents. En cas d'égalité des voix, la présidence a voix prépondérante. Des membres de la Direction générale, des cadres dirigeants, des représentants de l'organe de révision interne et de l'organe de révision externe et/ou de la société d'audit externe ou d'autres spécialistes peuvent être appelés à participer à des séances.

Le Conseil d'administration exerce la haute direction de la banque et du Groupe BCBE. Outre les compétences mentionnées dans les Statuts (art. 18), le Conseil d'administration accomplit notamment les tâches suivantes :

Politique d'affaires et stratégie

- approuver la vision et la stratégie (y compris la stratégie globale en matière de développement durable) de la banque et du Groupe BCBE ;
- approuver la politique d'affaires et de crédit de la banque ;
- acquérir et vendre des participations stratégiques du Groupe BCBE ;
- acquérir et vendre les autres participations du Groupe BCBE, dans la mesure où elles entrent dans le cadre défini à l'Annexe 1 Compétences ;
- approuver les affaires qui revêtent une grande importance pour le Groupe BCBE ou qui pourraient susciter des controverses importantes dans l'opinion publique ;
- ouvrir et fermer des succursales de la banque ;
- approuver les stratégies de gestion des technologies de l'information et de la communication (TIC) du Groupe BCBE ;
- approuver les stratégies actionnariales de la BCBE concernant les participations stratégiques ainsi que leur stratégie d'entreprise.

Plan financier, investissements et rapports financiers

- approuver la planification des fonds propres et des liquidités de la banque ;
- approuver la planification à moyen terme du Groupe BCBE ;
- approuver le budget annuel du Groupe BCBE ;
- rapports financiers : approuver ou adopter les comptes annuels, le rapport de gestion ainsi que les éventuels comptes consolidés du Groupe BCBE à l'intention de l'Assemblée générale ;
- approuver ou adopter le rapport sur les questions non financières selon l'art. 964c CO à l'intention de l'Assemblée générale ;
- approuver les marges de fluctuation des taux d'intérêt pour les hypothèques en premier rang à taux variable dans la construction de logements en général ainsi que les marges de fluctuation pour les dépôts d'épargne ;
- fixer des plafonds pour les pays en vertu de l'art. 32, al. 4 du Règlement d'affaires et des limites pour les placements, les secteurs d'activité ainsi que les contreparties pour les partenaires (banques, courtiers ou clientèle).

Surveillance, gestion des risques et révision

- approuver le concept-cadre de la politique de risque du Groupe BCBE, édicter les règlements d'exécution de la politique de risque ainsi que contrôler et fixer annuellement les limites et la tolérance au risque ;
- fixer les compétences et les obligations de l'organe de révision interne ;
- délibérer sur les rapports de l'organe de révision interne et de la société d'audit externe ;
- délibérer sur les rapports de la Direction générale en vertu de l'art. 21 du Règlement d'affaires.

Personnel

- nommer et révoquer le CEO, les membres de la Direction générale, le responsable de l'organe de révision interne, le responsable de la Gestion des risques (CRO) ;
- nommer et révoquer les membres du conseil d'administration et approuver la nomination et la révocation du CEO des participations stratégiques par le biais de leurs organes compétents ;
- approuver les mandats et activités accessoires des membres de la Direction générale et du ou de la responsable de l'organe de révision interne ;
- nommer et révoquer les représentants des employeurs dans les institutions de prévoyance du Groupe BCBE ;
- approuver la politique de rémunération du Groupe BCBE ;
- déterminer la rémunération des membres du Conseil d'administration et de sa présidente ou de son président, eu égard à la rémunération globale approuvée par l'Assemblée générale.

Organisation

- approuver une structure organisationnelle appropriée du Groupe BCBE et de la banque et édicter les règlements nécessaires aux activités de la banque et du Groupe BCBE ;
- approuver l'organisation de la Direction générale jusqu'au niveau des départements de la banque ;
- octroyer et retirer un droit de signature engageant la banque, dans la mesure où il doit être inscrit au registre du commerce ;
- approuver les Statuts ainsi que les règlements d'affaires qui doivent être édictés par les participations stratégiques.

Le Conseil d'administration effectue une auto-évaluation une fois par an. Celle-ci prend la forme d'une enquête interne écrite et structurée ou d'entretiens individuels avec chaque membre du Conseil d'administration. Ces auto-évaluations aboutissent à des mesures, assorties de délais et de responsabilités de mise en œuvre. Enfin, les affaires et sujets en suspens sont inscrits à l'ordre du jour du Conseil d'administration en vue d'être traités.

Instruments d'information et de contrôle vis-à-vis de la Direction générale

Les instruments d'information et de contrôle donnent à chaque membre du Conseil d'administration le droit d'exiger en tout temps de la Direction générale des renseignements sur les affaires de la banque. La BCBE dispose d'un système de rapport étendu (*Management Information System* [MIS]) qui permet au Conseil d'administration d'exercer son droit de surveillance et de vérifier les compétences déléguées à la Direction générale.

Le Conseil d'administration reçoit chaque trimestre un rapport standardisé sur la clôture trimestrielle contenant une comparaison du budget et des chiffres de l'année précédente ainsi que des indicateurs de risque et des observations sur la gestion des risques et sur la compliance. Une comparaison est également effectuée entre la situation actuelle et les limites correspondantes. Les méthodes utilisées à cet effet et les tolérances au risque sont présentées dans le rapport financier dans l'Annexe au compte résultat > Gestion des risques ainsi que dans le rapport sur le contrôle des risques approuvé chaque année par le Conseil d'administration. Deux documents sont soumis pour approbation : en été, un rapport sur la planification à moyen terme des trois exercices suivants et, vers la fin de l'année, une présentation du budget pour l'année suivante.

La BCBE dispose d'un système de contrôle interne (SCI) qui sert à garantir son bon fonctionnement. Les faits, les évolutions et les incidents pertinents sont consignés dans les rapports trimestriels à l'intention du Conseil d'administration.

Le CEO et les autres membres de la Direction générale font part, lors des séances du Conseil d'administration, du déroulement opérationnel des affaires au sein de leur département. La présidente du Conseil d'administration informe immédiatement les membres de ce dernier de tout évènement extraordinaire.

Le Règlement d'affaires détermine l'étendue des autres rapports périodiques à soumettre au Conseil d'administration.

La BCBE gère ses risques sur la base d'un système de trois lignes de défense. La première ligne de défense est assurée par la structure hiérarchique opérationnelle, qui a pour devoir de concevoir des processus d'affaires efficaces ainsi que de définir et d'exécuter des activités de contrôle interne et des évaluations de risque (prise en charge et gestion des risques). Les fonctions de gestion des risques et de compliance constituent la deuxième ligne de défense. Elles sont chargées de définir les méthodes de gestion des risques, d'épauler la première ligne dans leur application, d'évaluer la pertinence et l'efficacité de la première ligne de défense et d'établir un rapport sur les principales catégories de risques à l'échelle de la banque. Grâce aux contrôles qu'il effectue, l'organe de révision interne fait office de troisième ligne de défense. Celle-ci est indépendante de la Direction générale.

À la BCBE, les fonctions de gestion des risques et de compliance sont rattachées au Département Gestion des finances / Gestion des risques. Les responsables de l'unité Gestion des risques et de la fonction de compliance participent de manière ponctuelle aux séances du comité d'audit et des risques. Celui-ci s'informe auprès d'eux du bon fonctionnement et de la pertinence du SCI, des priorités en matière de contrôle et du respect des prescriptions légales. Les fonctions de gestion des risques et de compliance peuvent être indépendantes et

incomber directement au comité d'audit et des risques ou à la présidente du Conseil d'administration.

La BCBE intègre un bureau de communication indépendant chargé de traiter les atteintes à la personnalité et les abus. Tous les collaborateurs peuvent effectuer un signalement à IntegrityLine. Le bureau garantit l'anonymat.

L'unité Gestion des risques et la fonction compliance établissent des rapports complets sur les résultats de leurs activités chaque semestre à l'intention du comité d'audit et des risques et une fois par an à l'intention du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration est épaulé par l'organe de révision interne, qui est indépendant, et par l'organe de révision externe. Subordonné au Conseil d'administration, l'organe de révision interne échange continuellement avec l'organe de révision externe dans le cadre de l'évaluation des risques. Les deux organes effectuent des analyses distinctes. Le Conseil d'administration est chargé d'approuver la planification annuelle de l'organe de révision interne, les mesures de ce dernier devant être coordonnées avec celles de l'organe de révision externe. Le comité d'audit et des risques surveille les activités de l'organe de révision interne, dont la méthode de travail est consignée dans un règlement. Les conclusions de l'organe de révision interne sont toujours discutées au sein du comité d'audit et des risques. Par ailleurs, l'organe de révision interne remet chaque année un rapport au Conseil d'administration.

Direction générale : introduction

La Direction générale de la BCBE est composée de six membres. Son organisation est la suivante : la présidence de la Direction générale incombe au CEO ; les cinq Départements Clientèle privée / Clientèle commerciale, Key Clients / Asset Management, Gestion des services, Gestion informatique / Flux de valeur et Gestion des finances / Gestion des risques sont dirigés chacun par un membre de la Direction générale. La Direction générale était composée de cinq personnes jusqu'en novembre 2025, c'est-à-dire avant que Markus Schwab ne rejoigne la BCBE et ne reprenne les rôles du Département Gestion informatique / Flux de valeur, créé en avril 2025. Tous les membres de la Direction générale sont de nationalité suisse. Les unités organisationnelles et les fonctions subordonnées aux membres de la Direction générale figurent sous Organisation > Organes et organigramme.

Aucune tâche de direction n'a été confiée à des tiers et aucun contrat de gestion n'a été conclu. Le délai de résiliation est de douze mois pour tout membre de la Direction générale. Les règles relatives au nombre de fonctions admises conformément au CO sont définies à l'art. 24, al. 3 des Statuts (bcbe.ch/structure). L'acceptation de ces fonctions par les membres de la Direction générale doit être approuvée par le Conseil d'administration.

Membres de la Direction générale

Ci-après sont mentionnés la fonction, les principales formations et le parcours professionnel de chaque membre de la Direction générale ainsi que les autres activités importantes exercées en dehors de la BCBE.

Chaque membre de la Direction générale ne doit pas exercer plus de cinq autres mandats au total, dont au maximum un auprès d'entreprises cotées en bourse. Les mandats exercés pour le compte de l'entreprise ne sont pas pris en considération. Les mandats ainsi que les activités accessoires requièrent l'approbation du Conseil d'administration de la BCBE.

Un aperçu des mandats est disponible dans le [Rapport de rémunération](#).



Armin Brun
CEO

* 1965 ; lic. rer. pol.

Après des études en gestion d'entreprise à l'Université de Berne, Armin Brun a travaillé à la Banque Cantonale de Lucerne (LUKB), tout d'abord dans le marketing, puis dans la vente où il a exercé différentes fonctions dirigeantes. En 2001, il a rejoint PostFinance où il s'est occupé, en tant que membre de la direction, de la clientèle commerciale avant de diriger dès 2008 l'unité Marché et distribution. Durant cette période, il a obtenu un MAS en Bankmanagement à l'Institut für Finanzdienstleistungen Zug (IFZ) de la Haute école de Lucerne. Il a aussi suivi l'International Executive Programme à l'INSEAD de Fontainebleau et le Strategic Leadership Program à l'IMD de Lausanne. Depuis le 1^{er} janvier 2018, Armin Brun est membre de la Direction générale de la BCBE et, depuis le 1^{er} juillet 2019, en est le CEO. Il siège au conseil d'administration et au comité du conseil d'administration de l'Union des Banques Cantonales Suisses (UBCS). Armin Brun est également président du conseil d'administration d'aity SA. Il siège en outre au sein du comité de l'Union du commerce et de l'industrie (UCI), de la Volkswirtschaftliche Gesellschaft des Kantons Bern (VWG) et est membre du conseil de fondation de l'association Spirit of Bern.

**Marcel Oertle****responsable du Département Clientèle privée / Clientèle commerciale, vice-CEO**

* 1968 ; MAS en gestion bancaire

Diplômé en économie bancaire, Marcel Oertle dispose de plus de 35 ans d'expérience professionnelle dans le secteur financier. Il a exercé différentes fonctions dirigeantes, pour la plupart au sein de la BCBE. Par ailleurs, il a travaillé en tant que membre de la direction d'une société de conseil en entreprise à Zurich. En 2008, il a été nommé responsable du site de Bienne et de la région Bienne / Seeland à la BCBE. De début 2016 à février 2019, Marcel Oertle a dirigé la zone d'activité Seeland, Jura bernois, Soleure. Depuis mars 2019, il est membre de la Direction générale de la BCBE. Marcel Oertle est titulaire d'un Master of Advanced Studies (MAS) en gestion bancaire de l'Institut für Finanzdienstleistungen Zug (IFZ) de la Haute école de Lucerne. En 2019, il a achevé un Advanced Management Program (CAS) à la HBM Unternehmensschule de l'Université de Saint-Gall (HSG) et, en 2025, un CAS IT Management & Agile Transformation à la Haute école de Lucerne. Marcel Oertle est président de la fondation BEKB KMU-Förderstiftung (anciennement Stiftung zur Förderung von KMU im Rahmen von Branchenclusters), vice-président du conseil de fondation de la Fondation pour l'innovation technologique (STI) et membre du conseil de fondation du Forum du bilinguisme. Il est par ailleurs président du conseil d'administration de myky SA (depuis juillet 2025), vice-président du conseil d'administration d'aity SA depuis juin 2025 (membre du conseil d'administration de février à mai 2025) et membre du conseil d'administration de be-advanced SA et de NNH Holding AG (depuis juillet 2025).

**Beatrice Kern****responsable du Département Gestion des finances / Gestion des risques**

* 1969 ; MAS Corporate Finance

Économiste d'entreprise, Beatrice Kern possède plus de 20 ans d'expérience dans les domaines de la finance, des fusions-acquisitions, de la gestion des risques et des opérations pour PME ainsi que des groupes actifs dans les services informatiques et les services financiers. Beatrice Kern est titulaire d'un master en Corporate Finance. Avant de rejoindre la Direction générale de la BCBE le 1^{er} septembre 2023, elle a été membre, depuis mars 2022, de la Direction générale d'aity SA, une filiale de la BCBE, dont elle a dirigé le Département Finances et Services. Elle a participé activement à la création de la nouvelle entreprise et a dirigé les affaires opérationnelles dans son domaine. Avant d'entrer au Groupe BCBE, Beatrice Kern a été Head Finance et suppléante du CFO du Groupe Viseca. Actuellement, elle est vice-présidente du conseil d'administration de Bivial AG et membre du conseil d'administration de la Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses SA. Elle siège également au conseil de fondation de BEKB KMU-Förderstiftung (anciennement Stiftung zur Förderung von KMU im Rahmen von Branchenclusters).

**Stefan Moser****responsable du Département Gestion des services (depuis le 14 avril 2025)**

* 1979 ; dipl. fédéral en Économie bancaire ES

Diplômé en économie bancaire, Stefan Moser a plus de 25 ans d'expérience dans le secteur bancaire. Au cours de sa carrière, il a occupé plusieurs fonctions dirigeantes à la BCBE, à savoir celles de responsable des unités Traitement des crédits, Opérations, Centre clientèle, Pilotage omnicanal. À partir de 2020, il a dirigé la zone d'activité Berne, Emmental, Haute-Argovie. Par ailleurs, il a été à la tête de différents projets de portée générale au sein de la banque. Stefan Moser a rejoint la Direction générale de la BCBE en avril 2025. En 2014, Stefan Moser a suivi une formation à l'IGK/bbz à Saint-Gall débouchant sur un CAS en gestion bancaire des banques cantonales ; en 2023, il a obtenu un CAS en entrepreneuriat à l'Université de Berne. Par ailleurs, il est membre du comité de la section de Berne de l'Union du Commerce et de l'industrie du Canton de Berne (UCI). Il a présidé, de 2022 à 2025, la Verband bernischer Banken. Il siège au conseil d'administration d'honestmonday AG, au conseil de fondation de DeepTech Switzerland Foundation et au comité de l'association Aare Ventures.

**Domenico Sottile****responsable du Département Key Clients / Asset Management**

* 1976 ; MSc

Domenico Sottile connaît très bien le secteur bancaire et le monde du numérique. Après avoir obtenu un master à l'Université de Berne et enseigné durant quelques années, il a débuté sa carrière bancaire à UBS, où il s'est forgé une solide expérience en occupant différents postes. De 2016 à 2018, il a travaillé à la Banque Vontobel dans l'Investment Banking. Avant d'entrer à la BCBE, il a travaillé chez UBS où il était responsable du Wealth Management pour la région de Soleure. Domenico Sottile a suivi différentes formations en matière de conduite et de gestion. Il est titulaire d'un MAS en Banking & Finance de la FHNW, d'un CAS en Applied Information Technology de l'EPFZ et d'un CAS en Strategy Management de la HSG. Il est par ailleurs membre du conseil de fondation de la Stiftung Universität und Gesellschaft

**Markus Schwab****responsable du Département Gestion informatique / Flux de valeur
(depuis le 1^{er} novembre 2025)**

* 1977 ; lic. rer. pol.

Markus Schwab a étudié l'économie d'entreprise et les sciences économiques à l'Université de Berne, où il a obtenu une licence en sciences politiques. Il a exercé diverses fonctions de direction durant ses plus de 25 ans d'expérience professionnelle : responsable Project House, responsable de la transformation numérique, Head of Delivery, responsable Gestion de projets multiples, Architecture CRM et Compliance. Il a notamment travaillé plusieurs années chez PostFinance. CEO de la néobanque Yuh SA entre 2021 et 2025, il en a marqué la structure ainsi que l'orientation stratégique et opérationnelle. Il a rejoint la Direction générale de la BCBE le 1^{er} novembre 2025, où il dirige le Département Gestion informatique / Flux de valeur. Son département fait office de trait d'union entre la BCBE et sa filiale, aity SA. Markus Schwab a achevé une formation en Executive Development (High Performance Leadership) à la IESE-Business-School à Barcelone et New York ainsi qu'en Executive Development (Program for Leadership) à la Chicago Booth University.

Rémunérations, participations et prêts

Toutes les informations sur les rémunérations, les participations et les prêts accordés aux membres du Conseil d'administration et à ceux de la Direction générale de la BCBE figurent dans le Rapport de rémunération.

Droits sociaux des actionnaires

Les droits sociaux des actionnaires sont régis par les dispositions du droit de la société anonyme et par les Statuts. Les compétences incessibles de l'Assemblée générale figurent à l'art. 10 des Statuts.

Le transfert d'actions nominatives et leur inscription au registre des actions sont abordés dans le chapitre Structure du capital.

L'Assemblée générale prend ses décisions et procède aux élections à la majorité simple des voix attribuées aux actions représentées si aucune disposition légale ou statutaire n'en dispose autrement, et ce quel que soit le nombre d'actionnaires présents ou d'actions représentées. En cas d'élection, sont considérés comme élus les candidats ayant obtenu le plus grand nombre de voix. En cas d'égalité des voix, la présidence a voix prépondérante. Au demeurant, l'art. 704 CO s'applique (décisions importantes). Par ailleurs, la majorité des trois quarts des voix représentées et la majorité absolue de la valeur nominale des actions représentées sont exigées par les Statuts pour restreindre ou faciliter le transfert d'actions nominatives ainsi que pour modifier les dispositions statutaires concernant l'inscription au registre des actions des titres avec droit de vote.

La convocation de l'Assemblée générale doit intervenir 20 jours au moins avant sa date par publication dans la Feuille officielle suisse du commerce (FOSC). L'assemblée ordinaire a lieu tous les ans dans les six mois qui suivent la fin de l'exercice. La convocation d'une Assemblée générale peut être également requise par écrit, avec mention de l'objet porté à l'ordre du jour et des propositions, par un ou plusieurs actionnaires qui représentent ensemble au moins 5 % du capital-actions ou des voix.

Les actionnaires qui représentent ensemble au moins 0,5 % du capital-actions ou des voix peuvent demander jusqu'à 50 jours au plus tard avant l'Assemblée générale l'inscription dans la convocation à l'Assemblée générale de propositions concernant les objets portés à l'ordre du jour. Un actionnaire ne peut se faire représenter à l'Assemblée générale que par sa représentation légale, par une autre personne autorisée, qui ne doit pas obligatoirement être actionnaire, ou par une représentante ou un représentant du droit de vote indépendant.

Pour déterminer le droit à la participation et le pouvoir de représentation des actionnaires aux Assemblées générales, l'état des inscriptions au registre des actions le dixième jour avant la tenue de l'Assemblée générale fait foi.

Changement de contrôle et mesures de défense

L'obligation de présenter une offre conformément à l'art. 135 de la loi fédérale sur les infrastructures des marchés financiers et le comportement sur le marché en matière de négociation de valeurs mobilières et de dérivés (loi sur l'infrastructure des marchés financiers [LIMF]) est exclue (*opting out*).

Il n'existe pas de clause de changement de contrôle en faveur des membres du Conseil d'administration et/ou de la Direction générale ou d'autres cadres.

Transparence sur les questions non financières

Toutes les informations sur les questions non financières figurent dans le Rapport de développement durable.

Organe de révision interne

L'organe de révision interne est responsable à l'égard du Conseil d'administration de la BCBE. Il est indépendant de la Direction générale et subordonné à la présidente du Conseil d'administration sur le plan administratif ainsi qu'au comité d'audit et des risques ou à son président sur le plan technique. L'organe de révision interne assure des tâches partielles essentielles de surveillance et de contrôle pour le compte du Conseil d'administration de la BCBE. Ses activités englobent tous les domaines et opérations de la banque et de ses participations stratégiques, comme aity SA. La planification, la vérification et l'établissement du rapport satisfont aux normes internationales pour la pratique professionnelle de la révision interne, décrites dans le Règlement pour la révision interne et dans le Manuel suisse de révision. Outre ses rapports établis pour chaque audit, l'organe de révision interne présente chaque année un rapport d'activité.

L'organe de révision interne de la BCBE contribue au bon développement du Groupe BCBE en fournissant des résultats d'audit orientés solutions. Grâce à des contrôles indépendants, il évalue, compte tenu du profil de risque de la banque et de ses participations stratégiques, l'adéquation et l'efficacité de l'organisation de l'entreprise et des processus d'affaires, du système de contrôle interne et de la gestion des risques. L'organe de révision interne contrôle la mise en œuvre des mesures.

Ses priorités sont établies sur la base de ses propres analyses des risques ; elles couvrent les exigences prudentielles et les aspects de la comptabilité. L'organe de révision interne effectue les analyses de risques indépendamment de la société d'audit et des services internes à la banque. Lesdites analyses sont structurées selon la chaîne de création de valeur de la banque, ou de ses participations stratégiques, et contiennent une évaluation des risques intrinsèques et des risques de contrôle. L'organe de révision interne élabore une planification annuelle et une planification pluriannuelle, fondées sur les analyses de risques, qui couvrent la totalité des activités commerciales pertinentes en matière de risques. Le plan d'audit comprend non seulement les audits concernant la BCBE mais aussi les audits portant sur les participations stratégiques que la BCBE juge pertinents. L'organe de révision interne coordonne ses activités avec la société d'audit.

Au cours de l'exercice écoulé, l'organe de révision interne a contrôlé la sécurité, la conformité et l'adéquation des principaux processus de la BCBE. Il a procédé à d'importants examens des processus commerciaux de la banque, de la gestion et des processus de soutien, notamment des audits chez aity SA.

Il a, de surcroît, pris part à une séance du Conseil d'administration et à sept séances du comité d'audit et des risques. En outre, des contacts bilatéraux (réunions, entretiens téléphoniques, courriels) ont eu lieu régulièrement entre le président du comité d'audit et des risques et des représentants de l'organe de révision externe / société d'audit et de la révision interne. Ils ont servi avant tout à préparer les séances du Conseil d'administration et celles du comité d'audit et des risques.

Organe de révision selon le droit des sociétés anonymes et société d'audit prudentiel

L'organe de révision selon le droit des sociétés anonymes ou la société d'audit prudentiel élabore le rapport complet de l'organe de révision, le rapport à l'Assemblée générale sur les comptes annuels et le rapport sur l'audit prudentiel de base. Le rapport complet, portant sur l'ensemble de l'exercice, est destiné au Conseil d'administration. Le rapport sur l'audit prudentiel de base, qui couvre l'année civile, est adressé à la FINMA avec copie au Conseil d'administration. Tous les rapports sont traités au sein du comité d'audit et des risques du Conseil d'administration en présence de l'organe de révision selon le droit des sociétés anonymes ou de la société d'audit prudentiel.

PricewaterhouseCoopers SA est, depuis le 1^{er} janvier 2013, la société d'audit prudentiel et l'organe de révision de la BCBE prévu par le droit des sociétés anonymes. L'Assemblée générale a réélu le 13 mai 2025 la société d'audit agréée par l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR) pour l'exercice 2025. Valentin Studer est responsable du mandat comme auditeur / réviseur depuis 2023. Conformément à l'art. 730a, al. 2 CO, la personne qui dirige l'audit ou la révision peut exercer ce mandat pendant sept ans au plus.

En 2025, les honoraires versés pour la vérification des comptes et l'audit prudentiel de la BCBE se sont chiffrés à 646 800 francs (hors TVA). Les prestations connexes à l'audit ont atteint 121 970 francs (hors TVA). Elles concernaient l'examen du Rapport de développement durable, l'examen de la mise en conformité avec les *Global Investment Performance Standards* (GIPS), l'examen du respect de l'obligation de conservation des cédules hypothécaires reprises du portefeuille d'hypothèques de la Mobilière et le contrôle des charges sociales (AVS) et des allocations familiales versées par l'employeur au cours des années 2021 à 2024. Il n'a pas été versé d'honoraires supplémentaires pour des activités de conseil d'ordre général.

Le comité d'audit et des risques du Conseil d'administration surveille et évalue l'efficacité de la société d'audit. L'analyse des risques et la stratégie d'audit de cette dernière sont discutées lors d'une séance du comité d'audit et des risques du Conseil d'administration, conjointement avec la planification annuelle de la révision interne. La révision interne et la société d'audit sont présentes à cette séance. Le comité d'audit et des risques du Conseil d'administration analyse d'un œil critique les rapports de révision de la société d'audit et les examine avec l'auditeur responsable. Il s'assure en outre que les lacunes ont été comblées ou que les recommandations de la société d'audit ont été mises en œuvre. Chaque année, au terme de l'audit prudentiel, le comité d'audit et des risques du Conseil d'administration évalue la prestation, le montant des honoraires et l'indépendance de la société d'audit et en discute ensuite avec la société d'audit. Ce processus suit une grille définie de critères, qui portent sur la qualité du travail et de l'équipe, la réalisation des objectifs, la connaissance de la branche et des banques cantonales en particulier, la communication ainsi que les prestations fournies (y c. les mandats spéciaux connexes à l'audit). L'évaluation est formulée par écrit.

Les membres du Conseil d'administration examinent les rapports de révision de la société d'audit en présence du mandataire.

Politique d'information

Les communications et les notifications de la société aux actionnaires sont publiées dans la Feuille officielle suisse du commerce (FOSC). La société peut également adresser des communications aux actionnaires par lettre ou par voie électronique à la dernière adresse des actionnaires ou des mandataires inscrite dans le registre des actions, ou sous toute autre forme que le Conseil d'administration juge appropriée. La société publie ses comptes annuels dans les quatre mois qui suivent la clôture annuelle et ses résultats semestriels dans les deux mois. Elle publie en outre chaque année un rapport de développement durable, conforme aux normes GRI, option « critères exhaustifs », de même qu'un rapport de gestion qui inclut un rapport annuel, un rapport sur la gouvernance d'entreprise, un rapport de rémunération et les comptes annuels de la BCBE SA.

Des informations actuelles et des indications pertinentes sur les cours sont publiées sur le site Internet de la banque (bcbe.ch/medias). Les personnes qui le souhaitent peuvent s'enregistrer sur le site afin de recevoir régulièrement des informations sur les cours (bcbe.ch/newsletter).

Le procès-verbal de l'Assemblée générale du 13 mai 2025, les Statuts et les rapports des années précédentes peuvent également être consultés sur le site Internet de la BCBE (bcbe.ch/ag).

Les données de contact et l'adresse du siège principal sont indiquées dans l'impressum.

Agenda financier

- Assemblée générale sur l'exercice 2025 : 12 mai 2026, Bernexpo
- Publication du résultat semestriel 2026 : 12 août 2026
- Publication du résultat annuel 2026 : 28 janvier 2027
- Publication des rapports annuels 2026 : 11 mars 2027
- Assemblée générale sur l'exercice 2026 : 18 mai 2027, Bernexpo
- Publication du résultat semestriel 2027 : 11 août 2027

Périodes de blocage

Des périodes de blocage sont prévues avant la publication d'informations ou la présentation de projets ayant une influence sur l'évolution des cours. Les restrictions suivantes s'appliquent à l'achat et à la vente d'actions nominatives BCBE.

Périodes de blocage récurrentes

Le personnel dans son ensemble, Conseil d'administration compris, a l'interdiction d'effectuer des transactions sur les actions nominatives de la BCBE durant les périodes suivantes :

- clôture annuelle : entre le 15 décembre et la publication des comptes annuels (fin janvier de l'année suivante) ;
- clôture semestrielle : entre le 15 juin et la publication des comptes semestriels (première quinzaine du mois d'août).

Périodes de blocage variables

La BCBE se réserve le droit d'introduire en tout temps d'autres périodes de blocage durant lesquelles le négoce d'actions nominatives BCBE reste interdit pour certains membres du personnel (Conseil d'administration et Direction générale compris), si les circonstances l'exigent. La décision concernant le début et la fin des périodes de blocage variables incombe à la Direction générale, qui la communique aux membres du personnel concernés.

Pendant le report d'une annonce événementielle au sens de la Directive 04 W02 « Devoirs de publicité », tous les collaborateurs qui ont connaissance d'un fait à l'origine du report d'une telle annonce et susceptible d'influencer les cours sont automatiquement soumis à une interdiction de négoce des actions nominatives BCBE et, le cas échéant, d'autres instruments financiers concernés.

Rapport de rémunération

Rapport de rémunération : introduction	85
Compétence et fixation des rémunérations	86
Système de rémunération	87
Rémunérations versées en 2025	93
Conseil d'administration	93
Direction générale	96
Droit de participation (part d'actions BCBE)	98
Fonctions au sein d'autres entreprises	99
Rapport de l'organe de révision sur le rapport de rémunération	101

Rapport de rémunération : introduction

Le rapport de rémunération contient des informations sur les plans de rémunération et sur la manière dont sont établies les rémunérations du Conseil d'administration et de la Direction générale de la BCBE.

Les principes de rémunération et le système de rémunération sont fondés sur les lois et sur les réglementations suivantes :

- art. 95, al. 3 de la Constitution fédérale ;
- dispositions du code des obligations relatives aux rémunérations versées par les sociétés dont les actions sont cotées en Bourse ;
- ordonnance de la FINMA sur les obligations des banques et des maisons de titres en matière de publication (OPub-FINMA) ;
- Circulaire FINMA 2017/01 « Gouvernance d'entreprise – banques » ;
- directives SIX sur les sociétés cotées en Bourse ;
- Circulaire FINMA 2010/01 « Systèmes de rémunération » ;
- « Swiss Code of Best Practice für Corporate Governance » d'économiesuisse ;
- Statuts de la BCBE ;
- Règlement d'affaires de la BCBE ;
- règlements « Rémunération des membres du Conseil d'administration » et « Rémunération des membres de la Direction générale » (disponibles en allemand seulement) ainsi que le « Règlement sur les rémunérations ».

Compétence et fixation des rémunérations

Organisation

Le Conseil d'administration de la BCBE est l'organe suprême de direction ; il surveille et contrôle la Direction générale. En vertu de l'art. 18, al. 3 des Statuts de la banque, il peut créer des comités pour le seconder. Les tâches du Conseil d'administration et celles des comités sont définies par les Statuts, par le Règlement d'affaires et par les règlements des différents comités. Élus par l'Assemblée générale, les membres du comité de rémunération, à savoir Antoinette Hunziker-Ebnetter (présidente), Gilles Frôté et Danielle Villiger, règlent les questions de rémunération ; ils sont des membres indépendants et non exécutifs du Conseil d'administration. Armin Brun, CEO de la BCBE, est le secrétaire du comité ; il ne jouit pas du droit de vote. Le comité de rémunération se réunit deux fois par an au moins.

Procédure

Le comité de rémunération assiste le Conseil d'administration, notamment dans la conception et la mise en œuvre des règles et des principes de rémunération (politique de rémunération), et il traite toutes les affaires du Conseil d'administration ayant trait à la rémunération. Il prend position sur les affaires relevant de la compétence décisionnelle du Conseil d'administration et se prononce en dernier ressort sur les affaires dont le Conseil d'administration lui a expressément confié la responsabilité.

Le comité de rémunération établit, à l'intention du Conseil d'administration, les principes de rémunération des membres du Conseil d'administration et de ceux de la Direction générale ainsi que les règlements qui s'y rapportent. Il décide également des conditions d'engagement des membres de la Direction générale et de celles du responsable de l'organe de révision interne et il fixe leur rémunération, sur la base de l'enveloppe globale approuvée par l'Assemblée générale. Le comité de rémunération définit en outre les conditions de souscription et les périodes de blocage des plans d'actionnariat. Il arrête les principes régissant la participation du personnel au résultat, dont il fixe chaque année l'enveloppe globale. Lors de chaque réunion du Conseil d'administration qui suit une réunion du comité de rémunération, celui-ci fait rapport au Conseil d'administration.

Il n'a pas été fait appel à des conseillers externes en 2025 pour modifier le système de rémunération.

Si de nouveaux membres sont nommés à la Direction générale après que l'Assemblée générale a donné son approbation et si l'enveloppe globale approuvée est insuffisante, une seule et unique enveloppe supplémentaire est à disposition, dont le montant s'élève au maximum à la moitié de l'enveloppe globale approuvée pour la Direction générale. Les désavantages qui résultent d'un changement de poste d'un membre déjà nommé peuvent être dédommés en sus si l'enveloppe globale approuvée par l'Assemblée générale, enveloppe supplémentaire comprise, n'est pas dépassée (cf. art. 27, al. 4 des Statuts de la BCBE).

Système de rémunération

Principes

La BCBE pratique une politique salariale durable et pondérée, fondée sur le principe « à travail égal, salaire égal ». Elle attend du personnel qu'il agisse dans l'intérêt à long terme de la clientèle et dans celui de la banque. Les éléments de rémunération et le montant des rémunérations sont en ligne avec les objectifs stratégiques et la politique de risque. À la fois simple, transparent et compréhensible, le système de rémunération tient compte des valeurs de l'entreprise que sont l'engagement, le développement durable et la confiance. Ces principes fixés dans le « Règlement sur les rémunérations » s'appliquent par analogie au modèle de rémunération du Conseil d'administration et à celui de la Direction générale.

La rémunération globale du Conseil d'administration se compose d'une somme d'argent déterminée (rémunération en espèces) et d'un nombre déterminé d'actions nominatives BCBE bloquées (plan d'actionnariat), qui peuvent être achetées chaque année à un prix préférentiel.

La rémunération globale de la Direction générale comporte une part fixe (somme d'argent et souscription à un prix préférentiel d'un nombre déterminé d'actions nominatives BCBE bloquées) ainsi qu'une part variable (somme d'argent). Des prestations de prévoyance et une indemnité forfaitaire pour frais sont versées en sus aux membres de la Direction générale.

Aucune autre composante de rémunération n'est prévue par la BCBE. Aucune mesure n'est prise qui puisse empêcher un transfert ou un changement de contrôle.

Plan d'actionnariat

Les membres du Conseil d'administration et ceux de la Direction générale peuvent acheter chaque année à un prix préférentiel un nombre déterminé d'actions nominatives BCBE bloquées.

Les actions nominatives souscrites restent bloquées à la vente pendant cinq ans. Les autres droits liés à la détention d'actions nominatives ne sont pas affectés pendant la période de blocage. Celle-ci est maintenue même en cas de départ du Conseil d'administration ou de la Direction générale.

Le prix de souscription d'une action nominative est égal au cours moyen de celle-ci entre le 25 novembre et le 24 décembre de l'exercice écoulé, pondéré des volumes, déduction faite de 140 francs. Pour le droit ouvert au 31 décembre 2025, il est de 150.12 francs.

La différence positive entre la valeur vénale déterminante sur le plan fiscal des actions bloquées pendant cinq ans au jour de leur souscription (premier jour du délai de souscription) et le prix de souscription est considérée comme un revenu imposable et est soumise au paiement des cotisations sociales (1^{er} pilier).

Non cessible, le droit de souscription peut être exercé en tout ou en partie par les membres du Conseil d'administration ou ceux de la Direction générale pendant le délai de souscription arrêté au mois de février de l'année qui suit l'exercice écoulé. Il expire s'il n'est pas exercé pendant le délai de souscription.

Conseil d'administration

En vertu des Statuts et compte tenu des principes de gouvernance d'entreprise, le Conseil d'administration adopte le règlement « Rémunération des membres du Conseil d'administration » (disponible en allemand seulement) à la demande du comité de rémunération.

Le modèle de rémunération des membres du Conseil d'administration

- tient compte des exigences liées à l'activité du Conseil d'administration ;
- tient compte des fonctions occupées au sein du Conseil d'administration et de la charge de travail y afférente ;
- mentionne aussi bien les activités effectuées pour le compte de la banque que celles effectuées pour le compte du Groupe BCBE ;
- est fixe et indépendant du résultat de l'entreprise ;
- fait coïncider les intérêts des membres du Conseil d'administration avec ceux des actionnaires ;
- est différent du modèle de rémunération des membres de la Direction générale ;
- est aussi simple que possible.

Rémunération en espèces

La présidente du Conseil d'administration touche une rémunération de base de 400 000 francs par an (participation à des comités comprise).

Les membres du Conseil d'administration touchent une rémunération de base de 70 000 francs par an.

Le vice-président du Conseil d'administration touche une indemnité de fonction de 20 000 francs par an.

Les membres des comités permanents du Conseil d'administration touchent une indemnité de fonction de 10 000 francs par an.

La présidente ou le président d'un comité permanent du Conseil d'administration reçoit, en sus de l'indemnité de fonction allouée aux membres des comités permanents, au moins l'une des indemnités suivantes :

- comité d'audit et des risques : 20 000 francs ;
- comité de rémunération : 10 000 francs ;
- comité de la transformation numérique : 10 000 francs.

Le Conseil d'administration peut, exceptionnellement, accorder à titre unique ou de manière répétée une rétribution spéciale de 20 000 francs par an au maximum, notamment pour siéger dans les conseils d'administration de filiales ou de sociétés dans lesquelles la BCBE détient des participations ou pour siéger de manière prolongée dans des comités ad hoc du Conseil d'administration.

Plan d'actionnariat

Les membres du Conseil d'administration peuvent souscrire chaque année à un prix préférentiel le nombre suivant d'actions nominatives bloquées :

- présidente du Conseil d'administration : 400 actions nominatives BCBE ;
- membres du Conseil d'administration : 300 actions nominatives BCBE.

Le plan d'actionnariat est détaillé au paragraphe du même nom.

Prestations sociales

Les rémunérations des membres du Conseil d'administration sont des montants bruts soumis au paiement des cotisations sociales (1^{er} pilier).

En vertu du Règlement de prévoyance, la présidente du Conseil d'administration peut faire assurer sa rémunération de base auprès de la Caisse de pension de la BCBE. La contribution de l'employeur se monte à 19,525 % de la rémunération assurable.

En présence d'une obligation d'assurance au sens de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP), la rémunération de base des autres membres du Conseil d'administration concernés est assurée auprès de la Caisse de pension de la BCBE pour ce qui est du 2^e pilier, conformément au Règlement de prévoyance. Dans ce cas, la rémunération de base est ajustée pour respecter l'égalité de traitement, de telle sorte qu'elle coïncide, cotisations de l'employeur versées à la Caisse de pension de la BCBE comprises, avec les montants bruts définis.

Remboursement de frais

La présidente du Conseil d'administration touche une indemnité forfaitaire pour frais de 20 000 francs par an.

Les frais personnels usuels des autres membres du Conseil d'administration sont inclus dans leur rémunération. Dans certains cas, les frais de formation continue et les dépenses justifiées par l'activité professionnelle peuvent être pris en charge ou remboursés sur demande.

Période de rémunération et versement

La période prise en compte pour le versement de la rémunération de base aux membres du Conseil d'administration commence le mois qui suit leur élection et se termine le mois de leur départ. En cas d'entrée ou de sortie en cours d'année, la rémunération est calculée au pro-rata temporis. Ce principe s'applique également au calcul du droit de souscription d'actions nominatives BCBE.

La période prise en compte pour le versement des indemnités de fonction et des indemnités spéciales éventuelles commence le mois qui suit la prise de fonction et se termine le mois qui suit l'abandon de celle-ci. Elle est calculée au prorata temporis en mois.

Les rémunérations sont versées aux membres du Conseil d'administration en deux fois, en juin et en décembre. La rémunération de la présidente du Conseil d'administration est versée par mensualités.

Les rémunérations sont versées directement aux membres du Conseil d'administration.

Conditions réservées au personnel

Les prestations de la banque sont proposées aux membres du Conseil d'administration et à leurs proches aux conditions ordinaires. Ils ne bénéficient partant pas des conditions préférentielles réservées au personnel de la banque.

Indemnités interdites

Aucune prestation en nature n'est allouée aux membres du Conseil d'administration ou à leurs proches. En dehors des prestations prévues par le modèle de rémunération du Conseil d'administration, il n'est pas versé d'honoraires de consultant ou d'autres indemnités au sens des art. 734a, al. 2, 735c et 735d CO.

La BCBE ne consent aux membres de son Conseil d'administration ou à leurs proches singulièrement ni cautionnements, ni obligations de garantie, ni constitutions de gages en faveur de tiers, ni d'autres sûretés au sens de l'art. 734a, al. 2, ch. 6 CO.

Direction générale

En vertu des Statuts et compte tenu des principes de gouvernance d'entreprise, le Conseil d'administration adopte le règlement « Rémunération des membres de la Direction générale » (disponible en allemand seulement) sur demande du comité de rémunération.

Salaire fixe

Les fourchettes suivantes sont valables pour le salaire fixe des membres de la Direction générale :

- CEO : 400 000 à 500 000 francs ;
- vice-CEO : 300 000 à 400 000 francs ;
- membres de la Direction générale : 270 000 à 370 000 francs.

Le comité de rémunération définit librement le montant du salaire fixe dans les limites des fourchettes indiquées et il le réévalue au quatrième trimestre de chaque année. Les ajustements éventuels interviennent au début de l'exercice suivant.

Le salaire fixe est versé en espèces en douze mensualités.

Le salaire fixe est un revenu soumis à l'impôt et au paiement des cotisations sociales (1^{er} et 2^e piliers).

Plan d'actionnariat

Les membres de la Direction générale peuvent souscrire chaque année à un prix préférentiel le nombre suivant d'actions nominatives bloquées :

- CEO : 950 actions nominatives BCBE ;
- vice-CEO : 700 actions nominatives BCBE ;
- membres de la Direction générale : 600 actions nominatives BCBE.

Les membres de la Direction générale ayant rejoint ou quitté celle-ci pendant l'exercice écoulé reçoivent la participation en actions au prorata temporis. Le montant de la participation en actions est fixé au prorata temporis en cas de changement de fonction en cours d'année.

Le plan d'actionnariat est détaillé au paragraphe du même nom.

Rémunération variable

La part variable est fixée par le comité de rémunération du Conseil d'administration, sur la base des objectifs stratégiques suivants :

- réussir à susciter l'enthousiasme de la clientèle par l'assiduité au travail du personnel ;
- devenir une prestataire de services financiers de premier plan dans le domaine du développement durable ;
- assurer le succès pérenne de la banque ;
- maintenir une base solide de capital et distribuer un dividende attrayant.

Elle tient compte aussi des objectifs de la politique de risque et des objectifs individuels. La part variable comprend en règle générale une somme d'argent équivalant au maximum à 50 % de la part fixe. La rémunération variable est versée en mars de l'année suivante.

La rémunération variable est soumise à l'impôt et au paiement des cotisations sociales (1^{er} et 2^e piliers).

Les membres de la Direction générale entrés en fonction ou partis à la retraite pendant l'exercice terminé reçoivent une rémunération variable au prorata temporis. En cas de changement de fonction en cours d'année, le montant de la rémunération variable est fixé au prorata temporis. En cas de départ en cours d'année, le comité de rémunération décide librement de l'attribution d'une rémunération variable et de son montant.

Prestations sociales

Les membres de la Direction générale sont assurés conformément au Règlement de prévoyance de la Caisse de pension de la BCBE. Le montant des cotisations d'épargne et de risque, fixé lui aussi dans ledit règlement, dépend de l'âge de chaque membre. Les montants d'épargne sont pris en charge à 90 % par l'employeur et à 10 % par la personne assurée, indépendamment de l'âge LPP déterminant.

Indemnités pour frais

Les membres de la Direction générale ont droit chaque année aux indemnités forfaitaires suivantes pour leurs frais :

- frais de représentation : 15 000 francs ;
- frais de déplacement : 15 000 francs.

Autres prestations

Les membres de la Direction générale ont droit aux mêmes conditions que le personnel.

Les indemnités que les membres de la Direction générale touchent de la part de tiers pour des mandats qu'ils exercent dans le cadre de leur fonction au sein de la banque sont reversées à celle-ci. Font exception les actions souscrites librement à un prix préférentiel puis bloquées pendant trois ans au moins et les jetons de présence à concurrence de 500 francs par séance. Les indemnités éventuelles perçues dans le cadre de mandats privés autorisés restent acquises au titulaire du mandat.

Indemnités interdites

Exception faite des prestations prévues dans la Directive 80 3 W02 « Personnel », aucune autre prestation en nature n'est allouée aux membres de la Direction générale ou à leurs proches. En dehors des prestations prévues par le modèle de rémunération, il n'est pas versé d'honoraires de consultant ou d'autres indemnités au sens des art. 734a, al. 2, 735c et 735d CO.

La BCBE ne consent aux membres de sa Direction générale ou à leurs proches singulièrement ni cautionnements, ni obligations de garantie, ni constitutions de gages en faveur de tiers, ni d'autres sûretés au sens de l'art. 734a, al. 2, ch. 6 CO.

Retraite

L'âge ordinaire de la retraite (âge de référence) est fixé à 65 ans et s'applique à tous les membres de la Direction générale.

Rémunérations versées en 2025

Elles sont fondées sur des valeurs de régularisation.

Changements intervenus pendant l'exercice

Les principes de rémunération n'ont subi aucune modification.

Conseil d'administration

Les rémunérations versées aux membres du Conseil d'administration pour l'exercice sous revue et pour l'exercice précédent apparaissent dans les tableaux ci-après.

Prêts et crédits

En ce qui concerne les membres du Conseil d'administration ou les sociétés qu'ils contrôlent, les procédures, les sûretés et les conditions valables pour les crédits, pour leur traitement et pour leur surveillance sont les mêmes que pour les autres clients. En 2025, 100 % des prêts et des crédits accordés aux membres du Conseil d'administration étaient couverts (en 2024 : 100 %). La décision de l'octroi ou non des prêts ou des crédits aux membres du Conseil d'administration de la BCBE revient au comité d'audit et des risques.

Rémunérations versées aux membres du Conseil d'administration en 2025¹

Rémunérations brutes (en milliers de francs)	Antoinette Hunziker- Ebner, présidente	Christoph Lengwiler, vice-président	Stefan Bichsel, jusqu'au 13.5.2025	Gilles Frôté	Reto Heiz	Annelis Lüscher Häm- merli	Petra Kalt, depuis le 13.5.2025	Hugo Schür- mann	Pascal Sieber Zinniker	Danielle Villiger	Total Conseil d'administration
Rémunération fixe	400	90	29	70	70	70	37	63	70	70	969
Rémunération de la participa- tion aux comités		10	4	10		16	6	30	20	10	106
Actions fixes ²	32	24	10	24	24	24	14	24	24	24	227
Total hors prévoyance et cotisations de l'employeur	432	124	43	104	94	110	57	117	114	104	1 302
Cotisations légales de l'employeur à l'AVS / AI / AC	22	6	3	7	4	7	3	8	8	7	74
Charges de prévoyance ³	66						4	7			76
Autres											
Total y c. prévoyance et cotisations de l'employeur	521	130	46	111	99	117	63	131	122	111	1 452
Prêts / crédits au 31.12.2025				1 370					800		2 170

¹ Les montants indiqués étant arrondis, le total est susceptible de ne pas être égal à la somme de chacune de ces valeurs.

² Le montant correspond à la différence entre le prix d'achat et la valeur retenue par les autorités fiscales compte tenu de la période de blocage de cinq ans, multipliée par le nombre d'actions assorties d'un droit au 31 décembre.

³ Sont comprises toutes les charges qui justifient ou qui augmentent les droits aux prestations de prévoyance.

L'Assemblée générale du 21 mai 2024 a approuvé une enveloppe globale de 1,6 million de francs pour rémunérer les membres du Conseil d'administration pendant la période comprise entre l'Assemblée générale ordinaire de 2024 et l'Assemblée générale ordinaire de 2025.

L'Assemblée générale du 13 mai 2025 a approuvé une enveloppe équivalente pour la période comprise entre l'Assemblée générale ordinaire de 2025 et celle de 2026.

Rémunérations versées aux membres du Conseil d'administration en 2024¹

Rémunérations brutes (en milliers de francs)	Antoinette Hunziker- Ebnetter, présidente	Christoph Lengwiler, vice-pré- sident	Stefan Bichsel	Gilles Frôté	Reto Heiz	Annelis Lüscher Hämmerli	Hugo Schür- mann	Pascal Sieber Zinniker	Danielle Villiger	Total Conseil d'administration
Rémunération fixe	400	90	70	70	70	70	63	70	70	973
Rémunération de la participation aux co- mités		10	10	10		10	30	20	10	100
Rémunération des activités menées au sein du Conseil d'administration d'aity SA								13		13
Actions fixes ²	33	25	25	25	25	25	25	25	25	234
Total hors prévoyance et cotisations de l'employeur	433	125	105	105	95	105	118	128	105	1 319
Cotisations légales de l'employeur à l'AVS / AI / AC	25	7	5	7	4	7	8	8	7	79
Charges de prévoyance ³	66						7			73
Autres										
Total y c. prévoyance et cotisations de l'employeur	524	132	110	112	100	112	132	136	112	1 471
Prêts / crédits au 31.12.2024				1 370				800		2 170

¹ Les montants indiqués étant arrondis, le total est susceptible de ne pas être égal à la somme de chacune de ces valeurs.

² Le montant correspond à la différence entre le prix d'achat et la valeur retenue par les autorités fiscales compte tenu de la période de blocage de cinq ans, multipliée par le nombre d'actions assorties d'un droit au 31 décembre.

³ Sont comprises toutes les charges qui justifient ou qui augmentent les droits aux prestations de prévoyance.

Direction générale

Les rémunérations versées aux membres de la Direction générale pour l'exercice sous revue et pour l'exercice précédent apparaissent dans les tableaux ci-dessous.

Rémunération ordinaire

Les fourchettes de rémunération applicables aux membres de la Direction générale n'ont subi aucune modification. Les prescriptions réglementaires servant à déterminer le montant de la rémunération variable ont été respectées.

Rémunération des membres de la Direction générale

Rémunérations brutes (en milliers de francs)	Armin Brun, CEO		Total Direction générale	
	2025	2024	2025	2024
Salaire				
fixe	450	450	2 391	2 004
variable ¹	215	225	946	1 058
Actions fixes ²	77	79	274	255
Prestations en nature	-	-	-	-
Total hors prévoyance et cotisations de l'employeur	742	754	3 611	3 317
Cotisations légales de l'employeur à l'AVS / AI / AC	42	42	203	194
Charges de prévoyance ³	207	189	840	759
Autres charges	6	6	31	32
Total y c. prévoyance et cotisations de l'employeur	998	992	4 685	4 301

¹ 2024 y compris une rémunération contractuelle durant le délai de résiliation.

² Le montant correspond à la différence entre le prix d'achat et la valeur retenue par les autorités fiscales compte tenu du délai de blocage de cinq ans, multipliée par le nombre d'actions assorties d'un droit au 31 décembre.

³ Sont comprises toutes les charges qui justifient ou qui augmentent les droits aux prestations de prévoyance.

L'Assemblée générale du 21 mai 2024 a approuvé une enveloppe globale de 4,2 millions de francs pour rémunérer la Direction générale pendant la période comprise entre le 1^{er} janvier 2025 et le 31 décembre 2025. Si de nouveaux membres sont nommés à la Direction générale après que l'Assemblée générale a donné son approbation et si l'enveloppe globale approuvée est insuffisante, une seule et unique enveloppe supplémentaire est à disposition, dont le montant s'élève au maximum à la moitié de l'enveloppe globale approuvée pour la Direction générale. En 2025, les changements opérés au sein de la Direction générale (engagements durant le délai de résiliation) ont entraîné un dépassement de l'enveloppe à hauteur de 0,5 million de francs. En équivalent plein temps, le nombre moyen de membres de la Direction générale était de 6,6. Le montant du dépassement respecte les dispositions statutaires.

Prêts et crédits

Les crédits accordés aux membres de la Direction générale, leur gestion et leur surveillance sont soumis aux mêmes conditions que celles faites aux autres clients. Les membres de la Direction générale bénéficient des conditions préférentielles usuelles dans la branche accordées à l'ensemble du personnel de la BCBE. En 2025, 100 % des prêts alloués étaient couverts (en 2024 : 100 %). La décision de l'octroi ou non des prêts ou des crédits aux membres de la Direction générale de la BCBE revient au comité d'audit et des risques. Les prêts et les crédits octroyés aux membres de la Direction générale au 31 décembre apparaissent dans le tableau ci-dessous.

Prêts et crédits

Prêts / crédits (en milliers de CHF)	31.12.2025	31.12.2024
Total Direction générale	4 144	3 400
dont montant le plus élevé :		
Armin Brun	1 300	1 300

Anciens membres du Conseil d'administration ou de la Direction générale

Au cours de l'exercice sous revue et de l'exercice précédent, la BCBE n'a alloué d'indemnité ni à d'anciens membres du Conseil d'administration, ni à d'anciens membres de la Direction générale.

Les prêts et les crédits accordés aux anciens membres du Conseil d'administration le sont aux conditions du marché et moyennant les sûretés usuelles. Les membres retraités de la Direction générale bénéficient des conditions préférentielles usuelles dans la branche accordées à l'ensemble du personnel de la BCBE. Ils ne sont donc pas soumis au devoir de publication.

Le Conseil d'administration n'a pas de comité consultatif.

Personnes proches

En vertu de l'art. 734c CO, le rapport de rémunération doit indiquer les indemnités et les prêts non conformes aux conditions du marché accordés aux proches de membres siégeant ou ayant siégé dans le Conseil d'administration, la Direction ou le conseil consultatif. La BCBE accorde des prêts aux personnes proches aux conditions du marché et moyennant les sûretés usuelles. Ces prêts ne sont donc pas soumis au devoir de publication. La BCBE ne verse pas d'indemnité aux personnes proches. Il n'existe aucun engagement concernant des indemnités à verser à des proches.

Droit de participation (part d'actions BCBE)

En 2025, les membres du Conseil d'administration et ceux de la Direction générale ont acheté, dans le cadre de leur programme d'actionnariat respectif, le nombre suivant d'actions BCBE sur la quantité détenue en propre par la banque :

- membres non exécutifs (Conseil d'administration) : 2800
- membres exécutifs (Direction générale) : 3050

Après souscription, les membres du Conseil d'administration et ceux de la Direction générale détenaient le nombre d'actions BCBE suivant :

	31.12.2025	31.12.2024
Conseil d'administration		
Antoinette Hunziker-Ebnetter, présidente	4 251	3 851
Christoph Lengwiler, vice-président	3 150	2 850
Stefan Bichsel (jusqu'au 13.5.2025)	n.d. ¹	775
Gilles Frôté	1 400	1 100
Reto Heiz	1 375	1 075
Annelis Lüscher Hämmerli	1 675	1 375
Petra Kalt (depuis le 13.5.2025)	aucune	n.d. ²
Hugo Schürmann	1 050	750
Pascal Sieber Zinniker	1 675	1 375
Danielle Villiger	1 200	900
Total Conseil d'administration	15 776	14 051
Direction générale		
Armin Brun, CEO	5 550	4 600
Marcel Oertle, vice-CEO, responsable du Département Clientèle privée / Clientèle entreprises	3 700	3 300
Mark Haller, responsable du Département Gestion des services (jusqu'au 31.12.2024)	n.d. ¹	3 813
Beatrice Kern, responsable du Département Gestion des finances / Gestion des risques	1 049	449
Stefan Moser, responsable du Département Gestion des services (depuis le 14.4.2025)	852	n.d. ²
Markus Schwab, responsable du Département Gestion informatique / Flux de valeur (depuis le 1.11.2025)	aucune	n.d. ²
Domenico Sottile, responsable du Département Key Clients / Asset Management	700	100
Total Direction générale	11 851	12 262

¹ Le 31 décembre 2025, ces personnes n'étaient plus membres du Conseil d'administration ou de la Direction générale. Dès lors, il n'y a pas lieu d'attester le nombre d'actions nominatives (n.d.).

² Le 31 décembre 2024, ces personnes n'étaient pas encore membres du Conseil d'administration ou de la Direction générale. Dès lors, il n'y a pas lieu d'attester le nombre d'actions nominatives (n.d.).

Les droits de participation accordés ou les options sur de tels droits apparaissent dans l'Annexe des comptes annuels > Informations concernant les positions du bilan > Tableau 18.

Fonctions au sein d'autres entreprises

Les fonctions que remplissent les membres du Conseil d'administration ou ceux de la Direction générale dans d'autres entreprises (art. 626, al. 2, ch. 1 CO) apparaissent ci-après.

Conseil d'administration	Entreprise	Fonction	Mandat exercé pour le compte de la banque	Cotée en Bourse
Antoinette Hunziker-Ebnetter	Forma Futura Invest SA	Vice-présidente du conseil d'administration		
Christoph Lengwiler	WAS Ausgleichskasse des Kantons Luzern	Membre de la commission de placement		
	Inrate SA (jusqu'au 31.12.2025)	Membre du Expert Council zRating		
	Legratin GmbH (jusqu'au 10.4.2025)	Associé et membre de la direction générale		
	Legratin AG (depuis le 10.4.2025)	Président du conseil d'administration		
Gilles Frôté	Frôté & Partner SA	Membre du conseil d'administration et partenaire		
	F&P Group SA	Membre du conseil d'administration		
	F&P Conseils SA	Président du conseil d'administration		
	Dynafisc Frôté SA	Président du conseil d'administration		
	Dynafisc Frôté (Neuchâtel) SA	Membre du conseil d'administration		
	Dynafisc Frôté (Biel/Bienne) SA (depuis le 23.12.2025)	Membre du conseil d'administration		
	Rollomatic Group SA	CEO		
	Rollomatic SA	Président du conseil d'administration		
	Rollomatic Inc. (USA)	Membre du conseil d'administration		
	Rollomatic Japan KK (Japan)	Membre du conseil d'administration		
	Landromatic SA	Président du conseil d'administration		
	Strausak AG (jusqu'au 22.5.2025)	Président du conseil d'administration		
	Strausak Inc. (USA) (jusqu'au 31.12.2025)	Président du conseil d'administration		
	Landromatic Ltd (Taiwan) (anciennement Strausak Ltd. [Taiwan])	Président du conseil d'administration		
	Smart Industries SA	Président du conseil d'administration		
	Robert Renaud SA	Président du conseil d'administration		
	Patric Metal SA	Président du conseil d'administration		
	Sylvac SA	Membre du conseil d'administration		
	Bien-Air Dental SA	Membre du conseil d'administration		
	Bien-Air USA, Inc.	Membre du conseil d'administration		
	GMLL Sàrl	Associé gérant		
	GMLL Invest Sàrl	Associé gérant		
	B28 SA (depuis le 8.7.2025)	Membre du conseil d'administration		
Reto Heiz	Assurance immobilière Berne (AIB)	Président du conseil d'administration		
	GVB Assurances Privées SA	Président du conseil d'administration		
	Personalvorsorgestiftung der Gebäudeversicherung Bern	Président du conseil de fondation		
	Farfalla GmbH	Associé et membre de la direction générale		
	Carl Walter Real Estate AG (depuis le 1.6.2025)	Membre du conseil d'administration		
Petra Kalt	aucune			
Annelis Lüscher Hämmerli	Helvetia Holding SA (jusqu'au 5.12.2025)	CFO, membre de la direction		X
	Helvetia Asset Management SA	Membre du conseil d'administration		
	Helvetia Versicherungs-AG, Frankfurt a. M.	Membre du conseil d'administration		
	Helvetia Versicherungen AG, Wien	Présidente du conseil d'administration		
	Helvetia Compagnia Italo Svizzera di Assicurazioni sulla Vita S.p.a., Milano (jusqu'au 30.4.2025)	Membre du conseil d'administration		
	Helvetia Holding Suizo, Madrid (jusqu'au 12.12.2025)	Membre du conseil d'administration		
	Helvetia Compania Suiza SA, Sevilla (jusqu'au 12.12.2025)	Membre du conseil d'administration		
	Caja de Seguros Reunidos, Compania de Seguros y Reaseguros S.A., Madrid	Membre du conseil d'administration		
	Helvetia Global Solutions Ltd., Vaduz	Présidente du conseil d'administration		
Hugo Schürmann	Neutrass AG	Président du conseil d'administration		

	Valterna AG	Président du conseil d'administration	
Pascal Sieber Zinniker	sieber&partners group AG	Président du conseil d'administration	
	Dr. Pascal Sieber & Partners AG	Président du conseil d'administration	
	Schweizerisches Produktivitätsinstitut AG	Président du conseil d'administration	
	bbv Group AG	Membre du conseil d'administration	
	bbv Software Services AG	Membre du conseil d'administration	
	Innofactory AG	Membre du conseil d'administration	X
	OLZ SA	Membre du conseil d'administration	
	WIFAG-Polytype Holding SA	Membre du conseil d'administration	
	Cubotoo SA	Membre du conseil d'administration	
Danielle Villiger	Villiger Holding AG	Présidente du conseil d'administration	
	Villiger Treuhand AG	Membre du conseil d'administration	
	Hagenbuchen-Immobilien AG	Membre du conseil d'administration	

Direction générale	Entreprise	Fonction	Mandat exercé pour le compte de la banque	Cotée en Bourse
Armin Brun	Union des Banques Cantionales Suisses (UBCS)	Membre du conseil d'administration	X	
	aity SA	Président du conseil d'administration (depuis le 1.6.2025) Vice-président du conseil d'administration (jusqu'au 31.5.2025)	X	
	NNH Holding (jusqu'au 30.6.2025)	Membre du conseil d'administration	X	
	myky SA (jusqu'au 30.6.2025)	Président du conseil d'administration	X	
	Innofactory AG	Membre du conseil d'administration	X	
Marcel Oertle	aity SA	Vice-président du conseil d'administration (depuis le 1.6.2025), Membre du conseil d'administration (du 13.2.2025 au 31.5.2025)	X	
	be-advanced SA	Membre du conseil d'administration	X	
	BEKB KMU-Förderstiftung (anciennement Stiftung zur Förderung von KMU im Rahmen von Branchenclusters)	Président du conseil de fondation	X	
	myky SA (depuis le 1.7.2025)	Président du conseil d'administration	X	
	NNH Holding AG (depuis le 1.7.2025)	Membre du conseil d'administration	X	
	Bivial AG	Vice-présidente du conseil d'administration		
	Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses SA	Membre du conseil d'administration	X	
Stefan Moser	BEKB KMU-Förderstiftung (anciennement Stiftung zur Förderung von KMU im Rahmen von Branchenclusters)	Membre du conseil de fondation	X	
	Fondation de prévoyance Épargne 3 de la Banque Cantonale Bernoise SA	Président du conseil de fondation	X	
	Fondation de libre passage de la Banque Cantonale Bernoise SA	Président du conseil de fondation	X	
	honestmonday AG	Membre du conseil d'administration	X	
	DeepTech Switzerland Foundation	Membre du conseil de fondation	X	
	Verband Bernischer Banken	Vice-président (depuis le 1.4.2025) Président (jusqu'au 31.3.2025)	X	
Markus Schwab	aucune			
Domenico Sottile	aucune			

Rapport de l'organe de révision sur le rapport de rémunération



Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale de Banque Cantonale Bernoise SA, Berne

Rapport sur l'audit du rapport de rémunération

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit du rapport de rémunération de Banque cantonale bernoise SA (« la société ») pour l'exercice clos le 31 décembre 2025. Notre audit s'est limité aux indications selon les art. 734a-734f CO aux pages 94 à 100 du rapport de rémunération.

Selon notre appréciation, les indications selon les art. 734a-734f CO dans le rapport de rémunération (pages 94 à 100) sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit du rapport de rémunération » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des déclarations auditées dans le rapport de rémunération, des comptes annuels et de nos rapports correspondants.

Notre opinion d'audit sur le rapport de rémunération ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit du rapport de rémunération, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux l'information financière auditée dans le rapport de rémunération ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

PricewaterhouseCoopers SA, Place de la Gare 10, 3011 Berne
+41 58 792 75 00

www.pwc.ch

PricewaterhouseCoopers AG est membre du réseau mondial PwC, un réseau de sociétés juridiquement autonomes et indépendantes les unes des autres.



Responsabilités du Conseil d'administration relatives au rapport de rémunération

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement d'un rapport de rémunération conformément aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement d'un rapport de rémunération ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Il est également responsable de la définition des principes de rémunération et de la fixation des rémunérations individuelles.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit du rapport de rémunération

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les indications selon les art. 734a-734f CO contenues dans le rapport de rémunération ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs du rapport de rémunération prennent en se fondant sur celui-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que le rapport de rémunération comporte des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.

Nous communiquons au Conseil d'administration ou à sa commission compétente, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus et nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne relevée au cours de notre audit.



Nous remettons au Conseil d'administration ou à sa commission compétente une déclaration, dans laquelle nous attestons avoir respecté les règles d'éthique pertinentes relatives à l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres éléments qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que, le cas échéant, les mesures visant à éliminer les menaces ou les mesures de protection prises.

PricewaterhouseCoopers SA

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'SW'.

Valentin Studer
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'H. Furrer'.

Heinz Furrer
Expert-réviseur agréé

Bern, le 3 mars 2026

Rapport financier

Bouclément annuel	104
Bilan	105
Compte de résultat	106
Emploi du bénéfice	107
Tableau des flux de trésorerie	108
État des capitaux propres	109
Annexe au compte de résultat	110
Raison sociale, forme juridique et siège de la banque	110
Principes comptables et d'évaluation	111
Gestion des risques	123
Méthodes appliquées pour identifier les risques de défaillance et pour déterminer le besoin de corrections de valeur	134
Évaluation des garanties	137
Politique en matière d'utilisation d'instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture (<i>hedge accounting</i>)	138
Activités externalisées	140
Événements postérieurs à la date de clôture du bilan	141
Informations concernant les positions au bilan	142
Informations concernant les opérations hors bilan	164
Informations concernant le compte de résultat	165
Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels	169
Autres chiffres-clés	175

Bilan

(en milliers de CHF)

	31.12.2025	31.12.2024	Variation	
			absolue	en %
Actifs				
Liquidités	7 528 284	6 606 716	921 568	13,9
Créances sur les banques	126 754	127 882	-1 127	-0,9
Créances résultant d'opérations de financement de titres	35 836	37 537	-1 701	-4,5
Créances sur la clientèle	1 844 296	2 197 863	-353 567	-16,1
Créances hypothécaires	30 099 615	28 346 775	1 752 840	6,2
Opérations de négoce	21 484	17 041	4 443	26,1
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	4 936	12 867	-7 931	-61,6
Immobilisations financières	2 773 958	2 388 979	384 979	16,1
Comptes de régularisation	30 044	30 104	-60	-0,2
Participations	61 166	61 169	-3	-0,0
Immobilisations corporelles	223 960	227 713	-3 753	-1,6
Autres actifs	226 662	444 609	-217 946	-49,0
Total des actifs	42 976 997	40 499 255	2 477 742	6,1
Total des créances subordonnées		395	-395	-100,0
- dont avec obligation de conversion et/ou abandon de créance				
Passifs				
Engagements envers les banques	744 888	363 128	381 760	105,1
Engagements résultant d'opérations de financement de titres	1 425 000	1 570 000	-145 000	-9,2
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	28 086 692	27 059 205	1 027 487	3,8
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	5 536	13 042	-7 506	-57,6
Obligations de caisse	279 048	236 367	42 681	18,1
Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage	8 926 000	7 822 000	1 104 000	14,1
Comptes de régularisation	144 450	113 090	31 360	27,7
Autres passifs	48 257	74 322	-26 064	-35,1
Provisions	234 990	248 836	-13 845	-5,6
Réserves pour risques bancaires généraux	587 058	584 065	2 994	0,5
Capital social	186 400	186 400		
Réserve légale issue du capital	54 734	54 734		
- dont réserve issue d'apports en capital exonérés fiscalement				
Réserve légale issue du bénéfice	177 392	176 365	1 027	0,6
Réserves facultatives issues du bénéfice	1 916 073	1 832 073	84 000	4,6
Propres parts du capital	-15 127	-15 549	422	-2,7
Bénéfice reporté	249	512	-262	-51,3
Bénéfice	175 355	180 666	-5 310	-2,9
Total des passifs	42 976 997	40 499 255	2 477 742	6,1
Total des engagements subordonnés	200 000	200 000		
- dont avec obligation de conversion et/ou abandon de créance	200 000	200 000		
Opérations hors bilan				
Engagements conditionnels	327 976	282 364	45 612	16,2
Engagements irrévocables	1 013 066	699 483	313 583	44,8
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires	190 952	190 952		

Compte de résultat

(en milliers de CHF)

	2025	2024	Variation	
			absolue	en %
Résultat des opérations d'intérêts				
Produit des intérêts et des escomptes	468 349	572 764	-104 415	-18,2
Produit des intérêts et des dividendes des opérations de négoce	406	662	-256	-38,7
Produit des intérêts et des dividendes des immobilisations financières	22 597	19 567	3 030	15,5
Charges d'intérêts	-104 831	-186 437	81 606	-43,8
Résultat brut des opérations d'intérêts	386 522	406 556	-20 034	-4,9
Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts	-9 845	-14 194	4 349	-30,6
Sous-total Résultat net des opérations d'intérêts	376 677	392 362	-15 686	-4,0
Résultat des opérations de commissions et des prestations de service				
Produit des commissions sur les titres et les opérations de placement	102 274	91 464	10 810	11,8
Produit des commissions sur les opérations de crédit	5 581	4 595	986	21,4
Produit des commissions sur les autres prestations de service	40 476	38 307	2 169	5,7
Charges de commissions	-22 355	-19 305	-3 050	15,8
Sous-total Résultat des opérations de commissions et des prestations de service	125 975	115 062	10 914	9,5
Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur	21 868	25 004	-3 136	-12,5
Autres résultats ordinaires				
Résultat des aliénations d'immobilisations financières	10 296	10 150	146	1,4
Produit des participations	9 298	8 834	464	5,2
Résultat des immeubles	3 142	2 867	275	9,6
Autres produits ordinaires	2 083	2 322	-240	-10,3
Autres charges ordinaires	-2 042	-3 461	1 420	-41,0
Sous-total Autres résultats ordinaires	22 777	20 713	2 064	10,0
Résultat commercial	547 297	553 141	-5 844	-1,1
Charges d'exploitation				
Charges de personnel	-153 849	-144 439	-9 411	6,5
Autres charges d'exploitation	-126 701	-122 518	-4 183	3,4
Sous-total Charges d'exploitation	-280 550	-266 956	-13 593	5,1
Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles	-43 656	-34 202	-9 454	27,6
Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes	-2 347	-4 129	1 782	-43,2
Résultat opérationnel	220 744	247 853	-27 109	-10,9
Produits extraordinaires	405	920	-515	-56,0
Charges extraordinaires		-728	728	-100,0
Variations des réserves pour risques bancaires généraux	-2 994	-19 180	16 186	-84,4
Impôts	-42 800	-48 200	5 400	-11,2
Bénéfice	175 355	180 666	-5 310	-2,9

Emploi du bénéfice

(en milliers de CHF)

	31.12.2025	31.12.2024
Bénéfice	175 355	180 666
+ Bénéfice reporté	249	512
Bénéfice au bilan à la disposition de l'Assemblée générale	175 605	181 177
Emploi du bénéfice		
Attribution aux réserves facultatives issues du bénéfice	-74 000	-84 000
Distribution de dividende	-100 656	-96 928
Nouveau bénéfice au bilan	949	249

Les réserves légales issues des bénéfices et les réserves légales représentent plus de 50 % du capital-actions libéré. C'est pourquoi une attribution supplémentaire aux réserves légales n'a pas lieu d'être.

Tableau des flux de trésorerie

(en milliers de CHF)

	2025		2024	
	Entrées de capitaux	Sorties de capitaux	Entrées de capitaux	Sorties de capitaux
Flux de fonds du résultat opérationnel (financement interne)				
Bénéfice	175 355		180 666	
Variations des réserves pour risques bancaires généraux	21 172	18 178	21 567	2 387
Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et perte	57 542	46 829	46 634	37 870
Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles	43 656		34 202	
Provisions et autres corrections de valeur	3 418	17 263	6 208	4 553
Comptes de régularisation actifs	60		7 736	
Comptes de régularisation passifs	31 360			17 484
Dividende de l'exercice précédent		96 928		93 200
Solde	153 365		141 519	
Flux de fonds des transactions relatives aux capitaux propres				
Capital-actions				
Écritures par les réserves	1 027		835	
Modification des propres titres de participation	7 675	7 253	6 982	2 700
Solde	1 449		5 117	
Flux de fonds des mutations relatives aux participations, immobilisations corporelles et valeurs immatérielles				
Participations	3	450		361
Immeubles	2 000	3 255	844	10 456
Autres immobilisations corporelles		33 917		31 382
Valeurs immatérielles				
Hypothèques sur propres immeubles				
Solde		35 619		41 355
Flux de fonds de l'activité bancaire				
Flux de fonds des activités avec la clientèle				
- Créances sur la clientèle	349 553			205 903
- Créances hypothécaires		1 755 639		1 554 903
- Engagements résultant des dépôts de la clientèle	1 027 487		1 584	
- Obligations de caisse	118 428	75 747	86 235	12 434
- Emprunts	570 000	240 000	160 000	
- Prêts des centrales d'émission de lettres de gage	1 352 000	578 000	584 000	612 000
Flux de fonds des affaires interbancaires				
- Créances sur les banques	1 127		5 755	
- Engagements envers les banques	381 760		180 377	
Flux de fonds d'autres activités bancaires				
- Créances résultant d'opération de financement de titres	1 701			1 229
- Opérations de négoce		4 443		8 579
- Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	7 931		14 011	
- Immobilisations financières		388 878		38 358
- Autres actifs	217 946		138 195	
- Engagements résultant d'opérations de financement de titres		145 000		30 000
- Engagements résultant d'opérations de négoce				
- Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés		7 506		13 673
- Autres passifs		30 346	12 692	
Liquidités				
- Liquidités		921 568	1 188 949	
Solde		119 195		105 282
Total	154 814	154 814	146 636	146 636

État des capitaux propres

(en milliers de CHF)

	Capital social	Réserve issue du capital	Réserve issue du bénéfice	Réserves pour risques bancaires généraux	Réserves facultatives issues du bénéfice et bénéfice / perte reporté(e)	Propres parts du capital	Bénéfice	Total
Capitaux propres au début de la période de référence	186 400	54 734	176 365	584 065	1 832 585	-15 549	180 666	2 999 265
Emploi du bénéfice 2024								
- Attribution aux réserves facultatives issues du bénéfice					84 000		-84 000	
- Dividende							-96 928	-96 928
- Variation nette du bénéfice reporté					-262		262	
Augmentation / réduction du capital								
Dividende sur propres parts au capital			478					478
Acquisition de propres parts au capital						-7 253		-7 253
Aliénation de propres parts au capital						7 675		7 675
Bénéfice / (perte) résultant de l'aliénation de propres parts au capital			283					283
Bénéfice / (perte) résultant des plans de participation des collaborateurs			266					266
Autres dotations / (prélèvements) affectant les réserves pour risques bancaires généraux				2 994				2 994
Autres dotations / (prélèvements) affectant les autres réserves								
Bénéfice							175 355	175 355
Capitaux propres à la fin de la période de référence	186 400	54 734	177 392	587 058	1 916 323	-15 127	175 355	3 082 135

Annexe au compte de résultat

Raison sociale, forme juridique et siège de la banque

La Banque Cantonale Bernoise SA (BCBE) est une société anonyme de droit suisse (art. 620ss CO). Elle fournit ses services au siège principal de la banque à Berne, au Centre clientèle à Berne-Liebefeld et dans 72 sites (54 avec personnel ; 18 sans personnel) répartis entre les cantons de Berne et de Soleure. La BCBE n'a ni succursales, ni participations qualifiées à l'étranger.

Principes comptables et d'évaluation

Principes généraux

Conformément aux Prescriptions comptables pour les banques et au Règlement de cotation de la Bourse suisse, la comptabilité et les principes d'évaluation et d'inscription au bilan sont indiqués en francs suisses.

Les Prescriptions comptables pour les banques sont fondées sur les dispositions du code des obligations, de la loi sur les banques, de l'ordonnance sur les banques, de l'ordonnance de la FINMA sur les comptes (OEPC-FINMA) ainsi que sur la Circulaire FINMA 2020/01 « Comptabilité – banques ». Elles équivalent à une norme comptable reconnue (art. 2, al. 1 de l'ordonnance sur les normes comptables reconnues [ONCR]).

Les comptes individuels présentent la situation économique de façon à en refléter l'état réel conformément au principe de l'image fidèle (comptes individuels statutaires conformes au principe de l'image fidèle ; cf. art. 25, al. 1, let. b de l'ordonnance sur les banques [OB]).

Les chiffres figurant dans les annexes sont arrondis, mais les calculs sont effectués sur la base des chiffres non arrondis. Il peut donc en résulter quelques écarts.

Périmètre de consolidation

La BCBE vérifie chaque année l'obligation de consolidation de ses participations principales (cf. Annexe au compte de résultat > tableau 7 > Entreprises dans lesquelles la banque détient une participation permanente significative, directe ou indirecte) sur la base de critères et de valeurs seuils préalablement définis.

Les sociétés sont consolidées si elles sont sous le contrôle unique de la BCBE et si leurs activités peuvent être influencées de telle sorte qu'elles profitent principalement au Groupe BCBE ou si les risques de ces activités sont supportés principalement par la banque. En outre, des valeurs seuils absolues ou relatives sont utilisées pour déterminer si la société en question doit figurer dans le rapport financier du Groupe BCBE compte tenu de son importance. Du moment que deux des valeurs seuils absolues mentionnées ci-dessous ont été dépassées durant deux exercices consécutifs, il y a lieu de vérifier si l'obligation d'établir des comptes consolidés prévue à l'art. 35 OB s'applique.

- Somme du bilan > 20 millions de francs ;
- Chiffres d'affaires > 40 millions de francs ;
- > 250 emplois à plein temps en moyenne actuelle.

S'agissant des valeurs seuils relatives, il y a lieu de vérifier que l'influence des ratios de participation suivants ne donne pas lieu à des écarts qui dépassent 5 % dans les ratios de la BCBE : somme du bilan, capital propre, bénéfice annuel avant impôts plus variation nette des réserves pour risques bancaires généraux, résultat commercial, résultat opérationnel. L'obligation d'établir des comptes consolidés s'applique aussitôt qu'une des valeurs seuils relatives au moins est dépassée.

La BCBE ne détenait au 31 décembre 2025 aucune filiale sujette à consolidation. Elle n'a donc pas à établir de comptes consolidés.

Principes généraux d'évaluation

Les comptes annuels sont établis en supposant que l'entreprise poursuivra ses activités. La comptabilisation s'effectue aux valeurs de continuation. La BCBE clôt son bilan annuel au 31 décembre.

Les postes au bilan sont évalués individuellement.

La compensation des actifs et des passifs et celle des charges et des produits ne sont en principe pas effectuées. La compensation des créances et des engagements est effectuée uniquement dans les cas suivants :

- opérations de même nature avec la même contrepartie, la même monnaie, la même échéance ou une échéance antérieure de la créance, qui ne pourront jamais entraîner un risque de contrepartie ;
- propres emprunts et propres obligations de caisse avec les positions passives correspondantes ;
- corrections de valeur avec les positions actives correspondantes ;
- dans le compte de compensation, adaptations de valeur positives ou négatives sans incidence sur le compte de résultat, survenues durant la période de référence.

Instruments financiers

Liquidités

Les liquidités sont portées au bilan à la valeur nominale.

Créances et engagements résultant d'opérations de financement de titres

Prêts et emprunts de titres (*securities lending and borrowing operations*)

Les opérations de prêt et d'emprunt de titres sont saisies à la valeur des fonds en espèces reçus ou donnés, intérêts courus compris.

Les titres empruntés ou reçus en garantie ne sont comptabilisés que lorsque la BCBE acquiert le contrôle des droits contractuels incorporés à ces titres. Les titres prêtés ou mis à disposition comme garantie ne sont décomptabilisés que lorsque la BCBE perd les droits contractuels liés à ces titres. La valeur de marché des titres empruntés ou prêtés est surveillée quotidiennement afin de fournir ou d'exiger des garanties supplémentaires si nécessaire.

Les frais encaissés ou payés sur des opérations de prêt ou d'emprunt de titres sont comptabilisés comme produits ou comme charges d'intérêts, conformément à la méthode des intérêts courus (*accrual method*).

Mises et prises en pension (*repurchase and reverse repurchase operations*)

Les titres achetés assortis d'une obligation de vente (*reverse repurchase operation*) et les titres vendus assortis d'une obligation de rachat (*repurchase operation*) sont considérés comme des opérations de financement sûres ; ils sont saisis à la valeur des fonds en espèces reçus ou donnés, intérêts courus compris.

Les titres reçus ou livrés ne sont comptabilisés ou décomptabilisés que lorsque le contrôle des droits contractuels liés à ces titres est cédé. La valeur de marché des titres empruntés

ou prêtés est surveillée quotidiennement afin de fournir ou d'exiger des garanties supplémentaires si nécessaire.

Les produits et les charges d'intérêts de telles opérations sont délimités par période sur la durée des transactions sous-jacentes.

Créances sur les banques, créances sur la clientèle et créances hypothécaires

La comptabilisation est effectuée à la valeur nominale. Les (dis)agios éventuels sont inscrits au bilan sous « Comptes de régularisation » et débités / crédités du « Résultat brut des opérations d'intérêts » de la période résiduelle.

Des corrections de valeur et des provisions sont constituées afin de prévenir les risques de défaillance liés aux créances compromises ou non compromises. Les corrections de valeur et provisions pour risques de défaillance sont calculées sur la base des limites autorisées ou du montant de crédit le plus élevé. Les méthodes utilisées pour identifier les risques de défaillance et pour déterminer le besoin de corrections de valeur sont détaillées au chapitre Méthodes appliquées pour identifier les risques de défaillance et pour déterminer le besoin de corrections de valeur.

Les corrections de valeur et les provisions pour risques de défaillance liés aux créances compromises sont déterminées individuellement. Elles sont évaluées sur une base forfaitaire pour les portefeuilles de crédit homogènes bien définis (corrections de valeur individuelles forfaitaires), dans les limites qui ont été fixées.

Pour ce qui est des créances non compromises n'ayant pas encore généré de pertes, des corrections de valeur ou des provisions pour risques inhérents de défaillance sont constituées sur la base des limites fixées.

Les corrections de valeur et les provisions, initiales ou subséquentes, sont comptabilisées globalement (corrections de valeur pour l'utilisation effective, provisions pour la part non utilisée de la limite de crédit), à charge des « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ».

En ce qui concerne les crédits pour lesquels la banque a accordé une promesse de financement dans la limite prévue et dont l'utilisation est sujette à des fluctuations fréquentes et élevées (p. ex. les crédits en compte courant), la banque applique la méthode simplifiée de comptabilisation des corrections de valeur et des provisions nécessaires. Un transfert sans incidence sur le résultat est effectué entre les « Corrections de valeur pour risques de défaillance » et les « Provisions pour risques de défaillance » en fonction de l'utilisation de la limite. Ce transfert apparaît dans le tableau 16 Corrections de valeur, provisions et réserves pour risques bancaires généraux, dans la colonne « Reclassifications ».

Les corrections de valeur individuelles sont compensées directement avec les postes correspondants de l'actif à hauteur du montant effectivement utilisé. Les parts non utilisées au jour de référence sont comptabilisées sous « Provisions pour risques de défaillance ».

Les corrections de valeur individuelles calculées sur une base forfaitaire sont compensées en proportion avec les postes de l'actif figurant dans le portefeuille de crédit. Les corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance sont compensées avec les postes de l'actif correspondants, conformément aux critères appliqués à la constitution de corrections de valeur. Les parts des corrections de valeur pour risques inhérents qui n'ont pas été utilisées car les limites n'ont pas été épuisées au jour de référence apparaissent sous « Provisions pour risques de défaillance ».

Des corrections de valeur et de provisions sur créances compromises (utilisations conformes à l'objectif) sont décomptabilisées lorsque la perte est irrévocable. Les montants récupérés sur des créances amorties sont saisis sous « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ».

La dissolution de corrections de valeur ou de provisions devenues libres est enregistrée elle aussi sous « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ».

La constitution ou la dissolution de corrections de valeur et de provisions pour risques de défaillance liés aux opérations d'intérêts sont comptabilisées à la valeur nette.

Dans des situations particulières, des corrections de valeur et des provisions pour risques inhérents de défaillance peuvent être utilisées pour constituer des corrections de valeur individuelles sur créances compromises ou des provisions pour risques de défaillance sur opérations hors bilan, sans qu'il faille reconstituer immédiatement les corrections de valeur et les provisions pour risques inhérents de défaillance. Un transfert est opéré en pareil cas, qui est sans incidence sur le résultat ; il apparaît dans le tableau 16 Corrections de valeur, provisions et réserves pour risques bancaires généraux, dans la colonne « Reclassifications ».

Engagements envers les banques et engagements résultant des dépôts de la clientèle, obligations de caisse, emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage

Ces postes sont saisis à la valeur nominale. Les (dis)agios éventuels sont comptabilisés sous « Comptes de régularisation » et portés au débit ou au crédit du « Résultat brut des opérations d'intérêts » de la période résiduelle.

Opérations de négoce et engagements résultant d'opérations de négoce

Les titres, les métaux précieux et les cryptomonnaies détenus dans le cadre d'opérations de négoce sont en principe comptabilisés à la valeur de marché (date du bilan). La valeur découle du prix donné par un marché liquide et efficient. Tel est le cas lorsqu'ils sont négociés à une Bourse reconnue ou traités régulièrement sur un marché représentatif. Dans le cas contraire, ils sont évalués et comptabilisés conformément au principe de la valeur la plus basse.

Les gains et les pertes de cours résultant de l'évaluation sont comptabilisés dans le « Résultat des opérations de négoce ». Les produits des intérêts et des dividendes des opérations de négoce sont crédités dans le « Produit des intérêts et dividendes des opérations de négoce ». Aucun coût de refinancement du capital ne grève le « Résultat des opérations de négoce ».

Les provisions sur le portefeuille de titres pour risques de règlement et de liquidité sont calculées sur la base des limites de volume ou de risque autorisées et sont comptabilisées sous « Provisions ».

Les positions courtes (*short*) d'instruments liés à des opérations de négoce sont présentées comme « Engagements résultant d'opérations de négoce ».

Valeurs de remplacement positives et négatives d'instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont utilisés à des fins de négoce ou de couverture.

Opérations de négoce

Tous les instruments financiers dérivés du négoce sont évalués à leur juste valeur (*fair value*) et leurs valeurs de remplacement, positives ou négatives, sont comptabilisées dans les postes correspondants. La juste valeur est fondée sur les cours du marché et sur les notations de prix des négociants.

Le résultat réalisé sur les opérations de négoce et le résultat non réalisé de l'évaluation des opérations de négoce figurent dans le « Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur ».

Opérations de couverture

La banque utilise des instruments financiers dérivés pour se protéger contre les risques de variation des taux d'intérêt, les risques monétaires et les risques de défaillance. Les opérations de couverture sont évaluées de la même manière que l'opération de base. Le résultat de la couverture et le résultat de l'opération couverte qui lui correspond sont inscrits dans le même poste. Le résultat de l'évaluation des instruments de couverture est comptabilisé dans le compte de compensation, pour autant qu'aucune adaptation de valeur ne soit comptabilisée pour l'opération de base. Le solde net du compte de compensation apparaît sous « Autres actifs » ou « Autres passifs ».

Le recours à des options de vente sur le SMI (*Swiss Market Index*) permet de protéger les titres de participation détenus dans les immobilisations financières contre une baisse du cours des actions (risques de marché). En cas de réduction de la valeur de l'opération de base, la valeur est comptabilisée dans les corrections de valeur découlant des conditions du marché, tandis que la valeur de marché plus élevée de l'opération de couverture est portée au crédit en diminution des charges. Conformément au principe de la valeur la plus basse, aucune écriture comptable ayant des effets sur le résultat n'est déclenchée en cas d'augmentation de la valeur de l'opération de base. L'évaluation plus basse de l'opération de couverture est alors comptabilisée dans le compte de compensation. Toute valeur éventuelle de l'option est déduite du prix d'achat au terme de la relation de couverture.

Netting

Il est renoncé à un netting des valeurs de remplacement positives ou négatives, y compris des liquidités servant de garantie.

Opérations pour le compte de clients

Les valeurs de remplacement des instruments financiers dérivés résultant d'opérations pour le compte de clients sont comptabilisées si le contrat présente jusqu'à son échéance un risque de perte pour la banque.

- Contrats négociés hors Bourse (*over-the-counter* [OTC]) : les valeurs de remplacement des opérations de commissions sont inscrites au bilan.
- Contrats négociés en Bourse : les valeurs de remplacement ne sont pas inscrites au bilan si la marge de couverture est suffisante. En l'absence d'appel de marge journalier ou si la perte quotidienne accumulée (*variation margin*) n'est pas entièrement couverte par la marge initiale exigée (*initial margin*), seule la part non couverte est inscrite au bilan.

Autres instruments financiers évalués à la juste valeur et engagements résultant de tels instruments

La BCBE n'utilise pas l'option de la juste valeur prévue à l'art. 15 OEPC-FINMA.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières comprennent des titres de créance, des titres de participation, des stocks physiques de métaux précieux, des cryptomonnaies ainsi que les immeubles et les marchandises repris dans le cadre des opérations pour le compte de clients et qui ne sont destinés ni au négoce, ni à un placement durable.

Titres de créance à revenu fixe

Lors de leur acquisition, les titres de créance à revenu fixe sont séparés en deux catégories et évalués comme suit :

- Titres destinés à être conservés jusqu'à l'échéance : ils sont évalués conformément au principe de la valeur d'acquisition compte tenu de la délimitation de l'agio ou du disagio sur la durée (*accrual method*). Les gains de cours provenant d'une éventuelle réalisation anticipée sont régularisés et répartis proportionnellement sur la durée résiduelle.
- Titres non destinés à être conservés jusqu'à l'échéance : ils sont évalués conformément au principe de la valeur la plus basse.

Des corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance sont apportées aux titres de créance à revenu fixe pour lesquels la banque a fixé une catégorie d'investissement (*investment grade*). Elles sont fondées sur les limites autorisées annuellement. La méthode de calcul tient compte du risque de défaut pondéré calculé par Standard & Poor's pour une période de dix ans. Les corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance sont retranchées des postes de l'actif à hauteur de la part utilisée. Les parts non utilisées au jour de référence apparaissent sous « Provisions pour risques de défaillance ». Des corrections de valeur individuelles sont constituées sur les placements à revenu fixe hors catégorie d'investissement et sur les placements de sociétés sans rating officiel (titres de banques régionales compris). Elles sont comptabilisées directement avec des postes de l'actif. Les modifications de valeur relatives aux risques de défaillance sont comptabilisées sous « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ».

Titres de participation

Les titres de participation sont évalués conformément au principe de la valeur la plus basse.

Stocks de métaux précieux

Les stocks physiques de métaux précieux compris dans les immobilisations financières et destinés à couvrir les engagements des comptes en métaux précieux sont évalués et comptabilisés à la valeur du marché (*fair value*), pour autant que les métaux précieux aient été négociés sur un marché efficace et liquide. Les autres stocks de métaux précieux sont évalués conformément au principe de la valeur la plus basse.

Immeubles

Les immeubles repris dans le cadre d'opérations de crédit et destinés à la vente sont comptabilisés sous « Immobilisations financières » et évalués conformément au principe de la valeur la plus basse entre la valeur d'acquisition et la valeur de liquidation. Les reprises d'immeubles issues d'opérations de crédit peuvent donner lieu à un premier amortissement, qui vient grever les « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ».

Cryptomonnaies

En règle générale, les cryptomonnaies sont évaluées conformément au principe de la valeur la plus basse.

Adaptations de valeur

Les adaptations de valeur sont enregistrées globalement sous « Autres charges ordinaires » ou les « Autres produits ordinaires ».

Participations

Sont considérés comme participation les titres de participation détenus par la banque et émis par des entreprises, dans le dessein d'un placement permanent, indépendamment de la part aux voix. Les parts à des sociétés revêtant un caractère d'infrastructure pour la banque (en particulier les participations à des entreprises conjointes) figurent également parmi les participations.

Les participations sont comptabilisées séparément à la valeur d'acquisition, déduction faite des corrections de valeur économiquement nécessaires. L'évaluation théorique des participations principales conforme à la méthode de mise en équivalence (*equity method*) est présentée dans le tableau des participations.

La préservation de la valeur des participations est examinée chaque année. En présence de signes de dépréciation, la valeur réalisable est déterminée. Il y a dépréciation lorsque la valeur comptable dépasse la valeur réalisable ; la valeur comptable doit alors être ramenée à la valeur réalisable. Les dépréciations de valeur sont comptabilisées sous « Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles ».

Les gains ou les pertes réalisés sur la vente de participations sont comptabilisés sous « Produits extraordinaires » et sous « Charges extraordinaires », respectivement.

Immobilisations corporelles

Immeubles à usage propre et autres immeubles

Les immeubles à l'usage de la banque et les autres immeubles, portés au bilan dans « Immobilisations corporelles », sont évalués séparément et comptabilisés à concurrence de la valeur d'acquisition ou à la valeur de rendement plus basse. Les valeurs de rendement sont vérifiées périodiquement. Un fonds de rénovation est alimenté chaque année à hauteur de 2,5 à 3,5 % de la valeur de rendement pour maintenir la valeur. Les taux sont fixés pour chaque immeuble et varient en fonction de la durée d'utilisation de l'objet, soit entre 28 et 40 ans. Le fonds de rénovation est comptabilisé sous « Autres passifs ». Les investissements destinés à maintenir la valeur sont effectués à la charge du fonds de rénovation. Les investissements générateurs de plus-value sont portés à l'actif.

Logiciels développés à l'interne ou achetés et autres immobilisations corporelles

Les logiciels développés à l'interne ne sont pas portés à l'actif. Les logiciels achetés ou mis au point par des tiers pour la BCBE et les coûts générés par leur intégration sont portés à l'actif et amortis sur une durée d'utilisation estimée à trois ans au maximum.

Les « Autres immobilisations corporelles » englobent les installations informatiques, le mobilier, les véhicules et les machines. Elles sont portées à l'actif à leur coût d'acquisition et amorties sur une durée d'utilisation estimée à cinq ans au maximum. La durée

d'amortissement effective est définie lors du lancement de chaque projet. L'amortissement ordinaire est linéaire pour la durée d'utilisation fixée.

Préservation de la valeur

La préservation de la valeur des immobilisations corporelles est examinée chaque année. Si un changement de la durée d'utilisation ou une moins-value sont constatés, soit la valeur comptable résiduelle est amortie comme prévu sur la nouvelle durée d'utilisation, soit il est procédé à un amortissement hors plan.

Si une dépréciation de valeur saisie lors d'une période comptable précédente est abandonnée en tout ou en partie, il y a lieu de procéder à une reprise d'amortissement sous « Produits extraordinaires » du compte de résultat.

Les bénéfices réalisés sur la vente d'immobilisations corporelles sont comptabilisés sous « Produits extraordinaires », les pertes réalisées, sous « Charges extraordinaires ».

Valeurs immatérielles

Les valeurs immatérielles acquises sont portées au bilan si elles procurent sur plusieurs années à la banque un avantage économique quantifiable. Les valeurs immatérielles créées en propre ne sont pas portées au bilan.

Les valeurs immatérielles sont comptabilisées conformément au principe des coûts d'acquisition et évaluées séparément.

La durée d'utilisation des valeurs immatérielles est estimée avec prudence et leur amortissement est effectué selon un plan linéaire et comptabilisé sous « Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles ». La durée d'utilisation ne doit généralement pas dépasser cinq ans ; dans des cas justifiés, ce délai peut être porté à dix ans au maximum.

Comptes de régularisation actifs et passifs

En principe, l'ensemble des produits et des charges sont régularisés sur la période au cours de laquelle ils sont réalisés respectivement encourus. Ce sont notamment les charges et les produits d'intérêts, les charges de personnel, les autres charges d'exploitation et les impôts directs courants exigibles.

Autres actifs et passifs

Ils regroupent en particulier les comptes de compensation, les comptes de passage et les comptes d'impôts (impôts indirects). Les adaptations de valeur positives ou négatives d'instruments financiers dérivés, sans incidence sur le compte de résultat, sont comptabilisées dans le compte de compensation.

Provisions

Ce poste comprend les provisions pour risques de défaillance (provisions pour risques de défaillance découlant de créances compromises ou non compromises sur les limites non utilisées au jour de référence, provisions pour risques de défaillance découlant d'opérations hors bilan) et les provisions pour les risques liés à d'autres activités (en particulier les risques de traitement et les risques de liquidité sur les portefeuilles de titres ou de devises destinés au négoce ou sur les instruments financiers dérivés). Les autres provisions concernent les provisions pour les risques non assurés ou non assurables et d'autres provisions nécessaires à

l'exploitation en faveur d'engagements probables découlant d'événements passés dont le montant et/ou l'échéance sont incertains, mais qui peuvent être estimés de façon fiable.

Réserves pour risques bancaires généraux

Il s'agit de réserves constituées à titre préventif pour se prémunir contre les risques de détérioration de la marche des affaires de la banque.

La constitution et la dissolution de réserves pour risques bancaires généraux sont portées au compte de résultat sous « Variation des réserves pour risques bancaires généraux ».

Les réserves pour risques bancaires généraux sont fiscalisées.

Propres titres de créance et de participation

Les propres emprunts et les propres obligations de caisse sont comptabilisés au passif dans le poste correspondant.

Les propres titres de participation sont déduits du capital propre à leur coût d'acquisition dans le poste « Propres titres de participation ». Les paiements de dividende sur les propres titres de participation et les bénéfices ou les pertes éventuels, réalisés lors de la vente de propres actions, sont inscrits sous « Réserves légales issues des bénéfices ».

Les frais de transactions sur capitaux propres sont inscrits au « Compte de résultat ».

Institutions de prévoyance

Les institutions de prévoyance de la BCBE arrêtent ce qui suit :

- les cotisations de l'employeur sont déterminées ;
- le principe des cotisations fixes ne sera pas enfreint pour l'entreprise si les institutions de prévoyance ne devaient pas disposer de suffisamment de valeurs patrimoniales ;
- les situations de placement ou d'assurance particulières auprès des institutions de prévoyance n'entraînent ni plus ni moins de coûts pour la BCBE ;
- les excédents des institutions de prévoyance sont en règle générale utilisés en faveur des bénéficiaires.

Toutes les cotisations ordinaires de l'employeur qui découlent du plan de prévoyance sont contenues dans les « Charges de personnel » de la période concernée. Les institutions de prévoyance font chaque année l'objet d'un examen, conformément à l'art. 29 OEPC-FINMA, afin de déterminer si elles présentent soit un avantage économique, soit des engagements économiques dans la perspective de la BCBE. Cette évaluation repose sur les contrats, sur les comptes annuels des institutions de prévoyance et sur d'autres calculs indispensables pour mettre en lumière la situation financière et la couverture, insuffisante ou excessive, des institutions de prévoyance (conformément à la présentation de comptes Swiss GAAP RPC 26). La BCBE n'a pas l'intention de tirer profit de l'avantage économique éventuel résultant d'une couverture excessive pour réduire les cotisations de l'employeur. Il n'en résulte donc pour elle aucun avantage économique à inscrire à l'actif. Des provisions sont constituées pour les engagements économiques. Des informations détaillées figurent dans le tableau 13 Indications relatives à la situation économique des propres institutions de prévoyance.

Plans de participation des collaborateurs

Les membres du Conseil d'administration et les membres de la Direction générale ont la possibilité de participer au capital de la BCBE en souscrivant des actions nominatives de celle-ci à un prix fixé d'avance. La date du 31 décembre de l'exercice écoulé fait foi pour déterminer le droit de souscription. Les actions nominatives restent bloquées pendant cinq ans.

La différence entre le prix de souscription et la valeur de marché (= cours de clôture à la Bourse le premier jour du délai de souscription) est portée au débit des « Charges de personnel ».

Les collaborateurs de la BCBE qui justifient d'un contrat de travail fixe et non résilié sont susceptibles de participer au résultat. Sont exclus les membres du Conseil d'administration, ceux de la Direction générale et les collaborateurs de la révision interne. La participation au résultat prend la forme d'un montant en espèces et/ou d'actions nominatives bloquées. Les conditions de souscription et la forme de la participation au résultat sont précisées dans le « Règlement sur les rémunérations ».

La valeur de marché (= cours de clôture à la Bourse le premier jour du délai de souscription) des actions attribuées est débitée des « Charges de personnel ».

Les actions détenues en propre sont comptabilisées au prix de revient moyen (cours de valorisation) et gérées dans les dépôts Treasury, du négoce ou du plan de participation des collaborateurs. Elles ne sont pas subdivisées à des fins précises. La différence entre le cours de valorisation et la valeur de marché est débitée ou créditée sous « Réserve légale issue du bénéfice » conformément à l'art. 47, al. 2 OEPC-FINMA.

Impôts

Impôts courants

Les impôts courants sont des impôts réguliers, en règle générale des impôts annuels sur le bénéfice. Les impôts uniques ou liés à des transactions n'en font pas partie. Les impôts courants sur le résultat de la période sont calculés en conformité avec les dispositions fiscales locales d'évaluation des bénéfices et sont saisis comme charges de la période comptable durant laquelle les bénéfices ont été réalisés.

Les impôts directs dus sur le bénéfice courant sont comptabilisés sous « Comptes de régularisation passifs ».

Impôts latents

Les écarts d'évaluation entre les valeurs fiscalement déterminantes et la comptabilité financière sont calculés systématiquement. Il est ainsi possible de déterminer les impôts latents. Les engagements fiscaux latents sont comptabilisés sous « Provisions ». Les avoirs fiscaux latents ne sont activés que s'il est fortement probable qu'ils puissent être réalisés à court ou à moyen termes. La variation des « Provisions pour impôts latents » est comptabilisée sous « Impôts ».

Engagements conditionnels, engagements irrévocables, engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires

La présentation des postes hors bilan s'effectue à la valeur nominale. Des provisions sont constituées pour les risques prévisibles (cf. « Provisions »).

Modification des principes comptables et d'évaluation

Aucune modification importante des principes comptables et d'évaluation n'est à signaler par rapport à l'année précédente.

Saisie des opérations

Toutes les opérations réalisées jusqu'à la date de clôture du bilan sont enregistrées dans les livres de la banque à la date de conclusion (*trade date accounting*) et évaluées selon les principes énoncés ci-dessus. Les opérations de change au comptant conclues mais non encore exécutées sont comptabilisées conformément au principe de la date de conclusion. Les opérations de change à terme sont, quant à elles, comptabilisées selon le principe de règlement, à leur valeur de remplacement sous les valeurs de remplacement positives ou négatives des instruments financiers dérivés entre la date de conclusion et la date de règlement.

Intérêts en souffrance

Les intérêts exigibles depuis plus de 90 jours sont dits en souffrance. Les intérêts / commissions en souffrance et ceux dont le recouvrement est compromis ne sont plus encaissés, mais passés dans les corrections de valeur. Sont réputés intérêts compromis :

- les avances à terme fixe, les prêts, les hypothèques : intérêts en souffrance (intérêts courus compris) des positions sur lesquelles les intérêts sont exigibles depuis plus de 90 jours ;
- les comptes courants : intérêts non payés sur les positions compromises dont la limite de compte courant est dépassée depuis plus de 90 jours.

Il est renoncé aux intérêts sur les prêts quand le recouvrement est peu probable, si bien qu'une régularisation n'est plus judicieuse.

Les intérêts en souffrance ne font pas l'objet d'une contre-passation rétroactive.

Les créances résultant des intérêts dus jusqu'à l'échéance du délai de 90 jours (intérêts en souffrance non payés et intérêts courus) sont amorties sous « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ».

Conversion des monnaies étrangères

Les postes en monnaies étrangères du « Compte de résultat » sont convertis aux cours des devises applicables au moment de la transaction. Les bénéfices de change et les pertes sont enregistrés dans le « Compte de résultat ».

Les valeurs patrimoniales et les engagements sont évalués aux cours des devises valables le jour du bilan. Les avoirs en monnaies sont convertis aux cours des billets en vigueur le jour du bilan. Les bénéfices de change et les pertes de change qui découlent de la pratique d'appréciation figurent sous « Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur ».

Les cours des monnaies étrangères figurent dans le tableau ci-après.

Unité / monnaie	Code monnaie	31.12.2025		31.12.2024	
		Devises	Billets	Devises	Billets
1 euro	EUR	0,9305	0,9030	0,9384	0,9109
1 dollar US	USD	0,7923	0,7523	0,9063	0,8663
1 livre sterling	GBP	1,0656	0,9996	1,1350	1,0690

Refinancement des positions prises dans le cadre de l'activité de négoce

Les coûts de refinancement des opérations de négoce ne grèvent pas le résultat du négoce.

Gestion des risques

L'unité organisationnelle Gestion des risques veille à ce que les risques soient détectés, ciblés et contrôlés. L'identification, l'évaluation, la gestion et la surveillance des risques sont intégrées aux processus de travail de la BCBE. L'unité Gestion des risques se charge d'agréger les risques, de les rapporter et de les contrôler. La BCBE recourt pour cela à un système de trois lignes de défense (cf. Gouvernance d'entreprise > Instruments d'informations et de contrôle vis-à-vis de la Direction générale). Les explications ci-après prennent en considération les indications qualitatives figurant dans l'ordonnance de la FINMA sur les obligations des banques et des maisons de titres en matière de publication (OPub-FINMA). La BCBE publie les informations quantitatives dans le Rapport sur les comptabilités séparées.

Informations complémentaires sur
bcbe.ch/comptabilites-separees

Compétences

Le Conseil d'administration est responsable de la gestion des risques. Il assume à cet égard la responsabilité de la réglementation, de la mise en place et de la surveillance de la gestion des risques ainsi que du pilotage des risques globaux. Il définit les conditions régissant la politique des risques, inscrites dans le concept-cadre valable à l'échelle de la banque. Il fixe les principes de mesure et de gestion des risques. Il approuve les tolérances au risque et il s'assure du respect et de la mise en œuvre de ses consignes. Pour remplir sa fonction de surveillance, le Conseil d'administration a besoin régulièrement de différents rapports : un rapport trimestriel sur l'évolution financière et les risques, une planification annuelle à moyen terme, un budget, des limites de contrepartie des partenaires et des placements ainsi qu'un rapport sur le contrôle des risques, qui contient une évaluation des risques pour la banque dans son ensemble. Ce dernier est soumis une fois par an au Conseil d'administration et tous les six mois au comité d'audit et des risques et à la Direction générale. Le reporting interne assure une information adaptée à tous les niveaux.

La Direction générale veille à la mise en place d'une structure de gestion des risques et à l'utilisation de systèmes adéquats pour les surveiller. Les risques sont assumés prioritairement par la Direction générale, qui peut en déléguer la gestion à des comités ou, en passant par les supérieurs hiérarchiques, aux unités opérationnelles.

La responsabilité de la mise en œuvre du contrôle des risques incombe aussi bien aux unités du front (unités commerciales, zones d'activité) et aux unités centrales de la banque (première ligne de défense) qu'aux unités chargées de la gestion des risques et de la compliance (deuxième ligne de défense). Les contrôles d'exploitation courants sont intégrés directement aux processus de travail ou effectués immédiatement en aval. Le choix et l'intensité des contrôles sont fonction des risques. Les déficiences sont communiquées dans le cadre de processus de travail certifiés. Les informations nécessaires au contrôle et à la surveillance internes sont identifiées, regroupées et préparées dans les processus de travail, puis transmises en temps utile aux services compétents. Par ailleurs, l'unité organisationnelle Gestion des risques coordonne l'établissement des rapports sur les risques et procède à des évaluations et à des recommandations à l'échelle de la banque (données agrégées).

Principes fondamentaux de la politique de risque

La BCBE prend des risques ciblés en vue de dégager des revenus. Le cadre est posé par la stratégie, la mission et la politique d'affaires de la banque. En matière de risque, la ligne de la BCBE est la suivante :

- La BCBE poursuit une stratégie d'affaires cohérente, axée sur le long terme et respectueuse du développement durable ; les risques qu'elle prend sont donc mesurés. Des indications concernant la mise en œuvre tactique figurent dans la planification à moyen terme, mise à jour chaque année.
- Le négoce pour compte propre (portefeuille de négoce) de la BCBE respecte une stratégie peu risquée, conforme aux limites approuvées par le Conseil d'administration.
- Le refinancement du portefeuille de crédit doit être assuré par des fonds de la clientèle et par des emprunts et/ou par des prêts des centrales d'émission de lettres de gage. Le risque de taux, engendré par des transformations d'échéances, est limité au moyen de positions à taux fixe passives (obligations propres comprises) et d'instruments financiers dérivés.
- Des normes de financement et un système de limites pluridimensionnel sont prévus pour minimiser l'exposition nominale aux risques. Ils s'appliquent à l'engagement global des contreparties et aux engagements à l'échelle de la banque dans certaines activités, dans certains pays et dans des catégories de produits spécifiques.
- Les excédents de trésorerie sont placés auprès de la Confédération et de la Banque nationale suisse (BNS) principalement, mais aussi dans des obligations de premier ordre, liquides et susceptibles d'être données en pension.
- La BCBE vise un objectif de fonds propres d'au minimum 16 % de fonds propres de base (CET1).

Évaluation et gestion des risques à l'échelle de la banque (cadre d'appétence au risque)

La banque procède à l'évaluation et à la gestion du profil de risque agrégé en se fondant sur un « cadre d'appétence au risque » (*risk appetite framework* [RAF]) de nature prévisionnelle, qui recense tous les risques importants. Il établit le profil de risque en fonction de l'appétence au risque explicitement ciblée par la banque et de sa capacité de risque objective.

L'appétence au risque donne le niveau de risque agrégé visé activement par la BCBE afin de réaliser ses objectifs commerciaux.

La capacité de risque délimite le risque agrégé maximal que la banque peut prendre sans contrevenir aux exigences réglementaires concernant la dotation en capital et en liquidités, sans porter atteinte à sa crédibilité sur le marché et sans compromettre sa solvabilité.

L'intervalle compris entre l'appétence au risque et la capacité de risque correspond à la capacité de risque.

Quant aux tolérances au risque, elles correspondent aux seuils concrets, tels que fixés par le Conseil d'administration pour chaque type de risque majeur. Ces tolérances transposent la stratégie en objectifs, mesurables à court et à moyen termes, et en limites, toutes catégories principales de risque confondues. Elles sont établies de sorte à ne pas compromettre la capacité de risque. En règle générale, elles se situent à l'intérieur de la zone correspondant à la capacité de risque. C'est à partir de ces tolérances au risque (compétence du Conseil d'administration) que les budgets de risque (compétence de la Direction générale) sont arrêtés.

Tolérances au risque

Outre l'appétence au risque, le Conseil d'administration détermine le risque global maximum au moyen des tolérances au risque. Celles-ci prennent la forme de valeurs seuils par catégorie de risque. Elles sont communiquées aux supérieurs hiérarchiques des unités opérationnelles dans les budgets de risque arrêtés par la Direction générale.

Capacité d'absorption des risques

Les risques sont absorbés grâce à la constitution de réserves et à un volant de sécurité comme suit :

1. Des corrections de valeur ou des provisions sont constituées pour les risques de pertes identifiables dans les opérations portées au bilan ou hors bilan.
2. En vue de prévenir les risques, des corrections de valeur pour les créances non compromises et pour lesquelles aucune perte n'est encore survenue ont été constituées dans les opérations de crédit, sur la base des limites déterminées. Ces corrections de valeur permettent de couvrir les risques inhérents de défaillance, susceptibles d'occasionner des pertes à l'avenir. Il s'agit de risques de défaillance qui ne peuvent pas être attribués à un débiteur ou à une créance déterminés.
3. Enfin, la BCBE limite les risques généraux tels que les risques politiques, les risques découlant de réglementations, les risques de marché et les amortissements de survaleur par des réserves pour risques bancaires généraux. La BCBE qualifie les réserves pour risques bancaires généraux de réserves de fluctuation nécessaires à l'exploitation, alimentées ou utilisées en fonction de la survenance des risques. Elles sont utilisées à des fins précises et ne constituent donc pas des fonds propres disponibles pour la distribution du bénéfice.
4. D'autres pertes imprévues sont absorbées par des volants de fonds propres, c'est-à-dire par la part des fonds propres excédant la valeur cible réglementaire des fonds propres.

Évaluation du risque selon l'art. 961c, al. 2, ch. 2 CO

Les risques de la BCBE sont évalués en milieu d'année dans le cadre de la planification à moyen terme. L'objectif pour l'entreprise est d'identifier suffisamment tôt un changement des conditions-cadres et de l'apprécier correctement. L'examen et l'évaluation des risques à l'échelle de la banque sont réalisés de manière indépendante et sont détaillées dans le rapport sur le contrôle des risques. Ce dernier fait état des risques financiers, des risques opérationnels, des risques stratégiques et des autres risques (« émergents »). Les risques opérationnels sont décelés et jaugés sur la base du modèle uniforme d'évaluation *Enterprise Risk Model* (ERM). L'évaluation du catalogue de risques ERM comprend deux phases : dans un premier temps, le second niveau de direction de la BCBE (approche ascendante) évalue au milieu de l'année tous les risques dans les processus principaux (processus de gestion et processus de support) et dans le processus de bout-en-bout ; dans un second temps, la Direction générale (approche descendante) valide lesdites évaluations des risques. Le rapport contient une appréciation du respect de l'appétence au risque et des tolérances au risque des différentes catégories et rend compte des activités de contrôle de la première et de la deuxième ligne de défense. Les membres de la Direction générale procèdent à une évaluation de l'adéquation des mesures destinées à réduire les risques en se fondant sur les recommandations émises dans le rapport sur les risques.

Catégories de risques

La BCBE distingue les principales catégories de risques suivantes :

les risques financiers (« risques primaires »), dont font partie :

- les risques de crédit ;
- les risques de marché ;
- les risques de taux ;
- le risque de liquidité ;

les risques opérationnels ;

les risques stratégiques ;

les autres risques (« émergents ») dont font partie :

- les risques liés à des thématiques prioritaires de développement durable ;
- les risques financiers liés au climat ;
- les risques liés à l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA).

La BCBE effectue principalement des opérations sur intérêts ; s'agissant des risques primaires, elle est donc exposée principalement au risque de crédit et au risque de taux.

Risques de crédit

Risques de contrepartie pour les prêts accordés à la clientèle (y compris les opérations hors bilan)

Les risques des opérations de bilan ou hors bilan sont limités par un système de limites tridimensionnel (limites de contrepartie, limites sectorielles, limites de produit) et par des indicateurs de risque pluridimensionnels. Les risques de crédit des opérations comptabilisées sont incorporés à un système de notation. La Clientèle commerciale et la Clientèle entreprises sont évaluées à l'appui du processus de notation du système CreditMaster (RSN Risk Solution Network AG). Différents modèles de notation sont utilisés en fonction de la branche d'activité et de la taille de l'entreprise. Tous les engagements à l'égard de la clientèle sont vérifiés périodiquement dans le cadre d'une gestion dynamique des crédits, en fonction de leur risque, puis proposés pour prolongation au centre de compétence responsable. Les processus de gestion dynamique des crédits sont pilotés par le système de crédit et structurés en fonction du volume et de la contrepartie. Les critères de contrôle de la gestion des crédits sont identiques à ceux du contrôle des crédits pour ce qui est des nouvelles affaires. Certains sous-portefeuilles de crédit ne font pas l'objet d'un contrôle individuel, mais d'une surveillance centralisée reposant sur des données de sources internes et externes (contrôle basé sur les événements, ou *event-based monitoring*).

Lors du calcul de la charge supportable pour les immeubles d'habitation, la BCBE applique un taux d'intérêt de 5 %. La deuxième hypothèque des logements en propriété à usage propre ou des immeubles de rendement doit être amortie linéairement sur quinze ans au plus et dans le cas d'objets « achetés pour être loués » (*buy-to-let*) sur dix ans au plus. Si les conditions applicables au prêt, à la charge supportable et à l'amortissement ne sont plus respectées, les affaires sont qualifiées d'exceptionnelles (*exception to policy*) en vertu de la politique de crédit de la BCBE. Elles doivent alors être mises en évidence, vérifiées et réguli-

sées dans un délai raisonnable. La Direction générale et le Conseil d'administration sont informés périodiquement de l'évolution des affaires exceptionnelles.

Pour ce qui est des crédits commerciaux, la banque applique le modèle du potentiel de financement pour apprécier la charge supportable et déterminer les affaires exceptionnelles.

Les dérivés de crédit sont utilisés au cas par cas. La BCBE ne détient actuellement aucun dérivé de crédit.

Les affaires de la BCBE sont organisées de telle manière que la majorité des opérations de crédit puissent être autorisées directement pendant la vente (compétence décisionnelle rapide et proche du client). Le suivi et le traitement des affaires de la Clientèle privée et des PME sont assurés en grande partie par le personnel des sites. Le suivi des opérations consortiales, des secteurs spéciaux, des opérations avec l'étranger, des opérations bancaires et le traitement général des opérations de crédit sont centralisés à Berne. Les compétences en matière de crédit sont conditionnées par le montant de l'engagement global du client ou du groupe de clients, les sûretés fournies et le genre de crédit. Le Conseil d'administration fait office d'instance supérieure auquel est rattaché le comité de crédit de la BCBE. Ce dernier est composé de trois membres au moins de la Direction générale. L'aspect du risque est pris en compte dans la composition du comité de crédit, qui doit être équilibrée entre membres des unités commerciales et membres des unités de risque. Les autres compétences en matière de crédit sont attribuées à des personnes ou à des fonctions de la gestion des crédits ou des unités commerciales.

Les spécialistes de l'Office des crédits épaulent les zones d'activité et les régions. La surveillance des crédits est assurée par un système de reporting séparé, scindé en deux : les ratios de conduite sont portés à la connaissance de l'autorité supérieure ou de la Direction générale et du Conseil d'administration, tandis que les ratios de contrôle sont communiqués aux sites subordonnés ou aux coachs financiers. Le reporting est effectué mensuellement, trimestriellement, semestriellement, annuellement ou selon les besoins, en fonction des risques à surveiller.

En ce qui concerne le portefeuille de crédit global de la banque, des mesures de risque agrégées sont déployées et des simulations de résistance sont effectuées pour les risques de défaillance. Elles donnent lieu à des rapports périodiques, intégrés dans le rapport sur le contrôle des risques à l'échelle de la banque et donc dans le cadre de l'appétence au risque.

La BCBE applique les notes des agences Standard & Poor's et fedafin pour calculer les fonds propres légaux des catégories entreprises, corporations de droit public, banques, États.

Risques sectoriels

Il y a risque sectoriel lorsque des conditions politiques ou économiques spécifiques à un secteur influencent la valeur d'un engagement. Est réputée risque sectoriel la partie d'un engagement dont la stabilité de la valeur — indépendamment du risque ducroire — dépend de facteurs de risque économiques et politiques inhérents à un secteur. Ces facteurs de risque influencent en particulier les risques de liquidité, de marché ou de corrélation spécifiques à un secteur. Le risque sectoriel doit être compris comme risque cumulé spécifique, à l'instar du risque-pays. Le Conseil d'administration fixe des limites sectorielles, qu'il examine et approuve chaque année. Similaires aux limites-pays, les limites sectorielles autorisées par le Conseil d'administration peuvent être épuisées par la Direction générale en l'espace d'un an. Une fois la limite sectorielle fixée, des risques inhérents sont susceptibles d'engendrer des pertes à l'avenir. Il s'agit de risques de défaillance qui ne peuvent pas être attribués à un débiteur ou à une créance déterminés.

Risques de contrepartie dans les affaires interbancaires et dans les immobilisations financières

Un système de limites à plusieurs niveaux est utilisé aussi dans les opérations interbancaires et dans la gestion des risques de contrepartie ou de défaillance des immobilisations financières. Des placements sont effectués pour cela, majoritairement en francs suisses. Il est recouru à des options de vente sur le SMI en guise de protection partielle contre une baisse du cours des actions.

Les immobilisations financières couvrent les besoins de liquidités à moyen et à long termes. Elles remplissent en grande partie les exigences de couverture permettant de faire face aux resserrements de liquidités auprès de la BNS. Le Conseil d'administration fixe les exigences de qualité des investissements effectués dans les immobilisations financières. De plus, il détermine chaque année les limites pour les pays et fixe le plafond des investissements à l'étranger. Sur cette base, la Direction générale précise des limites pour les différentes catégories d'immobilisations. Le comité de gestion actif-passif (*Asset and Liability Management Committee* [ALCO]) donne des consignes concernant la durée des investissements effectués dans les immobilisations financières. La stratégie de base des différentes catégories de placement est revue chaque année et un document d'orientation prescriptif est établi, qui fixe les lignes directrices des placements financiers.

Risques-pays

Un système de limites est appliqué afin de minimiser les risques-pays. La répartition des actifs et des passifs entre la Suisse et l'étranger et la répartition des actifs par pays et par groupe de pays sont présentées dans le détail. Les opérations sur crédits commerciaux réalisées à l'étranger ne font pas partie du cœur de métier de la BCBE. Le système d'évaluation des risques-pays, mis à disposition par la Banque Cantonale de Zurich (ZKB) dans le cadre de la coopération entre banques cantonales portant sur les affaires avec l'étranger, est utilisé pour l'appréciation des risques-pays.

Risques de marché

Les risques de marché du portefeuille de négoce sont gérés par l'unité organisationnelle Négoces. Le respect des limites fait l'objet d'un rapport journalier. Le Conseil d'administration fixe chaque année ces limites pour l'année suivante. Le reporting déterminant pour le compte rendu financier et la surveillance du respect des limites est effectué par une unité organisationnelle indépendante des opérations de négoce.

Risques de taux

Le risque de taux est généré surtout par la non-congruence des échéances entre actifs et passifs. À la BCBE, les risques de taux principaux dans le portefeuille de la banque résultent des affaires hypothécaires, dans la mesure où les hypothèques à taux fixe sont refinancées par des fonds de la clientèle dont la rémunération n'est pas fixe. L'évaluation et la gestion des risques qui en résultent se font dans le cadre de la gestion actif-passif (*Asset and Liability Management* [ALM]). Le Conseil d'administration précise les objectifs stratégiques de l'ALM. La Direction générale met en place l'ALCO chargé de réaliser les objectifs stratégiques du Conseil d'administration en se fondant sur le règlement ALM. Les tâches de l'ALCO sont les suivantes :

- évaluation et gestion des risques de variation des taux d'intérêt et de liquidités ainsi que des risques des immobilisations financières à l'échelle de la banque (hors portefeuille de négoce) ;

- respect des tolérances au risque fixées par le Conseil d'administration ;
- évaluation du budget de risque à surveiller et, selon le niveau (système d'alerte), justification ou mise en œuvre de mesures ;
- bilan bancaire à moyen et à long termes sur la base de la stratégie globale de la banque et de l'évaluation du marché (politique en matière de conditions de taux, structure de refinancement et d'investissement) ;
- formulation de consignes stratégiques et tactiques sur la gestion du risque de taux, notamment en ce qui concerne l'élaboration de stratégies de couverture pour limiter l'exposition aux risques de taux dans les opérations de bilan et le respect des tolérances et des budgets ;
- définition de la réplication sur la base des propositions de l'unité organisationnelle ALM / Treasury et des évaluations de l'unité Gestion des risques. En cas d'ajustement, le Conseil d'administration est informé des hypothèses sur les clés de réplication ;
- formulation de consignes stratégiques et tactiques sur la gestion des liquidités ;
- formulation de consignes stratégiques et tactiques sur les immobilisations financières (p. ex. la duration).

L'ALM / Treasury identifie, évalue, gère et surveille les risques de taux, dont elle rend compte en tant que première ligne de défense. Les risques de taux sont gérés par des mesures classiques inhérentes à la structure du bilan (p. ex. refinancement congruent, conditions appliquées) et par des dérivés d'intérêt. L'ALM / Treasury renseigne chaque mois l'ALCO sur l'évolution des indices de risque. Le Conseil d'administration en est informé par l'intermédiaire des rapports trimestriels. Les membres de l'ALCO sont informés des liquidités, de l'évolution du bilan et des taux par des rapports hebdomadaires.

Le risque de taux est quantifié mensuellement sur la base d'un bilan d'échéance des intérêts établi en calculant la variation de la valeur actuelle des fonds propres et de la duration du taux-clé (*key rate duration*). La planification annuelle à moyen terme tient compte de plusieurs scénarios, raison pour laquelle le bilan prévisionnel portant sur la période de planification à moyen terme fait l'objet de simulations. Pour ce faire, il est recouru à différentes combinaisons de scénarios de taux, de stratégies commerciales et de comportements de la clientèle. L'évolution de la courbe des taux, les conditions de taux ainsi que les modèles de volume et d'échéances sont des valeurs hypothétiques. Il en résulte une représentation des répercussions de ces scénarios sur la structure du bilan, les cash-flows et sur les soldes d'intérêts. Des calculs prévisionnels sont par ailleurs effectués pour déterminer la valeur actuelle et ses variations. Différents scénarios et des simulations de résistance sont modélisés au-delà du scénario de base.

La variation de la valeur actuelle des fonds propres est calculée pour l'ensemble du bilan, c'est-à-dire en tenant compte des positions fixes, des positions variables et des dérivés de taux. Elle est calculée en comparant les variations de la courbe des taux au niveau des taux du moment. Le comportement du taux contraignant des positions variables est représenté au moyen de portefeuilles de réplication évolutifs. Un portefeuille de réplication est un portefeuille comportant différentes tranches de taux fixes, établi à partir des clés de réplication estimées pour les produits variables.

La deuxième ligne de défense (gestion des risques) applique des mesures de risque complémentaires, de même que différentes simulations de résistance pour les scénarios de variation des taux. Des rapports périodiques sont établis à ce sujet ; ils sont intégrés au rapport sur le contrôle des risques à l'échelle de la banque et, donc, au cadre d'appétence au risque.

L'ALM / Treasury vérifie chaque année les hypothèses formulées et les scénarios prévisionnels afin de déterminer si les clés de réplication doivent être adaptées. L'ALCO fixe les clés de réplication en se fondant sur les propositions de l'ALM / Treasury et sur l'évaluation indépendante de l'unité Gestion des risques. Le Conseil d'administration est informé des adaptations extraordinaires des clés (p. ex. de la rupture structurelle).

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est fonction d'un approvisionnement suffisant de liquidités en temps utile pour faire face aux engagements financiers. La gestion du risque de liquidité garantit à tout moment la solvabilité de la BCBE, notamment lorsque les banques et/ou le marché traversent une période difficile et que les possibilités de financement, qu'elles soient assurées ou non, sont fortement entravées.

Le Conseil d'administration approuve les limites de placement de trésorerie et les levées de fonds sur le marché de capitaux. Il établit la tolérance au risque de liquidité et il est informé tous les trois mois de la situation. La Direction générale arrête un budget de risque et veille à assurer durablement des liquidités suffisantes. L'ALCO formule des consignes stratégiques et tactiques de gestion des liquidités et décide des mesures pour lever éventuellement des fonds sur le marché des capitaux. Il incombe à l'ALM / Treasury d'identifier les risques de liquidité, de les évaluer, de les surveiller et de faire rédiger un rapport.

Le respect du ratio de liquidité prudentiel (*liquidity coverage ratio* [LCR]), les résultats des tests de résistance portant sur les liquidités et d'autres informations sur la situation des liquidités font partie du rapport mensuel adressé à l'ALCO. Le respect du ratio de financement pour les banques (*net stable funding ratio* [NSFR]) fait l'objet d'un contrôle et d'un reporting trimestriels. La mise en œuvre opérationnelle du besoin de liquidités, notamment sa gestion au jour le jour, est du ressort de l'unité organisationnelle chargée de la trésorerie.

La politique commerciale débouche sur un excédent permanent de liquidités, placées en toute sécurité auprès de la BNS sous forme d'avoirs en comptes de virement, principalement, auprès de la Confédération, dans des corporations de droit public, dans des opérations de mise en pension (repo) ou dans des opérations en blanc (conditions restrictives). Ces placements forment le niveau de la trésorerie, un paramètre calculé chaque jour à l'intention de l'ALM / Treasury. D'autres obligations de première qualité, liquides et admises en pension sont gérées dans les immobilisations financières afin de disposer de liquidités supplémentaires.

Des tests de résistance permettent d'évaluer les conséquences d'événements extrêmes sur les liquidités de la BCBE et d'analyser les effets des sorties de fonds. Ils ont pour objet aussi de s'assurer du respect des indicateurs précoces, qui font partie intégrante du concept d'urgence. L'ALCO évalue chaque année l'adéquation et la pertinence des scénarios de crise et les soumet à la Direction générale dans le cadre de la planification à moyen terme. Un rapport sur les tests de résistance des liquidités est présenté trimestriellement au Conseil d'administration ; il commente notamment la tolérance au risque de liquidité.

Le concept d'urgence à plusieurs niveaux détaille le rôle des personnes et des organes compétents, le processus décisionnel, les mesures envisagées ainsi que le flux de l'information si les liquidités devaient venir à manquer. Le dispositif de surveillance des liquidités repose sur des indicateurs précoces qui signalent l'émergence des risques. Le déclenchement de deux de ces indicateurs au moins active un mécanisme d'urgence (*trigger*) et la mise en place de mesures d'anticipation adaptées au degré de gravité. L'indicateur avancé LCR peut déclencher à lui seul le passage au degré de gravité suivant.

Les tests de résistance servent à simuler une alerte consécutive au franchissement des seuils définis et à prendre des mesures appropriées afin de garantir des liquidités suffisantes pour assurer la marche ordinaire des affaires. L'ALCO réévalue chaque année le concept d'urgence quant à son adéquation et le soumet à la Direction générale.

Risques opérationnels

Les risques opérationnels désignent les risques de pertes encourus en raison de l'inadaptation ou de la défaillance de procédures internes, du personnel ou des systèmes, ou en raison d'événements extérieurs.

Les risques opérationnels sont difficilement quantifiables. Dès lors, le pilotage s'effectue surtout par des mesures qualitatives. La gestion des risques opérationnels fait partie des tâches de conduite de l'ensemble des cadres ; elle concerne toutes les fonctions au sein de la banque. L'agrégation et le reporting des risques opérationnels incombent à l'unité organisationnelle Gestion des risques.

La BCBE accorde une grande importance à la qualité, à la fiabilité et à l'efficacité des processus d'affaires. La gestion des risques opérationnels est considérée comme un facteur de compétitivité s'agissant de la qualité du service, de la réputation de la banque et de l'efficacité de la production.

La BCBE limite les risques opérationnels

- en édictant des directives ;
- en structurant ses processus de travail et en y intégrant des mécanismes de contrôle ;
- en définissant clairement les tâches, les responsabilités et les compétences.

Sur la base du « Règlement relatif aux risques opérationnels », le Conseil d'administration établit le cadre de gestion et de contrôle des risques opérationnels en tenant compte de la tolérance au risque. La responsabilité de la mise en œuvre incombe à la Direction générale. Lors de la surveillance des risques opérationnels, elle est assistée par l'unité organisationnelle Gestion des risques.

Le risque opérationnel est surveillé, contrôlé et géré en permanence au moyen d'indicateurs de risque. Les enseignements sont consignés dans le rapport « Contrôle des risques », établi semestriellement.

Résilience opérationnelle, plan de continuité de l'activité et gestion de crise

Afin de garantir les fonctions critiques de l'entreprise ou de les rétablir rapidement si un événement devait survenir en son sein ou à l'extérieur, la BCBE met au point un plan de résilience opérationnelle, un plan de continuité d'activité (*business continuity management* [BCM]) et un plan de gestion de crise. La résilience opérationnelle comprend l'ensemble des mesures visant à prévenir les interruptions d'activité et à rétablir celle-ci après une perturbation. Le plan de continuité d'activité fait partie intégrante du plan de résilience opérationnelle ; il vise à minimiser les conséquences humaines, financières, juridiques et réputationnelles de ces interruptions d'activité, tandis que le plan de gestion de crise permet de faire face à des événements graves. Tous deux donnent lieu à l'élaboration de plans de continuité d'activité (plans d'urgence) et de scénarios de crise, régulièrement actualisés et testés.

Risques TIC

Grâce à sa propre société informatique aity SA, la BCBE poursuit sa stratégie visant à encourager davantage encore l'innovation et à renforcer les synergies dans le domaine informatique, afin d'ajouter de la valeur à ses partenaires.

La BCBE surveille les services informatiques externalisés (y c. ceux de sa filiale aity SA) dans le cadre de son « Règlement sur l'externalisation » et de la Circulaire FINMA 2018/03 « Outsourcing ».

Risques stratégiques

Les risques stratégiques désignent les risques découlant de la non-réalisation des objectifs de l'entreprise à la suite d'évolutions inattendues relevant de l'orientation fondamentale et/ou à long terme de la banque. Les objectifs d'entreprise en question sont définis dans le cadre de la stratégie. Afin de s'assurer de la réalisation des objectifs stratégiques, la BCBE définit des indicateurs qu'elle réexamine périodiquement dans le cadre du contrôle stratégique.

Autres risques (« émergents »)

Les autres risques (« émergents ») désignent des risques susceptibles de causer des dommages considérables, difficilement quantifiables et pour lesquels il n'existe généralement pas (encore) de méthodes d'évaluation bien établies. La BCBE fixe des objectifs pour ces risques dans sa stratégie et dans sa politique d'affaires. En outre, ces risques sont évalués par la deuxième ligne de défense (gestion des risques) au moyen d'un profilage et d'un reporting réguliers dans le cadre du rapport annuel sur le contrôle des risques.

Risques liés à des thématiques prioritaires de développement durable

Le développement durable a pris une importance considérable au cours des dernières années. La BCBE en a fait très tôt une valeur cardinale de l'entreprise. Elle adhère à ses objectifs et contribue à leur réalisation. Tous les supérieurs hiérarchiques de la banque ont des questions de développement durable à traiter, cela fait partie de leurs tâches de conduite. L'unité organisationnelle Développement durable cerne les sujets de développement durable qui intéressent la banque et elle les évalue en étroite collaboration avec les unités concernées. Elle se charge en outre d'établir le rapport de la première ligne de défense. Le Rapport de développement durable présente une vue d'ensemble des activités et des indicateurs utilisés par la BCBE pour effectuer les contrôles et mesurer les résultats. La deuxième ligne de défense (gestion des risques) procède à une évaluation indépendante dans son rapport sur le contrôle des risques.

Risques financiers liés au climat

La BCBE évalue ses risques financiers liés au climat avant tout en se fondant sur un processus qualitatif validé par des experts. Outre cette évaluation qualitative, la banque a réalisé en 2025, pour la première fois, une analyse quantitative détaillée de son portefeuille de crédits. L'accent a été mis sur les opérations de crédit, qui sont l'un des principaux cœurs de métier de la BCBE. L'étendue de l'évaluation et la méthode utilisée à cet effet se rapprocheront progressivement des exigences en matière des risques financiers liés à la nature.

De plus amples informations à ce sujet figurent dans le [Rapport de développement durable > Changement climatique > Opportunités et risques liés au changement climatique > Risques financiers liés au changement climatique](#).

Risques liés à l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA)

La BCBE évalue régulièrement les risques des projets d'IA. Elle intègre les résultats de ses évaluations au cadre global de gestion des risques de la banque.

Le développement de technologies d'IA dans l'industrie bancaire est prometteur. Les cas d'utilisation en particulier, c'est-à-dire les domaines d'application concrets au sein des activités de production et de distribution de services bancaires, sont très variés et continueront à évoluer à court terme. Les technologies utilisées pour cela et labellisées « IA » (p. ex. l'apprentissage automatique comparé au traitement du langage naturel) sont beaucoup plus constantes que leurs domaines d'application. Les évaluations se concentrent sur les risques liés à la santé, à la sécurité et aux droits fondamentaux (p. ex. la protection des données, la vie privée, l'égalité de traitement), susceptibles d'être générés par l'utilisation de l'IA. Il ne s'agit pas d'une nouvelle catégorie de risque, mais plutôt d'un nouveau facteur de risque.

Risques de compliance

Par risque de compliance, on entend le risque de violation des prescriptions juridiques, des prescriptions réglementaires ou des prescriptions internes, des normes usuelles de marché ou des règles déontologiques, ainsi que les sanctions juridiques et réglementaires, les pertes financières ou les dommages de réputation qui en découlent. Conformément à la Circulaire FINMA 2017/01 « Gouvernance d'entreprise - banques », la BCBE remplit une fonction de compliance (cf. chapitre « Gouvernance d'entreprise »), qu'elle confie au Service juridique / Compliance, une entité indépendante et centralisée. L'organisation hiérarchique (responsables de direction et des processus) remplit sa fonction de contrôle dans le cadre des affaires courantes en gérant les risques et en assurant plus particulièrement la surveillance directe, le pilotage et l'établissement de rapports. La compliance fait partie des tâches de conduite de l'ensemble des cadres ; la fonction de compliance centrale assiste la Direction générale et le personnel à cette fin.

Le Service juridique / Compliance fait périodiquement rapport au comité d'audit et des risques et au Conseil d'administration des questions juridiques, des risques de compliance et des conclusions de l'activité de compliance. Il peut, par ailleurs, lui soumettre à tout moment d'autres questions ponctuelles. La fonction de compliance confère un droit illimité à l'information et à la consultation de documents dans le cadre des tâches définies ; elle est indépendante des unités d'affaires qui génèrent des revenus et est rattachée directement à la responsable du Département Gestion des finances / Gestion des risques.

La fonction de compliance opère au niveau de la deuxième ligne de défense. Les litiges en cours sont traités eux aussi au sein du Service juridique / Compliance.

Publication des informations en vertu des prescriptions en matière de fonds propres et de liquidités (Bâle III final)

La BCBE publie les informations imposées par les prescriptions en matière de fonds propres et de liquidités (Bâle III final). Ces informations sont disponibles dans le Rapport sur les comptabilités séparées.

Rapport sur les comptabilités séparées
bcbe.ch/comptabilites-separees

Méthodes appliquées pour identifier les risques de défaillance et pour déterminer le besoin de corrections de valeur

Identification des risques de défaillance

Créances en souffrance

Les créances en souffrance sont évaluées séparément. Par créances en souffrance, on entend des créances assorties d'intérêts et/ou d'amortissements impayés, ou des dépassements de crédit exigibles depuis plus de 90 jours.

Crédits garantis par hypothèque

La valeur vénale des immeubles est estimée périodiquement au moyen d'outils informatiques et selon des règles précises. Il est tenu compte de l'emplacement et des taux de vacance. La valeur vénale des gros projets de construction et des bâtiments particuliers est estimée par le service compétent avec le concours de spécialistes.

Les retards de paiement dans les intérêts ou les amortissements sont analysés afin d'identifier les crédits hypothécaires présentant des risques plus élevés. Des remboursements partiels ou des garanties supplémentaires sont exigés si nécessaire. Une correction de valeur, établie en fonction de la garantie insuffisante, est constituée après un examen détaillé par des spécialistes des crédits.

Crédits garantis par des titres

Les engagements et la valeur des garanties fournies pour les crédits couverts par des titres sont calculés quotidiennement et vérifiés à intervalles réguliers. Une réduction de la dette ou des garanties supplémentaires sont exigées si la valeur de nantissement des titres tombe en dessous du montant de l'engagement de crédit. Si la couverture insuffisante augmente ou que les conditions du marché sont inhabituelles, les garanties sont réalisées et le crédit est dénoué.

Crédits en blanc

Il s'agit en règle générale de crédits d'exploitation commerciaux ou de dépassements de compte non couverts. S'agissant des crédits commerciaux d'exploitation non couverts, le client doit fournir chaque année ou plus souvent si nécessaire des renseignements qui permettent de se faire une idée de l'évolution de la situation financière de l'entreprise. Ces renseignements peuvent concerner l'évolution du chiffre d'affaires, des ventes ou des produits. Les comptes annuels, et parfois les états financiers intermédiaires également, sont exigés du client. Il est aussi possible que, pour un sous-portefeuille défini de crédit, la vérification se fasse au moyen de données issues de sources internes et externes, par un contrôle basé sur les événements (*event-based monitoring*). Dans des cas pareils, les boucllements annuels sont exigés et, en cas d'incohérence, des informations provenant d'autres sources sont à fournir. Une correction de valeur est passée si l'engagement de crédit est compromis.

Détermination du besoin de corrections de valeur

Des corrections de valeur et des provisions sont constituées afin de prévenir les risques de défaillance afférents aux créances compromises ou non compromises. Les postes du bilan créances sur les banques, créances sur la clientèle, créances hypothécaires et immobilisations financières sont pris en compte dans l'évaluation du besoin de corrections de valeur.

En ce qui concerne la constitution de provisions pour les risques de défaillance sur des opérations hors bilan, les procédures, les systèmes et les méthodes sont ceux utilisés pour la constitution des corrections de valeur et des provisions sur les créances compromises et non compromises.

Corrections de valeur et provisions pour risques de défaillance afférents aux créances compromises

Les corrections de valeur et les provisions sont déterminées individuellement pour les risques de défaillance afférents aux créances compromises (corrections de valeur individuelles). Elles le sont sur une base forfaitaire pour les portefeuilles de crédit homogènes bien définis (corrections de valeur individuelles forfaitaires).

Pour déterminer les corrections de valeur individuelles, la BCBE classe les créances compromises en deux catégories. Pour évaluer les gages immobiliers, elle se fonde, pour les deux catégories, sur la valeur déterminée avec prudence, compte tenu des coûts de liquidation. Les valeurs de rendement déterminantes des immeubles de rapport sont fixées en fonction du bien immobilier.

- Créances avec continuation de la relation de crédit : cette catégorie contient des créances qui sont considérées comme compromises, sans que l'on soit en présence d'indices d'une prochaine liquidation. La continuation de la relation de crédit est supputée.
- Créances pour lesquelles une liquidation est en cours ou probable (postes de liquidation) : cette catégorie contient des créances considérées comme compromises, pour lesquelles une liquidation est en cours ou probable. La continuation de la relation de crédit n'est pas supputée.

Ces deux catégories de créances indiquent les postes nécessitant des corrections de valeur. Les valeurs de couverture des garanties calculées selon les principes susmentionnés doivent être vues, dans les deux catégories, comme des valeurs de liquidation au sens de l'art. 24, al. 4 OEPC-FINMA.

La moins-value résulte de la différence entre la valeur de la créance et le montant probablement récupérable, en considération du risque de contrepartie et du produit net de la vente de garanties éventuelles. La valeur de la créance équivaut en principe à la limite de crédit ou au montant de crédit utilisé plus élevé.

Les positions à risque identifiées précédemment comme telles sont réévaluées deux fois par an ; la stratégie est réexaminée et une correction de valeur est passée le cas échéant. L'unité Recovery apprécie l'ensemble des corrections de valeur sur les positions à risque.

La BCBE peut, par une analyse sur base forfaitaire, procéder à des corrections de valeur ou à des provisions pour des portefeuilles de crédit homogènes comportant un grand nombre de petites créances, en vertu de l'art. 24, al. 3 OEPC-FINMA (corrections de valeur individuelles forfaitaires).

Corrections de valeur et provisions pour risques de défaillance afférents aux créances non compromises

La BCBE est tenue, en tant qu'établissement de catégorie de surveillance 3, de constituer des corrections de valeur et des provisions pour risques inhérents de défaillance sur créances non compromises. Il s'agit de corrections de valeur et de provisions pour pertes non encore réalisées sur des prêts qui sont encore sains à la date du bilan. La BCBE constitue les corrections de valeur et des provisions pour risques inhérents de défaillance relatifs à

des créances sur les banques, à des créances sur la clientèle, à des créances hypothécaires ou à des immobilisations financières ; elle le fait sur la base d'un portefeuille, afin de pouvoir couvrir les risques-pays et les risques sectoriels, entre autres.

Les corrections de valeur et les provisions pour risques inhérents de défaillance reposent sur des critères fixés en fonction des limites autorisées par le Conseil d'administration pour chaque secteur et chaque pays. Des taux de risque individuels compris entre 0 % et 10 % sont appliqués selon le secteur. Ce taux est de 20 % pour le financement d'une nouvelle entreprise, le financement de la croissance et le financement d'une succession.

Les positions faisant l'objet de corrections de valeur ou de provisions sur créances compromises ne donnent pas lieu à des corrections de valeur ou à des provisions pour risques inhérents de défaillance.

Utilisation de corrections de valeur et de provisions pour les risques inhérents de défaillance

Dans des situations particulières, des corrections de valeur ou des provisions pour risques inhérents de défaillance peuvent être utilisées pour constituer des corrections de valeur individuelles sur créances compromises ou des provisions pour risques de défaillance sur opérations hors bilan, sans qu'il faille reconstituer immédiatement les corrections de valeur ou les provisions pour risques inhérents de défaillance.

En cas de besoin particulièrement accru de corrections de valeur individuelles pour des créances compromises, la banque évalue si elle souhaite utiliser les corrections de valeur et les provisions constituées pour les risques inhérents de défaillance afin de couvrir en tout ou en partie les corrections de valeur individuelles et les provisions nécessaires.

Le besoin de corrections de valeur individuelles ou de provisions est considéré comme exceptionnellement élevé lorsqu'il est supérieur à 1 % des fonds propres pris en compte ou à 10 % du poste « Résultat brut des opérations d'intérêts ». La valeur seuil est calculée à la date de clôture sur la base des fonds propres pris en compte lors de la clôture de l'exercice précédent ou sur la base du résultat brut des opérations d'intérêts de l'exercice précédent, la valeur plus basse étant déterminante.

Au cours de l'année sous revue, les corrections de valeur et les provisions constituées pour risques inhérents de défaillance n'ont pas servi à couvrir les corrections de valeur individuelles ou les provisions.

Sous-couverture de corrections de valeur et de provisions pour risques inhérents de défaillance et reconstitution éventuelle

Si l'utilisation de corrections de valeur ou de provisions pour risques inhérents de défaillance conduit à une sous-couverture, cette dernière doit être résorbée au plus tard à l'issue des cinq exercices suivants.

Les corrections de valeur et les provisions pour risques inhérents de défaillance se montent à 396,5 millions de francs au 31 décembre 2025, en ligne avec l'objectif. Aucune sous-couverture n'est constatée.

Évaluation des garanties

Crédits garantis par hypothèque

En ce qui concerne les crédits sur gage immobilier, toute allocation de crédit donne lieu à une évaluation des garanties. La valeur vénale des immeubles est estimée périodiquement au moyen d'outils informatiques et selon des règles précises. Les méthodes d'évaluation utilisées diffèrent en fonction du type de bien immobilier. Les logements en propriété sont en principe évalués en application de la méthode hédoniste de CIFI ; les immeubles de rendement, les immeubles commerciaux, les immeubles industriels et les bâtiments particuliers, en application de la méthode de la valeur de rendement. La valeur vénale des gros projets de construction et des bâtiments particuliers est estimée par le service compétent avec le concours de spécialistes. Par ailleurs, le calcul de la valeur de liquidation tient compte de la cote de crédit. Pour accorder un crédit, la banque se fonde sur la valeur la plus basse résultant de l'évaluation interne, du prix d'achat et d'une estimation éventuelle effectuée par des tiers.

Crédits garantis par des titres

Des crédits lombards ou d'autres crédits garantis par des titres sont accordés principalement contre des instruments financiers transférables (p. ex. des obligations, des actions), liquides et négociés régulièrement.

La banque applique des décotes sur les valeurs de marché pour se couvrir contre les risques de marché et les risques monétaires liés aux titres négociables et liquides, ainsi que pour établir le montant de l'avance. Les décotes des polices d'assurance-vie ou des garanties sont établies en fonction des produits ou du client lui-même.

Politique en matière d'utilisation d'instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture (*hedge accounting*)

Politique d'affaires lors de l'utilisation d'instruments financiers dérivés

Négociés par des professionnels uniquement, les instruments financiers dérivés sont utilisés à des fins de négoce ou de couverture. La BCBE n'exerce aucune activité de teneur de marché. Le négoce porte aussi bien sur des instruments standardisés que sur des instruments OTC, en compte propre ou en compte tiers, en lien principalement avec des taux d'intérêt, des monnaies, des titres de participation, des indices ou, dans une moindre mesure, des matières premières. Des dérivés de crédit ne sont pas négociés.

La BCBE utilise des instruments financiers dérivés dans le cadre de la gestion des risques, notamment pour se couvrir contre des risques de marché (taux d'intérêt, monnaies étrangères, marchés d'actions), y compris des risques liés aux transactions futures. Des opérations de couverture sont conclues uniquement avec des contreparties externes.

En raison de la compensation quotidienne, des valeurs de remplacement ne sont pas déterminées pour les swaps de taux d'intérêt négociés à l'Eurex.

Comptabilité de couverture

Opérations de base et opérations de couverture

La BCBE a recours à la comptabilité de couverture principalement pour les opérations suivantes :

Opération de base	Moyens de couverture
Risques de variation de taux dans le portefeuille de la banque	Swaps de taux d'intérêt, options de taux d'intérêt
Risques de marché sur positions monétaires	Opérations à terme sur devises
Risques de marché sur positions en actions	Futures sur indices, options sur indices

Constitution des groupes d'instruments financiers

Les positions sensibles aux variations de taux (les créances hypothécaires principalement) sont regroupées en plusieurs fourchettes de taux ; une macrocouverture leur est appliquée.

Les fonds détenus dans les immobilisations financières à des fins de placement sont considérés dans leur ensemble ; les risques monétaires, les risques de taux et les risques liés aux marchés d'actions font l'objet d'une macrocouverture.

Relation économique entre opérations de base et opérations de couverture

À la conclusion d'une opération de couverture, la relation économique entre l'instrument financier et l'opération de base concernée est documentée. S'agissant du risque couvert, la valeur de l'opération de base et celle de l'opération de couverture évoluent inversement.

La documentation fait état, entre autres, des objectifs de gestion du risque, de la stratégie de risque relative à la transaction de couverture et de la méthode d'appréciation de l'efficacité de la relation de couverture. La relation économique entre l'opération de base et l'opération de couverture est appréciée régulièrement et de façon prospective dans le cadre de tests d'efficacité.

Mesure de l'efficacité

L'efficacité de la relation de couverture est mesurée à la lumière de l'opération de base ou de la macrocouverture du portefeuille dans son ensemble ; elle est réexaminée chaque mois. Les opérations dont la relation de couverture n'est plus efficace, ou partiellement seulement, sont affectées au résultat de négoce pour la partie qui a perdu son efficacité.

Absence d'efficacité

Si les effets de l'opération de couverture dépassent ceux de l'opération de base (absence d'efficacité), soit l'efficacité est recouvrée par une restructuration du portefeuille de dérivés, soit la transaction est assimilée à une opération de négoce ; la partie excédentaire du résultat des opérations de couverture est affectée au « Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur ».

Activités externalisées

La BCBE a externalisé différentes fonctions à des prestataires de services, conformément aux dispositions de la Circulaire FINMA 2018/03 « Outsourcing ». Ces externalisations sont régies par des contrats et par des conventions de services (SLA) détaillées. Le personnel des prestataires mandatés respecte le secret des affaires de la BCBE et le secret bancaire.

Les principales activités externalisées apparaissent dans le tableau ci-dessous.

Prestataire	Activité
aity SA, Köniz	Exploitation informatique, core banking
Bank Vontobel SA, Zurich	Service de gestion des données des valeurs
Charles River Development Ltd., Londres (Royaume-Uni)	Gestion de fortune par le front-office, fonds « maison » de la BCBE et hors mandats « custody »
DSwiss SA, Zurich	Gestion des documents dans l'e-banking
Hypodossier AG, Zurich	Traitement des dossiers hypothécaires
HypothekenZentrum SA, Zurich	Transmission d'hypothèques
Intrum SA, Schwerzenbach	Procédure d'ouverture des relations d'affaires (identification par vidéo, signature électronique)
Jaywalker AG, Lucerne	Programme de fidélité « Stu » pour la clientèle de la BCBE
mesoneer AG, Wallisellen	Onboarding client
SPS Switzerland SA, Zurich	Trafic de paiement
SPS Switzerland SA, Zurich	Impression, mise sous pli, envoi de la correspondance destinée à la clientèle
Swisscom (Suisse) SA, Ittigen	Gestion des titres
Swisscom (Suisse) SA, Ittigen	Échange de données sûr et conservation sûre de documents confidentiels

Évènements postérieurs à la date de clôture du bilan

Au moment d'établir les comptes annuels, aucun évènement majeur ne s'est produit qui aurait pu exercer une influence déterminante sur la situation patrimoniale et sur les résultats de l'exercice écoulé.

Informations concernant les positions du bilan

Opérations de financement de titres (actifs et passifs) (tableau 1)

(en milliers de CHF)

	31.12.2025	31.12.2024
Valeur comptable des créances découlant de la mise en gage de liquidités lors de l'emprunt de titres ou lors de la conclusion d'une prise en pension ¹	35 836	37 537
Valeur comptable des engagements découlant des liquidités reçues lors du prêt de titres ou lors de la mise en pension ¹	1 425 000	1 570 000
Valeur des titres détenus pour propre compte, prêtés ou transférés en qualité de sûretés dans le cadre de l'emprunt de titres ainsi que lors d'opérations de mise en pension	1 364 855	1 541 544
- dont ceux pour lesquels le droit de procéder à une aliénation ou une mise en gage subséquente a été octroyé sans restriction	1 364 855	1 541 544
La juste valeur des titres reçus en qualité de garantie dans le cadre du prêt de titres ainsi que des titres reçus dans le cadre de l'emprunt de titres et par le biais de prises en pension, pour lesquels le droit de procéder à une aliénation ou une mise en gage subséquente a été octroyé sans restriction	35 918	
- dont titres remis à un tiers en garantie	35 918	
- dont titres aliénés		

¹ Avant la prise en compte d'éventuels contrats de netting

Couvertures des créances, des opérations hors bilan ainsi que des créances compromises (tableau 2)

(en milliers de CHF)

Couvertures des créances, opérations hors bilan et créances compromises			Nature des couvertures		
		Couvertures hypothécaires	Autres couvertures	Sans couverture	Total
Prêts (avant compensation avec les corrections de valeur)					
Créances sur la clientèle		79 338	214 344	1 655 132	1 948 814
Créances hypothécaires		30 289 684	13 321	18 754	30 321 759
- immeubles d'habitation		27 381 366	6 814	5 721	27 393 901
- immeubles commerciaux		1 117 603	2 496	833	1 120 932
- immeubles artisanaux et industriels		1 380 914	460	4 864	1 386 239
- autres		409 801	3 551	7 336	420 688
Total des prêts (avant compensation avec les corrections de valeur)	année de référence	30 369 022	227 665	1 673 886	32 270 573
	année précédente	28 632 052	279 927	1 952 508	30 864 487
Total des prêts (après compensation avec les corrections de valeur)	année de référence	30 146 962	208 990	1 587 959	31 943 911
	année précédente	28 410 551	254 544	1 879 543	30 544 638
Hors bilan					
Engagements conditionnels		46 237	67 430	214 310	327 976
Engagements irrévocables		651 155	506	361 406	1 013 066
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires				190 952	190 952
Crédits par engagements					
Total hors bilan	année de référence	697 391	67 936	766 667	1 531 994
	année précédente	345 673	59 312	767 814	1 172 799
Créances compromises		Montant brut	Valeur estimée de réalisation des sûretés	Montant net	Corrections de valeur individuelles
Créances avec continuation de la relation de crédit	année de référence	186 716	125 584	61 132	61 132
	année précédente	243 239	168 004	75 235	75 235
Positions de liquidation	année de référence	70 565	23 813	46 751	46 751
	année précédente	45 908	12 155	33 752	33 752

Les Méthodes appliquées pour identifier les risques de défaillance et pour déterminer le besoin de corrections de valeur sont les mêmes que celles utilisées lors de l'exercice précédent.

Opérations de négoce et autres instruments financiers évalués à la juste valeur (actifs et passifs) (tableau 3)

(en milliers de CHF)

Actifs	31.12.2025	31.12.2024
Opérations de négoce		
Titres de créances, papiers, opérations du marché monétaire	428	3 802
- dont cotés	428	3 802
Titres de participation	0	0
Métaux précieux et matières premières	21 055	13 239
Autres actifs du négoce		
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur		
Titres de créances		
Produits structurés		
Autres		
Total des actifs	21 484	17 041
- dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation		
- dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités	428	1 105
Engagements	31.12.2025	31.12.2024
Opérations de négoce		
Titres de créances, papiers, opérations du marché monétaire ¹		
- dont cotés		
Titres de participation ¹		
Métaux précieux et matières premières ¹		
Autres passifs du négoce ¹		
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur		
Titres de créances		
Produits structurés		
Autres		
Total des engagements		
- dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation		

¹ Pour les positions courtes (comptabilisation selon le principe de la date de conclusion)

Instruments financiers dérivés (actifs et passifs) (tableau 4)

(en milliers de CHF)

	Instruments de négoce			Instruments de couverture		
	Valeurs de remplacement positives	Valeurs de remplacement négatives	Volumes des contrats	Valeurs de remplacement positives	Valeurs de remplacement négatives	Volumes des contrats
Instruments de taux						
Contrats à terme y c. FRAs	-	-	-			
Swaps	-	-	-			2 650 000
Futures						
Options (OTC)						
Options (exchange traded)				-	-	-
Devises / métaux précieux						
Contrats à terme	4 936	5 501	2 519 285			
Swaps combinés d'intérêts et de devises	-	-	-	-	-	-
Futures				-	-	-
Options (OTC)				-	-	-
Options (exchange traded)				-	-	-
Titres de participation / indices						
Contrats à terme	-	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-	-
Futures						
Options (OTC)						
Options (exchange traded)					35	1 750
Dérivés de crédit						
Credit default swaps	-	-	-			
Total return swaps	-	-	-	-	-	-
First-to-default swaps	-	-	-	-	-	-
Autres dérivés de crédit	-	-	-	-	-	-
Autres						
Contrats à terme	-	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-	-
Futures				-	-	-
Options (OTC)	-	-	-	-	-	-
Options (exchange traded)				-	-	-
Total avant prise en compte des contrats de netting						
Année de référence	4 936	5 501	2 519 285		35	2 651 750
- dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation	4 936	5 501				
Année précédente	12 867	13 042	2 144 052			1 600 000
- dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation	12 817	12 817				

- : La BCBE n'exécute pas de telles opérations.

Total après prise en compte des contrats de netting		Valeurs de remplacement positives (cumulées)	Valeurs de remplacement négatives (cumulées)
Année de référence		4 936	5 536
Année précédente		12 867	13 042
Répartition selon les contreparties		Instances centrales de clearing	Banques et maisons de titres
Valeurs de remplacement positives (après prise en compte des contrats de netting)		3 612	1 325

Immobilisations financières (tableau 5)

(en milliers de CHF)

	31.12.2025		31.12.2024	
	Valeur comp- table	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Immobilisations financières				
Titres de créance	2 611 595	2 675 016	2 233 281	2 284 630
- dont destinés à être conservés jusqu'à l'échéance	2 611 595	2 675 016	2 233 281	2 284 630
- dont non destinés à être conservés jusqu'à l'échéance (disponibles à la revente)			0	0
Titres de participation	145 208	241 681	143 339	221 313
- dont participations qualifiées ¹				
Métaux précieux	17 154	17 154	11 758	11 758
Immeubles			600	600
Cryptomonnaies				
Total	2 773 958	2 933 851	2 388 979	2 518 302
- dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités	2 481 266	2 536 551	2 080 824	2 122 730

¹ En cas de détention de 10 % au moins du capital ou des voix

Contreparties selon la notation ²	de AAA à AA-	de A+ à A-	de BBB+ à BBB-	de BB+ à B-	inférieur à B-	sans notation
Valeurs comptables des titres de créance	201 651	77 960	2 995			2 328 990 ³

² Notation de Standard & Poor's³ Dont 2148 millions de francs d'obligations de la centrale d'émission de lettres de gage resp. de la banque des lettres de gage

Participations (tableau 6)

(en milliers de CHF)

	Valeur d'acquisition	Corrections de valeur cumulées	Valeur comptable à la fin de l'année précédente	Année de référence					Valeur comptable à la fin de l'année de référence	Valeur de marché
				Change-ments d'affecta-tion	Investis-sements	Désin-vestis-sements	Corrections de valeur	Reprises d'amortis-sements		
Participations										
- avec valeur boursière	15 903	-1 666	14 237		0	-1			14 236	172 221
- sans valeur boursière	94 446	-47 514	46 931		450	-1	-450		46 930	
Total des participa-tions	110 349	-49 180	61 169		450	-3	-450		61 166	172 221

Impact de l'utilisation théorique de la méthode de la mise en équivalence lorsque la banque détiendrait des participations importantes (taux de participation de 20 % ou plus)

	31.12.2025		31.12.2024	
	Valeur au bi-lan	Mise en équivalence	Valeur au bilan	Mise en équivalence
Nombre de participations	21 700	21 492	21 700	21 234
Produits des participations	360	623	456	714

Entreprises dans lesquelles la banque détient une participation permanente significative, directe ou indirecte (tableau 7)

(Quote-part de participation de 10 % au moins et valeur de marché / valeur fiscale > CHF 5 mio)

Raison sociale et siège	Activité	Capital social (en mio de CHF)	Part au capital (en %)	Part aux voix (en %)	Détention directe (en %)	Détention indirecte (en %)
Apparaissent au bilan comme participations :						
aity SA, Köniz	Prestataire de services TIC	10,0	100,0	100,0	100,0	
Seniorenresidenz Talgut Ittigen AG, Ittigen	Résidence pour personnes âgées	10,8	66,7	66,7	66,7	
Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses SA, Zurich	Institut d'émission de lettres de gage	2 225,0	10,7	10,7	10,7	
Jungfraubahn Holding AG, Interlaken	Chemin de fer de montagne	8,8	10,0	10,0	10,0	

Changements marquants par rapport à l'année précédente

Il n'y a aucun changement marquant par rapport à l'année précédente.

Immobilisations corporelles (tableau 8)

(en milliers de CHF)

	Valeur d'acquisition	Amortis- sements cumulés	Valeur comptable à la fin de l'année	Année de référence						Valeur comptable à la fin de l'année de référence
				Change- ments d'affecta- tion	Investis- sements	Désinvestis- sements	Amortis- sements	Reprises	Transferts dans les fonds de renouvelle- ment	
Immeubles à l'usage propre de la banque	327 990	-151 181	180 128		3 213	-80	-1 319		-3 208	178 734
Autres immeubles	21 447	-10 607	10 841		42	-1 920			-42	8 921
Logiciels acquis sé- parément ou déve- loppés à l'interne	156 607	-125 608	30 999		31 739		-31 174			31 563
Autres immobilisa- tions corporelles	39 771	-34 025	5 746		2 178		-3 181			4 742
Objets en « leasing » financier :										
- dont immeubles à usage propre de la banque										
- dont autres im- meubles										
- dont autres im- mobilisations corporelles										
Total des immobilisations corporelles	545 816	-321 421	227 713		37 171	-2 000	-35 674		-3 250	223 960

Engagements : futures tranches de leasing opérationnel : aucune

La banque ne considère pas comme un leasing opérationnel certains contrats de location de locaux commerciaux (sites) dont la durée résiduelle est supérieure à un an.

Autres actifs et autres passifs (tableau 10)

(en milliers de CHF)

	31.12.2025		31.12.2024	
	Autres actifs	Autres passifs	Autres actifs	Autres passifs
Compte de compensation	92 118		106 426	
Impôts latents actifs sur le revenu				
Montant à l'actif en raison de l'existence de réserves de cotisations d'employeur				
Montant à l'actif en raison d'autres actifs relatifs aux institutions de prévoyance				
Impôts indirects ¹	132 460	3 420	335 359	20 934
Fonds de rénovation		14 121		9 839
Fonds de soutien BCBE		1 575		1 638
Autres	2 085	29 142	2 824	41 911
Total	226 662	48 257	444 609	74 322

¹ Ce montant comprend avant tout les créances d'impôt anticipé.**Actifs mis en gage ou cédés en garantie de propres engagements et actifs faisant l'objet d'une réserve de propriété** (tableau 11)

(en milliers de CHF)

	31.12.2025		31.12.2024	
	Valeur comptable	Engagements effectifs	Valeur comptable	Engagements effectifs
Actifs nantis / cédés				
Liquidités, compte de garantie BNS mis en gage pour la garantie des dépôts (esisuisse)	100 337		100 286	
Créances sur les banques	9 033	1 623	11 385	8 737
Créances hypothécaires mises en gage ou cédées en garantie de prêts des centrales d'émission de lettres de gage	11 563 342	7 591 000	8 586 021	6 817 000
Créances hypothécaires mises en gage ou cédées en garantie de prêts de refinancement	321 947	301 000	335 066	336 000
Titres pour les facilités de financement intrajournalier / des goulots d'étranglement de la BNS (non utilisé)	444 415		11 703	
Titres / fonds en espèce en couverture d'appels de marges des bourses à options et garanties pour établissements créés en commun par les banques	212 663	34 459	276 159	68 638
Total des actifs nantis / cédés	12 651 737	7 928 082	9 320 620	7 230 375
Actifs sous réserve de propriété				
Actifs sous réserve de propriété				

Les titres servant de couverture pour lesquels le droit à la revente ou au nantissement a été accordé dans le cadre des opérations de financement de titres sont présentés dans le tableau 1.

Engagements envers les propres institutions de prévoyance professionnelle et instruments de capitaux propres de la banque détenus par ces institutions (tableau 12)

(en milliers de CHF)

Genre d'engagement	31.12.2025	31.12.2024
	Valeur nominale	Valeur nominale
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	23 909	14 192
Emprunts obligataires	5 000	10 000
Obligations de caisse		
	Valeur du marché	Valeur du marché
Valeurs de remplacement négatives		
	Nombre	Nombre
Actions nominatives de la Banque Cantonale Bernoise SA	96 000	96 000

Indications relatives à la situation économique des propres institutions de prévoyance (tableau 13)

a) Réserves de cotisations de l'employeur (RCE)

La BCBE n'a pas de réserves de cotisations d'employeur dans des institutions de prévoyance patronales ou toute autre institution.

b) Avantage / engagement économique et des charges de prévoyance

(en milliers de CHF)

Excédent / insuffisance de couverture à la fin de l'année de référence	Part économique de la banque / du groupe financier		Modification de la part économique par rapport à l'année précédente (avantage / engagement économique)	Cotisations payées pour l'année de référence	Charges de prévoyance dans les charges de personnel	
	31.12.2025	31.12.2024			2025	2024
Fonds patronaux / institutions de prévoyance patronales						
Plans de prévoyance sans excédent ni insuffisance						
Plans de prévoyance avec excédent ¹				14 011	14 011	13 117
Plans de prévoyance avec insuffisance						
Institutions de prévoyance sans actifs propres				0	0	24

¹ Le taux de couverture est de 133,3 %. Les réserves de fluctuation de valeur se montent à 215,4 millions de francs ; la valeur cible a été atteinte. Il ne résulte aucun avantage économique pour la BCBE (cf. Principes comptables et d'évaluation).

c) Institutions de prévoyance

Caisse de pension de la BCBE	1.1.2026	1.1.2025
Nombre de collaborateurs assurés	1 617	1 593
Nombre de retraités assurés	797	791
	31.12.2025	31.12.2024
Patrimoine total de la Caisse de pension (en mio de CHF)	1 323,9	1 205,1
Taux de couverture (en %)	133,3	126,0
Réserves de fluctuation (en % du patrimoine total)	16,3	17,3
Fonds libres (en % du patrimoine total)	8,4	3,1
Taux d'intérêt technique pour calculer les capitaux de couverture des rentes (en %)	1,5	1,5

Emprunts obligataires et emprunts à conversion obligatoire en cours

(tableau 15)

Taux (en %)	Genre d'emprunt	Année d'émission	Échéances	Première date possible de résiliation anticipée	Montant
0,400	Emprunt obligataire	2018	3.5.2027	non dénonçable	150 000
0,400	Emprunt obligataire (levée de fonds)	2019	3.5.2027	non dénonçable	70 000
0,100	Emprunt obligataire	2019	30.9.2039	non dénonçable	100 000
0,300	Emprunt obligataire	2020	29.5.2030	non dénonçable	125 000
0,850	Emprunts subordonnés avec clause PONV ¹	2022	21.1.2032	21.1.2030	200 000
1,135	Emprunt obligataire	2024	4.12.2034	non dénonçable	160 000
0,540	Emprunt obligataire (placement privé)	2025	23.2.2026	non dénonçable	50 000
0,250	Emprunt obligataire (placement privé)	2025	21.12.2026	non dénonçable	35 000
0,250	Emprunt obligataire (placement privé)	2025	21.12.2026	non dénonçable	15 000
0,950	Emprunt obligataire	2025	15.12.2033	non dénonçable	180 000
1,135	Emprunt obligataire (levée de fonds)	2025	4.12.2034	non dénonçable	70 000
1,550	Emprunt obligataire	2025	16.4.2037	non dénonçable	180 000

¹ Clause PONV = *point of no viability* / risque d'insolvabilité

	d'ici une année	> 1 - ≤ 2 ans	> 2 - ≤ 3 ans	> 3 - ≤ 4 ans	> 4 - ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Aperçu des échéances des emprunts obligataires en cours :	100 000	220 000			125 000	890 000	1 335 000

	Taux d'intérêt moyen pondéré (en %)	Échéances	Montant
Centrale d'émission de lettres de gage	0,79	2026-2044	7 591 000

Corrections de valeur, provisions et réserves pour risques bancaires généraux (tableau 16)

(en milliers de CHF)

	État à la fin de l'année précédente	Utilisations conformes au but	Reclassifications	Différences de change	Intérêts en souffrance, recouvrements	Nouvelles constitutions à la charge du compte de résultat	Dissolutions par le compte de résultat	État à la fin de l'année de référence
Provisions pour impôts latents								
Provisions pour engagements de prévoyance								
Provisions pour risques de défaillance ¹	168 660		-14 237					154 423
- dont provisions pour engagement possible (au sens de l'art. 28, al. 1 OEPC-FINMA)	12 465		1 555					14 020
- dont provisions pour risques inhérents de défaillance	156 194		-15 791					140 403
Provisions pour autres risques d'exploitation	62 300						-600	61 700
Provisions de restructurations								
Autres provisions	17 876	-1 381			206	3 212	-1 046	18 867
Total des provisions	248 836	-1 381	-14 237		206	3 212	-1 646	234 990
Réserves pour risques bancaires généraux²	584 065					21 172	-18 178	587 058
Corrections de valeur pour risques de défaillance et risques-pays	358 302	-13 577	14 237	-24	305	43 000	-33 229	369 014
- dont corrections de valeur pour risques de défaillance des créances compromises	120 946	-13 577	-1 555	-24	305	32 050	-25 229	112 917
- dont corrections de valeur pour les risques inhérents	237 356		15 791			10 950	-8 000	256 097

¹ Comprend des provisions pour des limites de crédit non épuisées, des provisions pour risques de défaillance inhérents de limites sectorielles non épuisées et des provisions pour des opérations hors bilan.

² Imposition fiscale intégrale

Capital social (tableau 17)

(en milliers de CHF)

Capital social	31.12.2025			31.12.2024		
	Valeur nominale totale	Nombre de titres	Capital donnant droit au dividende	Valeur nominale totale	Nombre de titres	Capital donnant droit au dividende
Capital-actions	186 400	9 320 000	186 400	186 400	9 320 000	186 400
- dont libéré	186 400	9 320 000	186 400	186 400	9 320 000	186 400
Capital autorisé						
- dont augmentations de capital effectuées						
Capital conditionnel	5 000	250 000		5 000	250 000	
- dont augmentations de capital effectuées						

Des détails relatifs aux droits et aux restrictions inhérents au capital social sont précisés au chapitre Gouvernance d'entreprise > Structure du capital.

Droits de participations accordés ou options sur de tels droits accordés à tous les membres des organes de direction et d'administration ainsi qu'aux collaborateurs, et éventuels plans de participation des collaborateurs (tableau 18)

(en milliers de CHF)

	31.12.2025				31.12.2024			
	Nombre de droits de participation accordés	Valeur des droits de participation accordés	Nombre d'options	Valeur d'options	Nombre de droits de participation accordés	Valeur des droits de participation accordés	Nombre d'options	Valeur d'options
Membres du Conseil d'administration	2 800	227			2 800	234		
Membres des organes de direction	3 375	274			3 050	255		
Collaborateurs	18 579	4 297			23 602	4 145		
Total	24 754	4 798			29 452	4 634		

Indications concernant d'éventuels plans de participation des collaborateurs

Les membres du Conseil d'administration et les membres de la Direction générale ont la possibilité de souscrire des actions nominatives BCBE (cf. [Rapport de rémunération > Système de rémunération](#)).

Les collaborateurs ont la possibilité de participer au résultat de la banque. La participation au résultat est une prestation financière discrétionnaire de la BCBE. Seuls y ont droit les collaborateurs qui justifient d'un contrat de travail à durée indéterminée et non résilié au moment du versement. Les membres du Conseil d'administration, ceux de la Direction générale ainsi que les collaborateurs de la révision interne sont exclus du plan de participation. La participation au résultat est versée en espèces et/ou sous forme d'actions nominatives bloquées. Chaque année, les collaborateurs peuvent choisir entre les options suivantes pendant un délai de souscription défini : l'intégralité en espèces, l'intégralité en actions nominatives BCBE ou la moitié en espèces et l'autre en actions BCBE nominatives. Au niveau de fonction « F », la part d'actions nominatives BCBE, versées à titre de participation au résultat, est de 50 % au minimum et de 100 % au niveau « G ». Les conditions et la nature de la participation au résultat sont précisées dans le Règlement sur les rémunérations. Le niveau de fonction occupé au 31 décembre de l'exercice écoulé sert de référence pour déterminer l'étendue du droit de participation au résultat. Le droit de participation des collaborateurs travaillant à temps partiel est proportionnel à leur taux d'activité contractuel (date de référence : 31 décembre de l'exercice écoulé). Les collaborateurs entrés en fonction ou partis à la retraite pendant l'exercice écoulé reçoivent une participation au résultat au *pro rata temporis*. Le niveau de fonction détermine l'étendue du droit de souscription. Le niveau de fonction au 31 décembre de l'exercice écoulé fait foi à cet égard.

Le droit de souscription peut être exercé, en tout ou en partie, pendant le délai de souscription au premier semestre de l'année suivant l'exercice écoulé ; il n'est pas cessible. Le droit expire s'il n'est pas exercé pendant la période de souscription.

Les actions nominatives restent bloquées pendant cinq ans. Aucun autre droit découlant de la possession des actions nominatives n'est restreint durant le délai de blocage précité.

Créances et engagements envers les parties liées (tableau 19)

(en milliers de CHF)

	31.12.2025		31.12.2024	
	Créances	Engagements	Créances	Engagements
Participants qualifiés ¹	120 298	59	90 853	297
Sociétés du groupe ²	9 739		10 947	
Sociétés liées ³	51 922	95 790	60 205	56 281
Affaires d'organes ⁴	6 314	6 742	5 570	5 314
Autres parties liées				

¹ Créances et engagement envers le Canton de Berne² Par sociétés du groupe, on entend toutes les sociétés, juridiquement indépendantes, qui sont rattachées, directement ou indirectement, à la banque en tant que société mère du groupe.³ Par sociétés liées, on entend les établissements de droit public du Canton de Berne ou les entreprises d'économie mixte dans lesquelles le canton détient une participation qualifiée.⁴ Par opérations avec les organes de la banque, on entend les créances et engagements envers les membres du Conseil d'administration, les membres de la Direction générale, les membres de l'organe de révision selon le droit de la société anonyme ainsi que toutes les sociétés contrôlées par ces personnes.

Opérations hors bilan	31.12.2025	31.12.2024
Sociétés liées	1 736	1 836
Affaires d'organes		

Conditions

La Direction générale obtient (au même titre que les collaborateurs et les retraités) des conditions préférentielles appliquées à la branche. Pour toutes les autres personnes proches, les transactions sont effectuées aux conditions prévues également pour les tiers. Les transactions comprennent par exemple l'octroi de crédits, la rémunération des dépôts, les frais liés à la gestion de compte et au trafic des paiements ainsi que les opérations sur titres.

Indication des participants significatifs (tableau 20)

(en milliers de CHF)

		31.12.2025		31.12.2024	
		Nominal	Part en %	Nominal	Part en %
Participants significatifs et groupes de participants liés par des conventions de vote					
Avec droit de vote	Canton de Berne	96 000	51,5	96 000	51,5
Sans droit de vote	Aucun				

Propres parts du capital et composition du capital propre (tableau 21)

(en milliers de CHF)

	31.12.2025	31.12.2024
Réserves pour risques bancaires généraux	587 058	584 065
Capital social	186 400	186 400
Réserve légale issue du capital	54 734	54 734
- dont réserve issue d'apports en capital exonérés fiscalement		
Réserve légale issue du bénéfice	177 392	176 365
Réserves facultatives issues du bénéfice	1 916 073	1 832 073
Propres parts du capital	-15 127	-15 549
Bénéfice reporté	249	512
Bénéfice	175 355	180 666
Total capital propre avant emploi du bénéfice	3 082 135	2 999 265
Proposition de l'emploi du bénéfice	-100 656	-96 928
Total capital propre après emploi du bénéfice	2 981 479	2 902 337

En vertu de l'art. 671 CO, la réserve légale issue du capital et la réserve légale issue du bénéfice peuvent être remboursées aux actionnaires si celles-ci, après déduction du montant des pertes éventuelles, dépassent la moitié du capital-actions inscrit au registre du commerce. Il n'y a pas de restrictions en matière de distribution des dividendes. Par conséquent, 93,2 millions de francs de la réserve légale issue du capital et de la réserve légale issue du bénéfice sur un total de 232,1 millions de francs suisses demeurent réservés.

	2025		2024	
	Nombre	Prix de transactions moyen en CHF	Nombre	Prix de transactions moyen en CHF
Propres actions en portefeuille				
Propres actions au 1 ^{er} janvier	68 461		85 690	
+ achats	28 118	257,96	12 742	211,89
- ventes	-33 147	240,09	-29 971	234,74
dont en relation avec des bonifications sur actions nominatives émises par la BCBE	-22 914	235,22	-22 669	234,03
= État au 31 décembre	63 432		68 461	

Aucune subdivision du propre portefeuille n'est utilisée à des fins déterminées. Il peut en particulier être utilisé pour le programme de participation des collaborateurs. Les bénéfices et les pertes sur les achats et les ventes d'actions nominatives de la BCBE figurent dans le tableau « État des capitaux propres ».

	31.12.2025	31.12.2024
Actions dans le portefeuille de la Caisse de pension de la BCBE		
Actions nominatives BCBE au 31 décembre	96 000	96 000
Actions dans le portefeuille de sociétés liées		
Actions nominatives BCBE au 31 décembre	32	32

Comptent comme sociétés liées les collectivités de droit public du canton ou les sociétés d'économie mixte dans lesquelles le canton détient une participation qualifiée. Aucune transaction n'ayant été effectuée au moyen de liquidités ou n'ayant été soldée avec d'autres transactions n'a été conclue avec des participants. La composition du capital propre ainsi que les droits et restrictions liés aux parts sont expliqués dans le chapitre Gouvernance d'entreprise > Structure du capital.

Indications relatives aux banques dont les actions sont cotées en bourse (cf. art. 734d CO) (tableau 22)

La BCBE établit un rapport de rémunération conforme aux art. 732 à 735c CO. Les informations détaillées telles qu'exigées par l'art. 734d CO sont fournies dans le rapport de rémunération.

Structure des échéances des instruments financiers (tableau 23)

(en milliers de CHF)

	À vue	Dénonçable	Échu d'ici 3 mois	Échu entre 3 et 12 mois	Échu entre 12 mois et 5 ans	Échu après 5 ans	Immobilité	Total
Actifs / instruments financiers								
Liquidités	7 427 948	100 337 ¹						7 528 284
Créances sur les banques	90 444		36 310					126 754
Créances résultant d'opérations de finance- ment de titres			35 836					35 836
Créances sur la clientèle	34 819	151 772	682 136	239 879	562 019	173 671		1 844 296
Créances hypothécaires	334 188	4 637 195	1 363 465	3 169 699	13 913 374	6 681 694		30 099 615
Opérations de négoce	21 484							21 484
Valeurs de remplacement positives d'instruments fi- nanciers dérivés	4 936							4 936
Autres instruments finan- ciers évalués à la juste va- leur								
Immobilisations finan- cières	162 363		9 036	232 861	1 016 352	1 353 347		2 773 958
Total	année de référence	8 076 182	4 889 304	2 126 784	3 642 439	15 491 744	8 208 712	42 435 164
	année précé- dente	7 334 303	3 136 921	2 186 514	3 248 388	15 150 866	8 678 067	39 735 660
Fonds étrangers / instru- ments financiers								
Engagements envers les banques	40 469		704 419					744 888
Engagements résultant d'opérations de finance- ment de titres			1 425 000					1 425 000
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	14 026 270	13 521 596	193 584	69 339	215 903	60 000		28 086 692
Engagements résultant des opérations de négoce								
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	5 536							5 536
Engagements résultant des autres instruments fi- nanciers évalués à la juste valeur								
Obligations de caisse			18 776	49 899	200 385	9 988		279 048
Emprunts et prêts des lettres de gage			105 000	515 000	3 362 000	4 944 000		8 926 000
Total	année de référence	14 072 275	13 521 596	2 446 779	634 238	3 778 288	5 013 988	39 467 164
	année précé- dente	11 987 442	13 623 788	3 007 806	928 485	3 169 193	4 347 028	37 063 742

¹ Les montants indiqués dans la colonne « Dénonçable » se réfèrent à des actifs mis en gage pour couvrir la moitié des engagements de paiement envers esisuisse en lien avec la garantie des dépôts.

Présentation des actifs et passifs répartis entre la Suisse et l'étranger selon le principe du domicile (tableau 24)

(en milliers de CHF)

	31.12.2025		31.12.2024	
	En Suisse	À l'étranger	En Suisse	À l'étranger
Actifs				
Liquidités	7 528 284		6 606 716	
Créances sur les banques	71 440	55 314	59 806	68 076
Créances résultant d'opérations de financement de titres		35 836		37 537
Créances sur la clientèle	1 756 556	87 740	2 110 713	87 150
Créances hypothécaires	30 099 615		28 346 775	
Opérations de négoce	21 484	0	14 211	2 830
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	3 385	1 551	11 651	1 216
Immobilisations financières	2 529 345	244 613	2 269 024	119 955
Comptes de régularisation	30 044		30 104	
Participations	61 145	21	61 145	23
Immobilisations corporelles	223 960		227 713	
Autres actifs	226 662		444 609	
Total des actifs	42 551 922	425 075	40 182 468	316 787
	31.12.2025		31.12.2024	
	En Suisse	À l'étranger	En Suisse	À l'étranger
Passifs				
Engagements envers les banques	68 874	676 014	46 054	317 074
Engagements résultant d'opérations de financement de titres	1 425 000		1 270 000	300 000
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	27 522 693	563 999	26 498 639	560 565
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	3 283	2 253	8 007	5 035
Obligations de caisse	279 048		236 367	
Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage	8 926 000		7 822 000	
Comptes de régularisation	144 450		113 090	
Autres passifs	48 257		74 322	
Provisions	234 990		248 836	
Réserves pour risques bancaires généraux	587 058		584 065	
Capital social	186 400		186 400	
Réserve légale issue du capital	54 734		54 734	
Réserve légale issue du bénéfice	177 392		176 365	
Réserves facultatives issues du bénéfice	1 916 073		1 832 073	
Propres parts du capital	-15 127		-15 549	
Bénéfice reporté	249		512	
Bénéfice	175 355		180 666	
Total des passifs	41 734 731	1 242 266	39 316 580	1 182 675

Répartition du total des actifs par pays ou par groupe de pays (principe du domicile) (tableau 25)

(en milliers de CHF)

	31.12.2025		31.12.2024	
	Absolu	Part en %	Absolu	Part en %
Actifs				
Europe	42 831 624	99,66	40 425 352	99,82
- Suisse	42 551 922	99,01	40 182 468	99,22
- Allemagne	106 575	0,25	114 025	0,28
- France	30 596	0,07	11 963	0,03
- Italie	88	0,00	63	0,00
- Autriche	14 824	0,03	5 241	0,01
- Liechtenstein	335	0,00	335	0,00
Amérique du Nord	115 671	0,27	67 479	0,17
Amérique centrale / Amérique du Sud	1	0,00	2	0,00
Asie / Océanie	29 640	0,07	6 100	0,02
Afrique	60	0,00	321	0,00
Total actifs	42 976 997	100,00	40 499 255	100,00

Présentation des actifs et passifs répartis selon les monnaies les plus importantes pour l'établissement (tableau 27)

(en milliers de CHF)

	CHF	EUR	USD	Autres monnaies	Total
Actifs					
Liquidités	7 521 312	6 175	363	434	7 528 284
Créances sur les banques	5 169	26 454	21 814	73 317	126 754
Créances résultant d'opérations de financement de titres		27 914	7 923		35 836
Créances sur la clientèle	1 543 787	250 300	47 215	2 994	1 844 296
Créances hypothécaires	30 099 615				30 099 615
Opérations de négoce	428	0		21 055	21 484
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	4 936				4 936
Immobilisations financières	2 701 777	32 416	22 610	17 154	2 773 958
Comptes de régularisation	30 044				30 044
Participations	61 145	0	21		61 166
Immobilisations corporelles	223 960				223 960
Autres actifs	226 659	3		0	226 662
Total des actifs bilantaires	42 418 834	343 262	99 945	114 955	42 976 997
Prétentions à la livraison découlant d'opérations au comptant, à terme et en options sur devises ¹	1 206 826	687 735	517 350	107 374	2 519 285
Total des actifs	43 625 660	1 030 997	617 296	222 329	45 496 282
Passifs					
Engagements envers les banques	669 821	8 806	65 147	1 114	744 888
Engagements résultant d'opérations de financement de titres	1 425 000				1 425 000
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	27 548 532	349 905	76 888	111 367	28 086 692
Engagements résultant d'opérations de négoce					
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	5 536				5 536
Obligations de caisse	279 048				279 048
Emprunts et prêts des centrales de lettres de gage	8 926 000				8 926 000
Comptes de régularisation	144 450				144 450
Autres passifs	48 174	83			48 257
Provisions	234 990				234 990
Réserves pour risques bancaires généraux	587 058				587 058
Capital social	186 400				186 400
Réserve légale issue du capital	54 734				54 734
Réserve légale issue du bénéfice	177 392				177 392
Réserves facultatives issues du bénéfice	1 916 073				1 916 073
Propres parts du capital	-15 127				-15 127
Bénéfice reporté	249				249
Bénéfice	175 355				175 355
Total des passifs bilantaires	42 363 686	358 795	142 035	112 481	42 976 997
Engagements à la livraison découlant d'opérations au comptant, à terme et en options sur devises ¹	1 288 411	665 229	458 553	107 092	2 519 285
Total des passifs	43 652 097	1 024 024	600 588	219 573	45 496 282
Position nette par monnaie	-26 437	6 973	16 708	2 756	

¹ Les options sont prises en compte après pondération par le facteur delta.

Informations concernant les opérations hors bilan

Créances et engagements conditionnels (tableau 28)

(en milliers de CHF)

	31.12.2025	31.12.2024
Engagements de couverture de crédit et similaires	224 197	175 860
Garanties de prestation de garantie et similaires	93 071	93 050
Engagements irrévocables résultant d'accréditifs documentaires	404	31
Autres engagements conditionnels ¹	10 305	13 423
Total des engagements conditionnels	327 976	282 364
Créances éventuelles découlant de reports de pertes fiscaux		
Autres créances éventuelles		
Total des créances éventuelles		

¹ P. m. : responsabilité solidaire au titre d'entité économique (TVA) en sus

Opérations fiduciaires (tableau 30)

La BCBE n'a mené aucune opération fiduciaire au 31 décembre, ni durant l'exercice sous revue ni au cours de l'exercice précédent.

Informations concernant le compte de résultat

Répartition du résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur (tableau 32)

(en milliers de CHF)

	2025	2024
Répartition selon les secteurs d'activités		
Opérations de négoce des clients	21 504	20 078
Opérations de négoce en compte propre	-1 127	3 784
Opérations de négoce combinées	1 492	1 142
Total du résultat de négoce	21 868	25 004
Répartition selon les risques sous-jacents et selon l'utilisation de l'option de la juste valeur		
Instruments de taux (y c. les fonds)	-1	108
Titres de participation (y c. les fonds)	598	2 645
Devises	19 780	21 109
Matières premières / métaux précieux	1 492	1 142
Total du résultat de négoce	21 868	25 004

Indication d'un produit de refinancement significatif au poste Produit des intérêts et des escomptes ainsi que des intérêts négatifs significatifs (tableau 33)

Le produit des intérêts et des escomptes n'est pas crédité des coûts de refinancement pour les opérations de négoce.

Au cours de l'exercice sous revue, aucun intérêt négatif significatif n'a été perçu ou prélevé.

Charges de personnel (tableau 34)

(en milliers de CHF)

	2025	2024
Appointements	124 410	115 989
- dont charges en relation avec les rémunérations basées sur les actions et les formes alternatives de la rémunération variable	5 106	4 888
Prestations sociales	24 609	23 852
Adaptations de valeur relatives aux avantages et engagements économiques découlant des institutions de prévoyance		
Autres charges de personnel	4 830	4 597
Total Charges de personnel	153 849	144 439

Autres charges d'exploitation (tableau 35)

(en milliers de CHF)

	2025	2024
Coût des locaux	8 185	8 073
Charges relatives à la technique de l'information et de la communication	81 054	79 086
Charges relatives aux véhicules, aux machines, au mobilier et aux autres installations ainsi qu'au leasing opérationnel	1 241	1 159
Honoraires des sociétés d'audit (art. 961a, ch. 2 CO)	825	931
- dont pour les prestations en matière d'audit financier et d'audit prudentiel	694	734
- dont pour d'autres prestations de service	131	197
Autres charges d'exploitation	35 395	33 270
Total Autres charges d'exploitation	126 701	122 518

Pertes significatives, produits et charges extraordinaires et dissolutions significatives de réserves latentes, de réserves pour risques bancaires généraux et de corrections de valeur et provisions libérées (tableau 36)

(en milliers de CHF)

	2025	2024
Variations des corrections de valeur et pertes relatives aux risques de défaillance liées aux opérations d'intérêts		
Dissolution nette (+) / constitution nette (-) des corrections de valeur pour les créances sur la clientèle	-13 583	-16 533
Dissolution nette (+) / constitution nette (-) des corrections de valeur des immobilisations financières	3 812	1 905
Variations des provisions et autres corrections de valeur et pertes		
Dissolution nette (+) / constitution nette (-) d'autres provisions	-2 167	-3 601
Dissolution nette (+) / constitution nette (-) de provisions, destinées à la couverture d'autres risques d'exploitation	600	300
Charges / produits extraordinaires		
Bénéfices des participations vendues	394	645
Bénéfice résultant de la vente d'immobilisations corporelles (y c. dissolution du fonds de renouvellement)	11	275
Perte résultant de la vente d'immobilisations corporelles (y c. dissolution du fonds de renouvellement)		-728
Variation des réserves pour risques bancaires généraux		
Dissolution pour amortissements extraordinaires et dotations exceptionnelles au fonds de renouvellement	167	335
Dissolution pour les risques de fluctuation des taux d'intérêt	11 011	2 052
Dissolution pour divers	7 000	
Constitution de réserves pour risques bancaires généraux	-21 172	-21 567

Impôts courants, latents et taux d'imposition (tableau 39)

(en milliers de CHF)

	2025	2024
Charges pour impôts courants	42 800	48 200
Taux d'imposition moyen (en %)	19,4	19,4

Résultat par droit de participation pour les banques dont les titres de participation sont cotés (tableau 40)

(en CHF)

	2025	2024
Bénéfice	175 355 163	180 665 520
Droits de participation en circulation		
Nombre moyen pondéré sur la période des titres de participation	9 320 000	9 320 000
Nombre moyen de titres détenus pour propre compte	-57 122	-68 504
Total non dilué des droits de participation	9 262 878	9 251 496
Nombre d'actions conditionnelles	250 000	250 000
Moyenne pondérée des droits de participation pour le calcul du résultat dilué par titre de participation	9 512 878	9 501 496
Résultat par droit de participation		
Résultat non dilué	18,9	19,5
Résultat dilué	18,4	19,0

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels



Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale de Banque Cantonale Bernoise SA, Berne

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Banque cantonale bernoise SA (« la société »), comprenant le bilan au 31 décembre 2025, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie et l'état des capitaux propres pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels (pages 105 à 168) donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société au 31 décembre 2025, ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux prescriptions comptables pour les banques et sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession qui s'appliquent aux audits des états financiers des sociétés d'intérêt public. Nous avons aussi satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

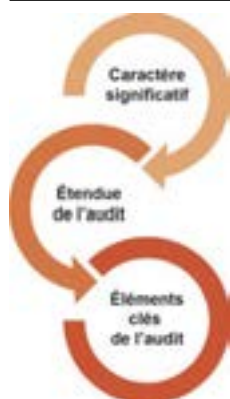
PricewaterhouseCoopers SA, Place de la Gare 10, 3011 Berne
+41 58 792 75 00

www.pwc.ch

PricewaterhouseCoopers AG est membre du réseau mondial PwC, un réseau de sociétés juridiquement autonomes et indépendantes les unes des autres.



Notre approche d'audit



Vue d'ensemble

Caractère significatif global : CHF 11.1 millions

Nous avons adapté l'étendue de notre audit de manière à effectuer suffisamment de travaux pour être en mesure d'émettre une opinion d'audit sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, en considérant la structure de la société, les processus et contrôles internes relatifs à l'établissement des comptes annuels et le secteur d'activité de la société.

Le domaine suivant a été identifié comme élément clé de l'audit :

- Evaluation des risques de défaillance des prêts à la clientèle (créances sur la clientèle / créances hypothécaires)

Caractère significatif

L'étendue de notre audit a été influencée par le caractère significatif appliqué. Notre opinion d'audit a pour but de donner une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs. Elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nous fondant sur notre jugement professionnel, nous avons déterminé certains seuils de matérialité quantitatifs, notamment le caractère significatif global applicable aux comptes annuels pris dans leur ensemble, tel que décrit dans le tableau ci-dessous. Sur la base de ces seuils quantitatifs et d'autres considérations qualitatives, nous avons déterminé l'étendue de notre audit ainsi que la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit et nous avons évalué les effets d'anomalies, prises individuellement ou collectivement, sur les comptes annuels pris dans leur ensemble.

Caractère significatif global	CHF 11.1 millions
Point de référence	Résultat avant impôts et avant la variation (+/- constitution resp. dissolution) des réserves pour risques bancaires généraux
Justification du choix du point de référence pour la détermination du caractère significatif global	Nous avons choisi comme grandeur de référence pour la détermination du caractère significatif le résultat avant impôts et avant la variation des réserves pour risques bancaires généraux, car il s'agit selon nous de la valeur à partir de laquelle les résultats de la Banque cantonale bernoise SA sont habituellement mesurés. Par ailleurs, le résultat avant impôts et avant la variation des réserves pour risques bancaires généraux, constitue une grandeur de référence généralement reconnue pour les réflexions sur le caractère significatif.



Etendue de l'audit

Nous avons défini notre approche d'audit en déterminant le caractère significatif et en évaluant les risques d'anomalies significatives dans les comptes annuels. En particulier, nous avons tenu compte des jugements lorsqu'ils ont été effectués, par exemple en relation avec des estimations comptables significatives pour lesquelles des hypothèses doivent être choisies et qui reposent sur des événements futurs qui sont par définition incertains. Comme pour tous nos audits, nous avons également considéré le risque que la direction ait pu contourner des contrôles internes, en tenant compte entre autres de l'éventuelle présence de biais subjectifs qui pourraient représenter un risque d'anomalies significatives provenant de fraudes.

Eléments clés de l'audit

Les éléments clés de l'audit sont les éléments qui, selon notre jugement professionnel, sont les plus importants lors de notre audit des comptes annuels de la période sous revue. Ces éléments ont été traités dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion d'audit sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas d'opinion d'audit distincte sur ces éléments.

Evaluation des risques de défaillance des prêts à la clientèle (créances sur la clientèle / créances hypothécaires)

Eléments clés de l'audit	Manière dont les éléments clés ont été examinés
La banque cantonale bernoise SA réalise aussi bien des opérations hypothécaires classiques que des opérations de crédit commerciales. Etant donné que les prêts à la clientèle (74.3 % ou CHF 31'943.9 millions contre 75.4 % resp. CHF 30'544.6 millions l'année précédente) représentent l'actif le plus élevé du bilan en termes de valeur, nous considérons l'évaluation des risques de défaillance des prêts à la clientèle comme un élément clé de l'audit. Par ailleurs, il existe des marges d'appréciation dans l'évaluation du montant de réductions de valeur éventuelles. Nous nous sommes concentrés en particulier sur les points suivants: - Méthodes appliquées par la Banque pour l'identification de l'ensemble des prêts à la clientèle pour lesquels il existe un besoin éventuel de réduction de valeur. - Caractère approprié et utilisation systématique des marges d'appréciation essentielles prescrites par le Conseil d'administration dans le cadre de la détermination du montant des réductions de valeur individuelles éventuelles. Les marges	Nous avons vérifié, à l'aide de contrôles par sondages, le caractère approprié et l'efficacité des contrôles ci-après relatifs à l'évaluation des risques de défaillance des prêts à la clientèle: <i>Analyse des crédits</i> Vérification du respect des prescriptions internes de la Banque en matière de contrôle qualité et d'intégralité lors de l'analyse et de l'octroi de crédits. <i>Octroi de crédits</i> Vérification du respect des prescriptions conformément au règlement des compétences. <i>Versement des crédits</i> Vérification visant à déterminer si le versement du crédit aux clients ou les limites ne sont validés qu'une fois que le contrôle du versement des crédits a été entièrement réalisé. <i>Surveillance des crédits</i> Vérification visant à déterminer si les activités de contrôle pour la surveillance des arriérés ainsi que la détection précoce des créances douteuses ont été réalisées périodiquement. <i>Evaluation des risques de défaillance des prêts à la clientèle</i>



d'appréciation matérielles comprennent notamment l'évaluation de l'actualité de valeur des sûretés qui ne sont pas basées sur un prix de marché observable.

- Caractère approprié et utilisation systématique des marges d'appréciation prescrites par le Conseil d'administration dans le cadre de la détermination des réductions de valeur pour les risques de défaillance inhérents.

Les principes de comptabilisation et d'évaluation concernant les créances envers la clientèle et les créances hypothécaires, les méthodes appliquées pour l'identification des risques de défaillance et la détermination du besoin de réduction de valeur ainsi que l'évaluation des couvertures sont mentionnés dans les comptes annuels (pages 113, 114 et 134 à 137 du rapport de gestion).

Vérification visant à déterminer si le contrôle semestriel institutionnalisé des corrections de valeur et des provisions pour risques de défaillance pour les «créances avec continuation de la relation de crédit» ainsi que les «créances pour lesquelles une liquidation est en cours ou probable (postes de liquidation)» a été réalisé rapidement et intégralement avec l'aide de spécialistes Recovery.

Nous avons en outre procédé aux vérifications de détail suivantes sur la base de sondages:

- Nous avons procédé à l'évaluation de l'actualité de valeur des prêts à la clientèle et contrôlé à cette occasion les processus mis en œuvre pour l'identification de l'ensemble des prêts à la clientèle ayant un besoin éventuel de réduction de valeur. Dans le cadre de nos évaluations, nous avons notamment utilisé les avis d'experts recueillis par la Banque concernant les sûretés sans prix de marché observable ainsi que d'autres informations disponibles sur les prix de marché et des prix comparables.
- Nous avons en outre réalisé une évaluation de la méthodologie d'estimation des corrections de valeur pour les créances compromises (créances avec continuation de la relation de crédit, créances pour lesquelles une liquidation est en cours ou probable). Nous avons vérifié si la détermination des éventuelles corrections de valeur est réalisée de manière appropriée, de manière cohérente et en conformité avec les dispositions relatives à la présentation des comptes ainsi qu'avec les principes de comptabilisation et les principes d'évaluation de la Banque.
- Pour les corrections de valeur sur les créances non compromises relatives aux risques inhérents de défaillance, nous avons évalué les hypothèses sur lesquelles repose le calcul (probabilité de défaillance, montant) et vérifié si celles-ci étaient appliquées de manière cohérente.

Nous avons présenté les résultats de nos travaux d'audit au conseil d'administration ou au comité d'audit et des risques.



Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels, du rapport de rémunération et de nos rapports correspondants.

Notre opinion d'audit sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent, par ailleurs, comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels lesquels donnent une image fidèle conformément aux prescriptions comptables pour les banques, aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir les comptes annuels sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.



Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTsuisse : <https://www.expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts, et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers SA

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'SW'.

Valentin Studer
Expert-réviser agréé
Réviser responsable

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'H. Furrer'.

Heinz Furrer
Expert-réviser agréé

Berne, le 3 mars 2026

Autres chiffres-clés

Gestion des avoirs administrés de la clientèle

Les avoirs administrés de la clientèle englobent toutes les valeurs patrimoniales qui servent à fournir des prestations de placement et/ou de gestion de fortune. En font partie les fortunes institutionnelles sous gestion, les fortunes sous dépôt de clients privés, les fortunes avec mandat de gestion, les *Global Custodians*, les placements fiduciaires, les dépôts à terme et les dépôts de la clientèle avec caractère de placement. Les fonds de la BCBE, les obligations de caisse et les prêts sont compris dans les avoirs administrés de la clientèle, sous réserve qu'ils soient gérés dans un dépôt de titres d'un client de la BCBE.

En revanche, les dépôts de conservation et de passage purs (*custody only*) ne font pas partie des avoirs gérés de la clientèle. Sont réputés *custody only* les fortunes déposées au seul titre de conservation et de passage, dans le cas desquelles la banque se limite à la conservation et à l'encaissement sans fournir de prestations supplémentaires.

Les fortunes avec mandat de gestion et *Global Custodians* comprennent les avoirs administrés de la clientèle pour lesquels la BCBE décide de la manière dont les fonds doivent être placés.

Évolution des avoirs administrés de la clientèle

L'argent frais est défini comme suit : somme des apports d'avoirs des nouveaux clients, perte d'avoirs de clients suite à la dénonciation de relations d'affaires, ainsi qu'apports / retraits d'avoirs de clients existants. Les bénéfices générés, issus des avoirs administrés, des fluctuations de marché et de devises ainsi que des frais et des commissions, ne sont pas considérés comme des apports d'argent frais / retraits d'argent.

Évolution des avoirs administrés de la clientèle en 2025 :

(en milliers de CHF)

	31.12.2025	Performance	Apports nets d'argent frais	31.12.2024
Gestion des avoirs administrés de la clientèle	45 308 840	2 139 170	351 396	42 818 273
- dont valeurs patrimoniales sous gestion (valeurs en dépôt)	22 971 257	1 847 710	718 389	20 405 158

Ces chiffres s'entendent sans les prises en compte doubles ; les avoirs des fonds de la BCBE gérés par celle-ci en particulier n'ont pas été pris en considération.

Free cash-flow

(en milliers de CHF)

	2025	2024
La BCBE calcule le free cash-flow comme suit :		
+ Bénéfice annuel après impôts	175 355	180 666
+ Amortissements	43 656	34 202
+ Constitution de corrections de valeur, provisions, réserves pour risques bancaires généraux	35 845	35 313
Constitutions passant par le compte de résultat (sans reclassifications)	14 162	12 954
Régularisation d'intérêts compromis	511	792
Attribution aux réserves pour risques bancaires généraux	21 172	21 567
- Dissolutions / utilisations conformes à l'objectif de corrections de valeur, provisions, réserves pour risques bancaires généraux	-35 985	-5 714
Dissolutions passant par le compte de résultat (sans reclassifications ni reports)	-2 825	4 873
Utilisation conforme à l'objectif de risques liés aux variations des taux d'intérêt	-11 011	-2 052
Diverses utilisations conformes à l'objectif	-7 024	32
Utilisation conforme à l'objectif d'amortissements extraordinaires / de fonds de rénovation	-167	-335
Utilisations conformes à l'objectif	-14 958	-8 232
+ Constitution de régularisations	7 152	8 040
- Dissolution de régularisations	-8 218	-7 766
= Cash-flow (financement interne)	217 805	244 741
+ Désinvestissements	2 003	844
- Investissements	-37 621	-42 199
= Free cash-flow	182 187	203 387

Le free cash-flow en 2025, de 182,2 millions de francs (cumulés de 2021 à 2025 : 814,3 millions), s'entend avant emploi du bénéfice, remboursements de capital, indemnisation de droits de souscription et investissements dans des participations non nécessaires à l'exploitation.

Définition des indicateurs alternatifs de performance

Indicateur	Définition	États de rapprochement (en milliers de CHF)
Marge brute d'intérêt	Rapport entre le résultat brut des opérations d'intérêts avant prise en compte des produits compromis et la somme moyenne du bilan (moyenne mensuelle)	(Résultat brut des opérations d'intérêts 386 522 + produits compromis 305) / somme moyenne du bilan 42 436 671 = 0,91 %
Free cash-flow	Le free cash-flow est un indicateur clé de performance (<i>key performance index</i> [KPI]) utilisé dans le cadre du contrôle de la stratégie. Par free cash-flow, on entend la différence entre les produits et les charges ayant une incidence sur les liquidités, moins les investissements, plus les désinvestissements. Ce chiffre indique si une entreprise est en mesure : - de générer un flux de trésorerie positif par son activité opérationnelle ; - de couvrir ses investissements grâce au flux de trésorerie généré par son activité opérationnelle ; - de respecter ses engagements de paiement ; et - de redistribuer à ses actionnaires un bénéfice adéquat. Pour calculer le résultat ayant une incidence sur les liquidités, la notion de liquidités doit être définie sur la base d'un fonds. Dans le cas présent, les liquidités ne sont pas comprises au sens des liquidités mentionnées dans l'ordonnance sur les banques (OB). L'accent est mis davantage sur leur importance pour l'exploitation commerciale. Le fonds en liquidités de la BCBE est équivalent aux liquidités figurant dans le tableau des flux de trésorerie majorées des comptes de régularisation, dans la mesure où ceux-ci entraînent des entrées ou des sorties de liquidités prévisibles et clairement quantifiables. La totalité des charges et des produits d'intérêts régularisés provenant des activités avec la clientèle sont donc considérés comme ayant une incidence sur les liquidités, puisqu'ils génèrent des entrées ou des sorties de liquidités. À l'inverse, les régularisations liées aux actions réservées aux collaborateurs et à la prime de prévoyance ne sont pas considérées comme ayant une incidence sur les liquidités, car ni leur échéance ni leur ampleur ne peuvent être déterminées définitivement lors de la clôture annuelle des comptes. Ce n'est qu'une fois dénouées que les corrections de valeur, les provisions et les régularisations ont une incidence réelle sur les liquidités et qu'elles sont prises en compte dans le calcul du free cash-flow en tant qu'« utilisations conformes au but ». Les investissements dans des participations non nécessaires à l'exploitation ne sont pas pris en compte dans le calcul du free cash-flow s'ils ne sont pas de nature financière ; ils ne sont pas considérés comme une sortie de liquidités. Il peut s'agir par exemple d'investissements réalisés pour des motifs politiques et/ou économiques. Le free cash-flow s'entend avant emploi du bénéfice et des éventuelles transactions de capitaux (remboursements de capital, indemnisation de droits de souscription).	c.f. tableau Free cash-flow
Avoirs administrés de la clientèle	En vertu de l'art. 32, al. 3 OEPC-FINMA, la BCBE n'est pas tenue de publier les avoirs administrés de la clientèle. Elle les publie sur une base volontaire, comme le prévoit la FINMA, sans indiquer cependant les prises en compte.	Aucun état de rapprochement possible

Chiffres-clés

(en millions de CHF)

	31.12.2025	31.12.2024
Somme du bilan	42 977	40 499
Valeurs patrimoniales sous gestion (valeurs en dépôt)	22 971	20 405
Créances sur la clientèle (prêts à la clientèle)	31 944	30 545
- dont créances hypothécaires	30 100	28 347
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	28 087	27 059
Obligations de caisse	279	236
Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage	8 926	7 822
Réserves pour risques bancaires généraux	587	584
Capital social	186	186
Capital propre	2 981 ¹	2 902
Ratio de fonds propres totaux (en %)	20,4	19,4
Ratio de levier (en %)	6,7	6,9
Free cash-flow	182,2	203,4
	2025	2024
Bénéfice	175,4	180,7
Distribution de dividende	100,7 ²	96,9
Attribution aux réserves facultatives issues des bénéfices	74,0 ²	84,0
	31.12.2025	31.12.2024
Effectif du personnel (y c. apprentis et personnel auxiliaire)	1 273	1 221
Collaborateurs et collaboratrices (en équivalent plein temps)	1 058	1 011
Nombre de sites	72	72
Contributions aux pouvoirs publics (en millions de CHF)		
Impôts fédéraux, cantonaux et communaux	42,8	48,2
Dividende versé au canton	51,5 ²	49,9

¹ Après emploi du bénéfice selon proposition du Conseil d'administration à l'Assemblée générale

² Proposition du Conseil d'administration à l'Assemblée générale

